

# LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2022

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Communauté de Communes



Pôle Administratif  
Siège social

La Haye

Pôle Politiques  
publiques

Lessay

Pôle Services  
à la population

Périers

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Centre Manche

# TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	4
TERRITOIRE	5
TEMPS FORTS	6
FONCTIONNEMENT	7
Organisation de la collectivité	7
Conseil communautaire	8
Bureau	9
Commissions	10
Statuts et compétences	11
Budget	15
Commande publique	21
Ressources humaines	23
Communication	28
Informatique	29
SERVICES	30
Affaires économiques	30
Aménagement numérique du territoire	30
Développement économique	31
Économie circulaire	32
Développement touristique	33
Office de tourisme	33
Gestion des gîtes communautaires	34
Aménagement durable du territoire	35
Conseil de Développement Durable	35
Urbanisme	36
Développement durable	37
Mobilité	38
Accompagnement à la rénovation énergétique	39
Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain	40
Environnement	41
Littoral	41
Rivières et milieux aquatiques	42
Espaces naturels	43
Bocage	44
Déchets ménagers et déchetteries	45
Service Public d'Assainissement Non Collectif	46
Travaux et services techniques	47
Interventions sur les bâtiments	47
Gestion des espaces verts	48
Suivi des travaux	49
Accessibilité	50

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Aire d'accueil des gens du voyage	51
Fourrière animale	52
Incendie, secours et sécurité	53
Projet éducatif social local	54
Petite enfance	55
Relais Petite Enfance	55
Maisons d'Assistants Maternels	56
Enfance	57
Nouvelles Activités Périscolaires	57
Accueils Collectifs de Mineurs	58
Jeunesse	59
Espace Jeunes	59
Promeneurs du net	60
Parentalité	61
Animations familles	61
Culture	62
Ludothèque	62
Lecture publique	63
Dispositif Villes en Scène	64
Conventions et prestations culturelles	65
Cohésion sociale	66
Politique seniors	66
Centre Intercommunal d'Action Sociale	67
Services à la population	68
Espaces Publics Numériques	68
France services	69
Santé	71
Réseau Territorial de Promotion de la Santé	71
Pôles de santé	71
Sport	72
Activités sportives	72
Base de char à voile	73
Relations avec les associations	74
Forums des associations	74
Dispositif Va'Partout	75
Soutien aux associations	76
Mise à disposition des équipements sportifs	77
ANNEXES	78
Compte administratif 2022	78
Résultat du budget principal et des budgets annexes	78
Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets	84
Rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif	107
Annexes - état des lieux des communes sur la campagne 2019-2026	122

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023



## Henri LEMOIGNE

Président de la Communauté de Communes  
Côte Ouest Centre Manche

Le rapport d'activités retrace les réalisations et le fonctionnement de notre intercommunalité au cours de l'année. Il est la résultante d'un travail collectif à travers l'engagement des élus et des agents au service des habitants du territoire. Ce document se veut un outil de communication concernant l'action menée par la collectivité à destination de la population, des partenaires institutionnels et des acteurs économiques.

L'année 2022 aura été la première année de notre mandat d'élus intercommunaux au cours de laquelle il nous a été possible de travailler sans les contraintes et les conséquences de la crise sanitaire des deux années précédentes.

De ce fait, plusieurs actions d'envergure ont pu être engagées pour la transformation et la modernisation de notre territoire. Parmi les plus notables, la réhabilitation du gymnase de Périers, l'extension de la zone de l'Étrier à La Haye ou encore la poursuite de notre participation au maillage en fibre optique de nos communes.

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, ce sont aussi des services de proximité pour créer en appui des communes une véritable politique sociale à destination des familles du territoire. Ainsi, alors que s'est achevée la formidable expérience de la « Charte avec les familles », nous avons décidé d'aller plus loin à travers l'élaboration d'un Plan Éducatif Social et Local.

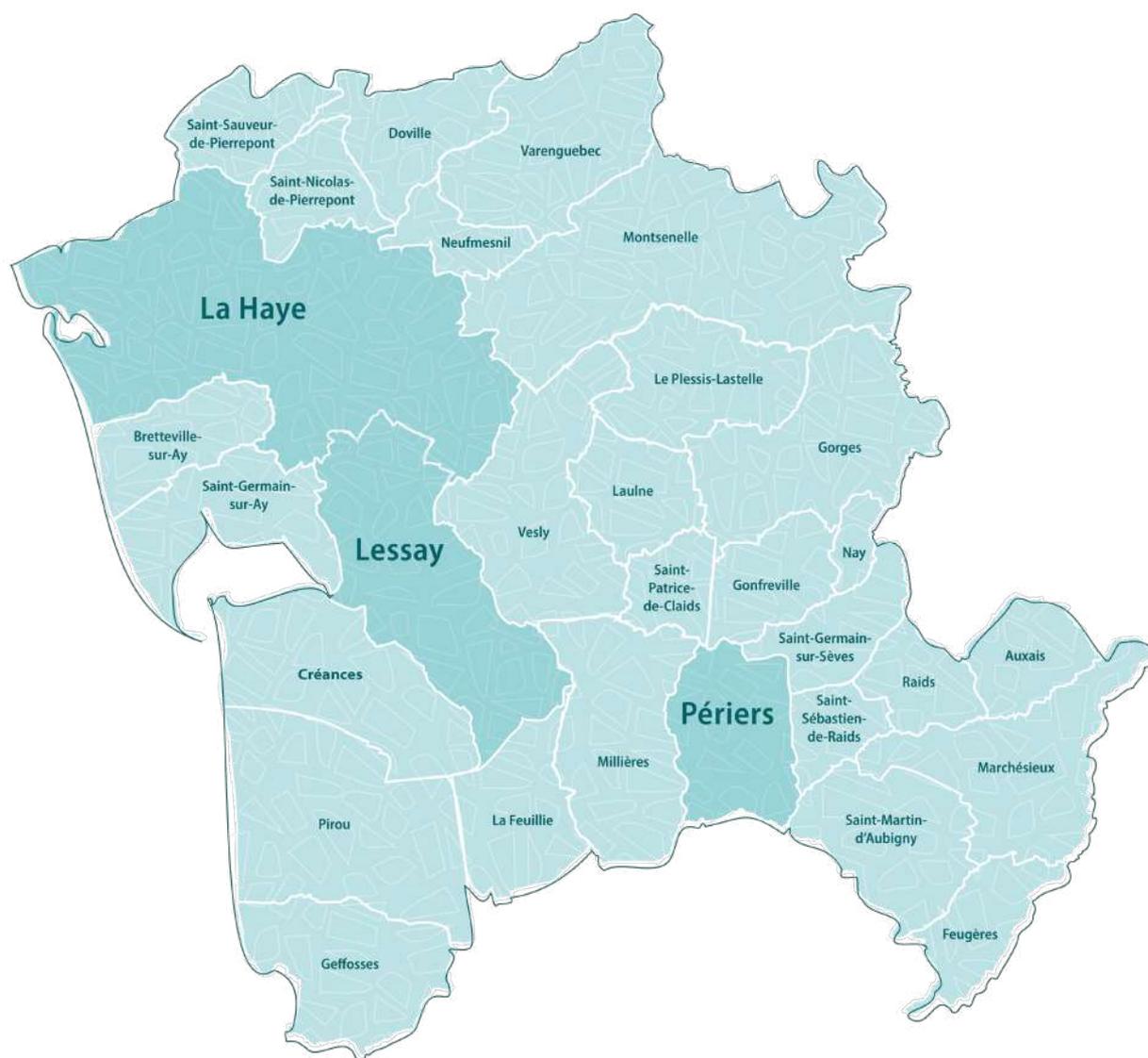
Toutes ces actions et d'autres sont exposées, chiffres à l'appui, dans ce document qui, au-delà de son caractère informatif, démontre la vitalité de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à laquelle nous contribuons collectivement.



Bureau de la Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# TERRITOIRE



30 communes

3 pôles de proximité

22 382\* habitants

AUXAIS	169	LAULNE	194	RAIDS	193
BRETTEVILLE-SUR-AY	428	LESSAY	2 294	SAINT-GERMAIN-SUR-AY	922
CRÉANCES	2 108	MARCHÉSIEUX	735	SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES	164
DOVILLE	341	MILLIÈRES	778	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	610
FEUGÈRES	351	MONTSENELLE	1 433	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	316
LA FEUILLIE	302	NAY	69	SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	182
GEFFOSSES	497	NEUFMESNIL	181	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	121
GONFREVILLE	161	PÉRIERS	2 274	SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS	335
GORGES	349	PIROU	1 466	VARENGUEBEC	336
LA HAYE	4 078	LE PLESSIS-LASTELLE	248	VESLY	747

\* population totale légale des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# TEMPS FORTS

## Janvier

- 31 janvier : Signature du Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE)

## Février

- 25 février : Lancement du défi familles à biodiversité positive sur le thème de l'alimentation, en partenariat avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Mars

- 1<sup>er</sup> mars : Mise en place d'un réseau des acteurs locaux de la jeunesse dans le cadre de la Charte avec les familles
- 3 mars : Attribution d'une aide financière d'urgence à finalité humanitaire à destination de la population ukrainienne
- 11 mars : premier Café de la Renov' organisé par le service Habitat

## Avril

- 22 avril : Mise en ligne de la Cart'info, la carte interactive du territoire Côte Ouest Centre Manche

## Mai

- 17 mai : Première Journée d'échanges des droits et de l'information

## Juin

- 11 juin : Festival Bulles de campagne sur le thème de l'alimentation et des circuits courts
- 11 juin : Lancement de l'opération Foyers Zéro Déchets
- Courant juin : l'Office de Tourisme devient la Maison des Loisirs et de la Découverte

## Juillet

- 5 juillet : Présentation des nouveaux surveillants de baignade de la SNSM à Pirou et Saint-Germain-sur-Ay
- 13 et 16 juillet : Premières dates du Family Tour, une action de la Charte avec les familles

## Août

- 29 août : Début des travaux de rénovation du gymnase communautaire à Périers

## Septembre

- 1<sup>er</sup> septembre : Premier atelier sur la résilience territoriale
- 2 et 3 septembre : Forums des associations à Lessay, La Haye et Périers
- Du 9 au 11 septembre : Participation de la Maison des Loisirs et de la Découverte à la Foire de Lessay

## Octobre

- Du 3 au 15 octobre : Journées Portes Ouvertes des Francs services à La Haye, Lessay et Périers
- 6 octobre : Soirée Ancrage avec Attitude Manche à destination des nouveaux habitants et salariés du territoire
- 15 octobre : Clôture du défi familles à biodiversité positive
- 18 octobre : Premier Forum de la Co-éducation à Lessay

## Novembre

- 5 novembre : L'Aprém Bouge de l'Art à Lessay, organisé par le groupe de coopération des bibliothèques
- 16 novembre : Signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire
- Courant novembre : Parution de l'outil "Mes droits, mes démarches"

## Décembre

- 13 décembre : Soirée de clôture de la Charte avec les familles

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Organisation de la collectivité



### PÔLE ADMINISTRATIF (SIÈGE SOCIAL)

20 rue des aubépines - 50250 LA HAYE

Nicolas MARTIN, Directeur Général des Services

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Secrétariat général et gestion des assemblées

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Affaires juridiques, marchés publics, assurances...
- Finances et comptabilité
- Ressources humaines

#### COMMUNICATION

#### INFORMATIQUE



### PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

11 place Saint-Cloud - 50430 LESSAY

Benjamin SUGY, Directeur des services techniques et de l'environnement

#### ENVIRONNEMENT

- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Bocage
- Déchets ménagers et déchetteries
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

#### TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

- Entretien du bâti et espaces verts,
- Suivi des travaux
- Accessibilité



### PÔLE SERVICES À LA POPULATION

4 place du Fairage - 50190 PÉRIERS

Christine CORLAY, Directrice générale adjointe

#### PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ, POLITIQUE ÉDUCATIVE

#### CULTURE

#### COHÉSION SOCIALE

- Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Politique seniors

#### SERVICES À LA POPULATION

- Accès des usagers aux services publics : Espaces Publics Numériques, France services, santé, transports scolaires...

#### SPORTS

#### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



### PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

Pépinière d'entreprises  
72 route de la zone industrielle - 50430 LESSAY

Marie DELAUCHE, Directrice des politiques publiques

#### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Développement économique, économie circulaire

#### TOURISME

#### AMÉNAGEMENT DURABLE

- Urbanisme
- Développement durable et transition énergétique
- Habitat
- Mobilité

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes validé le 29 septembre 2020, le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, Lessay et Périers. Toutefois, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les conseils communautaires ont été organisés principalement à Lessay à La Haye.

Il s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2022 : le 27 janvier, le 3 mars, le 14 avril, le 24 mai, le 7 juillet, le 29 septembre, le 27 octobre, le 24 novembre et le 15 décembre.

## 61 conseillers communautaires et 30 communes membres

### AUXAIS

1 conseiller communautaire  
**Hubert GILLETTE**  
Suppléante : Roselyne BELLAMY

### BRETTEVILLE SUR AY

1 conseiller communautaire  
**Guy CLOSET**  
Suppléante : Isabelle ÈVE

### CRÉANCES

5 conseillers communautaires  
**Anne DESHEULLES**  
**Henri LEMOIGNE**  
**Marie LENEVEU**  
**Yves LESIGNE**  
**Alain NAVARRE**

### DOVILLE

1 conseiller communautaire  
**Christophe FOSSEY**  
Suppléant : Pierre SCHELLES

### FEUGÈRES

1 conseiller communautaire  
**Rose-Marie LELIÈVRE**  
Suppléant : Emmanuel GIRRES

### LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire  
**Philippe CLÉROT**  
Suppléant : Alain JEANNE

### GEFFOSSES

1 conseiller communautaire  
**Michel NEVEU**  
Suppléant : Jacques RENOUF

### GONFREVILLE

1 conseiller communautaire  
**Vincent LANGEVIN**  
Suppléant : Quentin GALLOIS

### GORGES

1 conseiller communautaire  
**David CERVANTÈS**  
Suppléante : Marie LEPETIT

### LA HAYE

9 conseillers communautaires  
**Olivier BALLEY**  
**Marie-Jeanne BATAILLE**  
**Line BOUCHARD**  
**Michèle BROCHARD**  
**Clotilde LEBALLAIS**  
**Alain LECLÈRE**  
**Stéphane LEGOUEST**  
**Jean MORIN**  
**Guillaume SUAREZ**

### LAULNE

1 conseiller communautaire  
**Denis PÉPIN**  
Suppléant : Patrick PRETRE

### LESSAY

5 conseillers communautaires  
**Lionel LE BERRE**  
**Anne LE GRAND**  
**Roland MARESCQ**  
**Stéphanie MAUBÉ**  
**Céline SAVARY**

### MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires  
**Anne HÉBERT**  
**Roland LEPUISSANT**

### MILLIÈRES

2 conseillers communautaires  
**Raymond DIENIS**  
**Nicolle YON**

### MONTSENELLE

4 conseillers communautaires  
**Alain LECLÈRE**  
**Jean-Marie POULAIN**  
**Thierry RENAUD**  
**Annick SALMON**

### NAY

1 conseiller communautaire  
**Daniel NICOLLE**  
Suppléant : René CORBIN

### NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire  
**Simone EURAS**  
Suppléant : Yoann GUILBERT

### PÉRIERS

5 conseillers communautaires  
**Marc FEDINI**  
**Fanny LAIR**  
**Etienne PIERRE DIT MERY**  
**Damien PILLON**  
**Nohanne SEVAUX**

### PIROU

4 conseillers communautaires  
**José CAMUS-FAFA**  
**Laure LEDANOIS**  
**Noëlle LEFORESTIER**  
**Gérard LEMOINE**

### LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire  
**Daniel GUILLARD**  
Suppléant : Denis RENOARD

### RAIDS

1 conseiller communautaire  
**Jean-Claude LAMBARD**  
Suppléant : Wilfrid ROUILLIER

### SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires  
**Pascal GIAVARINI**  
**Christophe GILLES**

### SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire  
**Thierry LAISNEY**  
Suppléant : Stéphane ALLIET

### SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires  
**Bruno HAMEL**  
**Michel HOUSSIN**

### SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
**Yves CANONNE**  
Suppléant : Marc REGNIER

### SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire  
**Jean-Luc LAUNEY**  
Suppléant : Roland LE ROUET

### SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
**Fabienne ANGOT**  
Suppléante : Cathia SADOT

### SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire  
**Loïck ALMIN**  
Suppléant : Florent VILLEDIEU

### VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire  
**Evelyne MELAIN**  
Suppléant : Dominique SIMON

### VESLY

2 conseillers communautaires  
**Alain LELONG**  
**Jean-Luc QUINETTE**

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire. Il est composé depuis le 15 juillet 2020 de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués.

Il s'est réuni 12 fois en 2022, en général deux semaines avant les assemblées plénières :

- le 12 janvier
- le 16 février
- le 30 mars
- le 11 mai
- le 22 juin
- le 7 juillet
- le 14 septembre
- le 20 septembre
- le 12 octobre
- le 9 novembre
- le 16 novembre
- le 7 décembre

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les bureaux communautaires ont été organisés principalement à Périers.



**Henri LEMOIGNE**  
(Créances)

**Président**



**Alain LECLÈRE**  
(La Haye)

**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
Finances, marchés publics,  
administration générale  
et ressources humaines



**Anne HÉBERT**  
(Marchésieux)

**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Développement  
durable et mobilité



**Thierry RENAUD**  
(Montsenelle)

**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Aménagement  
du territoire, Habitat  
et Environnement



**Rose-Marie LELIÈVRE**  
(Feugères)

**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Enfance, Jeunesse  
et Parentalité



**Roland MARESCO**  
(Lessay)

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Travaux, accessibilité,  
entretien des bâtiments  
et espaces verts



**Jean-Marie POULAIN**  
(Montsenelle)

**6<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Développement  
économique et Insertion  
professionnelle



**Stéphanie MAUBÉ**  
(Lessay)

**7<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Attractivité  
touristique



**Marc FEDINI**  
(Périers)

**8<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Sports, Culture  
et Sécurité



**Michèle BROCHARD**  
(La Haye)

**9<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Cohésion sociale  
et Seniors



**David CERVANTÈS**  
(Gorges)

**10<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Services à la population  
Santé et Communication



**Christophe GILLES**  
(Saint-Germain-sur-Ay)

**11<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Services aux ménagers  
et SPANC

Accusé de réception en préfecture  
001200067031-20230706-DL2023-13-Pré  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

# Commissions

Le conseil communautaire et le bureau s'appuient sur le travail de 11 commissions depuis le 15 juillet 2020, date de l'installation du nouveau conseil communautaire. Il a été décidé de limiter, outre le Vice-Président assurant la présidence de la commission, le nombre maximal de membres à 30 au sein des commissions thématiques. La participation de conseillers municipaux des communes membres au sein de ces commissions a également été autorisée, sachant que chaque commune membre a la possibilité de désigner soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal. Chaque commission est présidée par un Vice-Président en fonction du rôle et des attributions de celle-ci.

Des groupes de travail ont été créés au sein des différentes commissions en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs.

## **FINANCES, MARCHÉS PUBLICS, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES** suivie par Alain LECLÈRE

Finances et comptabilité (élaboration et exécution des budgets), marchés publics, achats, assurances, gestion des ressources humaines (carrières, payes, congés, formation), dialogue social, Comité Technique, mutualisation des services.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ** suivie par Anne HÉBERT

Politique de développement durable et de transition énergétique, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), mobilité au sens large comprenant l'ensemble des transports (dont le transport scolaire) et la mobilité active (chemins de randonnées pédestres, itinéraires cyclables, etc.).

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT ET ENVIRONNEMENT** suivie par Thierry RENAUD

Documents d'urbanisme, Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Habitat dont une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), plateforme de rénovation énergétique et Programme Local de l'Habitat (PLH), Accueil des gens du voyage, Aménagement numérique du territoire, Littoral, cours d'eau, milieux aquatiques, bocage, espaces naturels.

## **ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITÉ** suivie par Rose-Marie LELIÈVRE

Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, politique éducative.

## **TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS** suivie par Roland MARESCO

Préparation et suivi des travaux, mise en œuvre de l'Ad'AP, entretien des bâtiments et des espaces verts, entretien de la voirie des Zones d'Activités Économiques (ZAE), fourrière animale.

## **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INSERTION PROFESSIONNELLE** suivie par Jean-Marie POULAIN

Développement économique, soutien aux entreprises, accompagnement vers l'emploi, économie sociale et solidaire, économie circulaire, promotion économique du territoire, référent orientation.

## **ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE** suivie par Stéphanie MAUBÉ

Développement et attractivité touristique, office de tourisme, promotion et valorisation touristique du territoire et du patrimoine, gestion des équipements touristiques.

## **SPORT, CULTURE ET SÉCURITÉ** suivie par Marc FEDINI

Gestion des activités et équipements sportifs, ludothèque, lecture publique, Villes en scène, interlocuteur des associations sportives et culturelles, relations avec l'école de musique et le golf Centre Manche, référent sécurité du territoire (renforts de gendarmerie, surveillance des plages, relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)).

## **COHÉSION SOCIALE ET SENIORS** suivie par Michèle BROCHARD

Plan Local Autonomie, Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Relations avec le centre social associatif, Portage de la réflexion sur une politique sociale communautaire.

## **SERVICES À LA POPULATION, SANTÉ ET COMMUNICATION** suivie par David CERVANTÈS

Accueil des usagers, espaces France Services, référent du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Espaces Publics Numériques (EPN), pôles de santé, Réseau territorial de promotion de la santé, communication externe et interne.

## **DÉCHETS MÉNAGERS ET SPANC** suivie par Christophe GILLES

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers, valorisation des déchets, gestion des déchetteries, suivi des relations avec le syndicat mixte du Point Fort, SPANC, travaux préparatoires au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Statuts et compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la Communauté de Communes par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

## Compétences obligatoires

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 4 groupes suivants :

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Mise en place de l'agenda 21 ou d'une démarche de transition écologique à l'échelle du territoire de l'EPCI – Réalisation d'un Plan Climat Énergie.
  - Constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences de l'EPCI.
  - Étude, création et aménagement de Zones d'Aménagement Concerté.
- Aménagement numérique du territoire.
- Conventionnement avec les partenaires institutionnels pour le financement des opérations éligibles à leur politique contractuelle.
- Élaboration, aménagement et gestion de développement éolien conformément au schéma régional de développement éolien.

### ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion de toutes les zones ou parcs d'activités industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires présents sur le territoire de l'EPCI.
- Réhabilitation de friches industrielles en zones d'activités.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Mise en œuvre d'Opération Collective de Modernisation (OCM) en faveur du développement de l'artisanat, du commerce et des services.
- Construction, acquisition, aménagement et location y compris par crédit-bail de bâtiments ayant pour but de participer au développement économique local situés sur les zones d'activités du territoire.
- Construction et gestion d'ateliers relais et aide immobilière et foncière aux entreprises.
- Promotion économique du territoire de l'EPCI et mise en œuvre d'actions économiques.
- Actions de valorisation et de promotion du tissu économique du territoire.
- Promotion du tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux qui assurent les missions d'accueil et d'information touristique, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques.

### AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.
- Collecte, transport, traitement et valorisation des déchets issus du tri sélectif.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Compétences optionnelles

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 6 groupes :

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc des marais du Cotentin et du Bessin.
- Études et actions générales relatives à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de l'environnement et des espaces naturels.
- Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – Gestion des espaces naturels littoraux.
- Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental (PDIPR) et des aires de pique-nique attenantes à ces chemins de randonnées.
- Actions concourant au développement des énergies renouvelables et favorisant les économies d'énergie par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.

### POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'opérations de revitalisation rurale et de toute opération conventionnelle d'amélioration de l'Habitat.
- Actions concourant à la revitalisation des centres-bourgs par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.
- Élaboration, révision et modification du programme local de l'habitat (PLH).
- Aménagement et commercialisation du lotissement communautaire « Les Amazones » situé à La Haye.

### CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Intervention de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie réalisés par les communes, sous la forme de fonds de concours versés annuellement aux communes, sur délibération du conseil communautaire.
- Élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

### CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Construction, gestion et entretien des complexes sportifs d'intérêt communautaire à savoir :
  - Complexe sportif situé à La Haye (gymnase et salle sportive, 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis non couverts, un skate park, un terrain de VTT, club house),
  - Complexe sportif situé à Lessay (gymnase et plateau sportif),
  - Complexe sportif situé à Périers (gymnase, 3 terrains de foot, un terrain de tennis couvert, un terrain de tennis non couvert, un plateau sportif et un club house),
  - Salle sportive communautaire située à Créances,
  - Tout nouvel investissement lié aux équipements sportifs listés précédemment.
- Gestion du Golf « Centre Manche » situé à Saint-Martin d'Aubigny.
- Gestion de la base de char à voile « Ay-ole » située à Bretteville-sur-Ay.
- Création et gestion d'une piscine sur le territoire.
- Création et gestion des Espaces Publics Numériques (EPN).

### ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées en partenariat avec le département de la Manche et soutien aux actions menées dans le cadre du « bien vieillir » sur le territoire.
- Gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Âgées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
- Création et gestion de maisons de solidarité.

### CRÉATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Compétences facultatives

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 9 groupes suivants :

### SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Participation financière au Service de secours et de lutte contre l'incendie.
- Mise en place de dispositifs de surveillance des plages.
- Participation à la mise en place de renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire communautaire.

### MOBILITÉ

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- Gestion du transport des élèves d'écoles primaires : vers les piscines sur les temps scolaires, vers les équipements ou actions communautaires sur les temps scolaires, vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires.

### ENFANCE - JEUNESSE

- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) à l'échelle du territoire et soutien des actions inscrites dans ce PEL ou qui répondent aux objectifs de ce PEL.
- Gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM).
- Soutien financier pour les Maisons d'Assistants Maternels et autres structures d'accueil privées qui le sollicitent et répondent à un cahier des charges, sous forme de subventions ou soutien technique avec conventions d'objectifs
- Gestion des crèches, micro-crèches, haltes-garderies, lieux d'accueil parents - enfants.
- Gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Actions en direction des jeunes et adolescents notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.
- Actions d'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens du territoire de l'EPCI.
- Participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaire dans les écoles primaires du territoire communautaire.
- Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF.

### MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- Participation financière aux activités culturelles et sportives des collèges en lien avec la politique éducative locale.
- Adhésion au dispositif « Villes en scène ».
- Soutien à l'école de musique intercommunale.
- Mise en place et coordination du groupe de coopération des bibliothèques et médiathèques communales.
- Organisation des dispositifs visant à promouvoir les associations du territoire communautaire (forum des associations, guide des activités...).
- Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes et de leurs familles.
- Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.

### GESTION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

- Gestion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Gestion et entretien de villages de gîtes regroupant au moins 5 gîtes.

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Contrôles des installations d'assainissement non collectif, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

- Études et mesures de protection du littoral dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire.
- Entretien et restauration des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre d'outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## FOURRIÈRE ANIMALE

- Gestion du service de fourrière animale sur le territoire.

## SANTÉ

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.
- Promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire.

## LOGEMENT LOCATIF

- Gestion des logements locatifs de l'ancien presbytère situé à Saint-Patrice-de-Claids.

## Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, la Communauté de Communes est membre de 8 syndicats mixtes.

Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL)

Le Syndicat mixte Manche Numérique

Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Syndicat mixte du Point Fort

Le Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)

Le Syndicat mixte Schéma de COhérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances

Le Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Budget

## Budget principal

Budget primitif principal  
22 393 694,76 €

	2022	2021	Variation 2022/2021
Section de fonctionnement	16 763 385 €	15 558 711 €	7,74 %
Section d'investissement	5 630 310 €	5 594 919 €	0,63 %
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>22 393 695 €</b>	<b>21 153 630 €</b>	<b>5,86 %</b>

Section de fonctionnement

16 763 384,61 €

Section d'investissement

5 630 310,15 €

Au cours de l'année 2022, 4 décisions modificatives ont été validées par le Conseil communautaire et 4 virements de crédits ont été effectués entre les chapitres par décision du président, dans le cadre de la fongibilité des crédits entre chapitres (hormis le chapitre 012 – Charges de Personnel) à l'intérieur des sections.

Ces décisions ont conduit à une augmentation des crédits en dépense de la section d'investissement à hauteur de 74 721 € pour atteindre 5 705 031,15 € alors que ceux de la section de fonctionnement l'ont été de 89 604 € pour atteindre 16 852 988,61 €. Ces augmentations sont essentiellement dues en section d'investissement à l'achat d'un camion benne, dépense initialement prévue en 2023 et en section de fonctionnement à l'augmentation du coût du service Déchets.

## Exécution du budget

	Excédent 2022	Résultat antérieur	Excédent cumulé
Section de fonctionnement	534 697,10 €	7 989 520,91 €	8 524 218,01 €
Section d'investissement	-880 738,88 €	-523 222,20 €	-1 403 961,08 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>-346 041,78 €</b>	<b>7 466 298,71 €</b>	<b>7 120 256,93 €</b>

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de **7 120 256,93 €**.

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 3 512 831,55 € en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 941 540,03 € dont 336 355,29 € liés au travaux pour comptes de tiers.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à 6 801 462 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 2 412 332 €, ce qui constitue un besoin de financement de 4 389 130 € auquel s'ajoute le besoin de financement de 75 931 € pour les travaux de restauration du GORGET qui n'a pas fait l'objet d'une inscription dans les Restes à Réaliser.
- L'équilibre des travaux sur compte de tiers générera une recette prévisionnelle supplémentaire de 10 689,42 €.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à **3 607 425,38 €**.

Pour mémoire, le besoin de financement des budgets annexes des zones d'activité (La Mare aux Raines, La Canurie) dont la valeur du stock ne reflète pas la valeur des terrains restant à commercialiser est estimé à 1 630 629,47 €.

En 2022, on constate que le ratio de désendettement du budget principal est à 2,7 ans pour 2,5 ans en 2021. Le ratio de désendettement global (budget principal et budgets annexes confondus) augmente de 4,9 à 5,8 ans. La part de la dette liée au budget principal se réduit entre 2021 et 2022 pour passer de 50 % à 47 %, aussi l'impact de la baisse de 313 202,77 € de la Capacité Brute d'Autofinancement entre 2021 et 2022 se répercute plus nettement sur la durée de désendettement de l'ensemble des budgets.

TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2022	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2022
Dépenses de fonctionnement	16 852 988,61 €	15 161 722,90 €	89,96 %
Recettes de fonctionnement*	15 352 603,37 €	15 696 420,00 €	102,24 %
Dépenses d'investissement*	5 181 808,95 €	3 033 251,36 €	58,54 %
Recettes d'investissement	5 851 453,99 €	2 152 512,48 €	36,79 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>22 034 797,56 €</b>	<b>18 194 974,74 €</b>	<b>82,57 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>21 204 057,36 €</b>	<b>17 848 932,48 €</b>	<b>84,18 %</b>

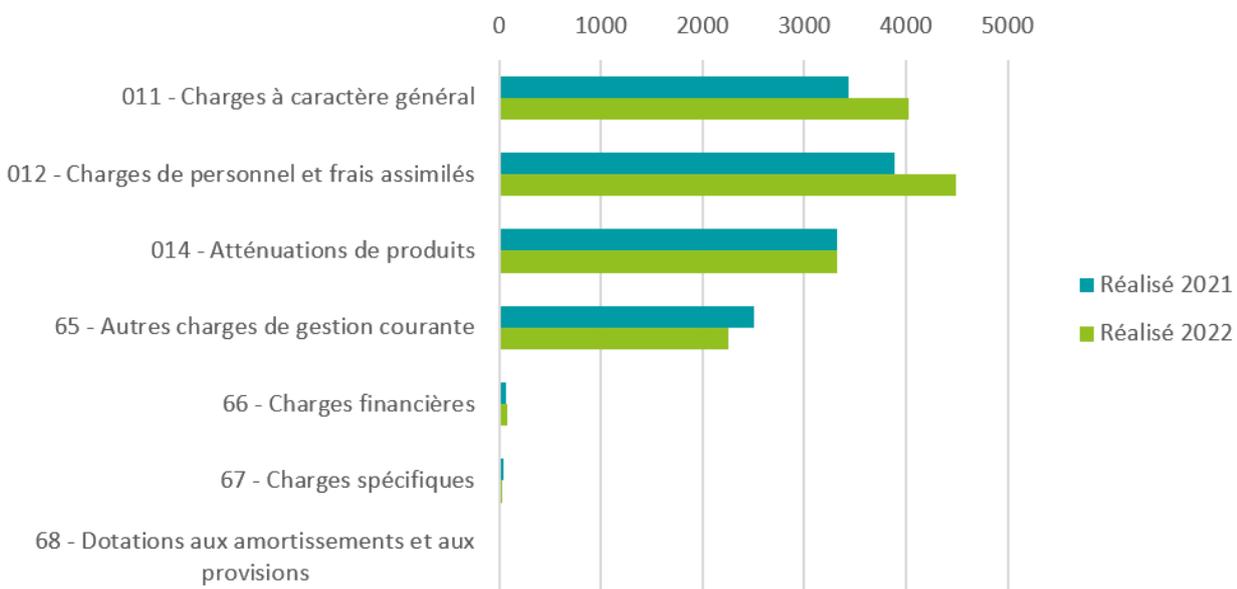
\*hors reprise du résultat antérieur

## Section de fonctionnement

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES	Réalisé 2022	% du total
<b>DÉPENSES</b>	<b>14 165 739,49 €</b>	<b>100 %</b>
011 - Charges à caractère général	4 022 937,72 €	28,40 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 487 104,40 €	31,68 %
014 - Atténuations de produits	3 324 736,00 €	23,47 %
65 - Autres charges de gestion courante	2 253 435,05 €	15,91 %
66 - Charges financières	73 321,65 €	0,52 %
67 - Charges exceptionnelles	4 204,67 €	0,03 %
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 %

Entre 2022 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 6,99 %.

### FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES



RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2022	% du total
<b>DÉPENSES</b>	<b>14 165 739,49 €</b>	<b>100 %</b>
Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines	5 631 800,88 €	39,76 %
Aménagement du territoire, Habitat, GEMAPI	354 312,70 €	2,50 %
Développement durable et mobilité	425 546,92 €	3,00 %
Enfance, jeunesse et parentalité	1 215 002,62 €	8,58 %
Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et des espaces verts	1 267 836,59 €	8,95 %
Développement économie et insertion professionnelle	151 722,86 €	1,07 %
Attractivité touristique	465 519,33 €	3,29 %
Sport, culture et sécurité	544 747,96 €	3,85 %
Cohésion sociale et seniors	276 657,08 €	1,95 %
Services à la population, santé et communication	217 546,43 €	1,54 %
Déchets ménagers et SPANC	27,52 €	0,0002 %

Accusé de réception en préfecture  
050-200987034-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

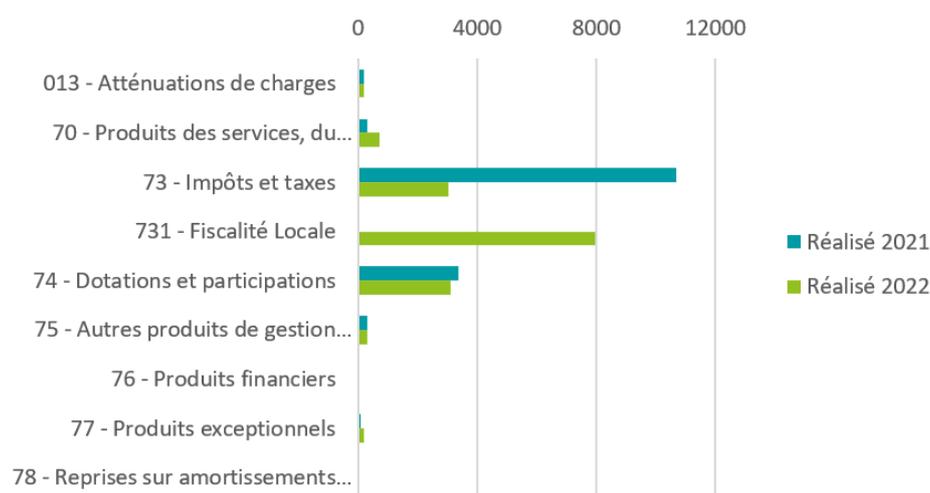
Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leurs ressources 2016) et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 58 % dans les dépenses de l'Administration Générale : 21 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 18 % aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au SDIS, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et au Syndicat Mixte Manche Numérique.

% PAR NATURE	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>100 %</b>
011 - Charges à caractère général	3,45 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20,63 %
014 - Atténuations de produits	57,89 %
65 - Autres charges de gestion courante	17,66 %
66 - Charges financières	0,38 %
67 - Charges exceptionnelles	0,00 %

RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	Réalisé 2022	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>15 554 407,25 €</b>	<b>100 %</b>
013 - Atténuations de charges	202 061,68 €	1,30 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	735 125,74 €	4,73 %
73 - Impôts et taxes	3 045 073,29 €	19,58 %
731 - Fiscalité Locale	7 953 976,64 €	51,14 %
74 - Dotations et participations	3 106 339,96 €	19,97 %
75 - Autres produits de gestion courante	312 467,45 €	2,01 %
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	199 362,49 €	1,28 %
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 %

Les impôts, taxes et les dotations, participations et subventions représentent **90,18 %** des ressources. Entre 2022 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de **4,09 %**.

## FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Pour information, le montant de la ressource Taxe d'Habitation est limité au montant relevant des résidences secondaires. La Communauté de Communes n'a pas eu de pouvoir de taux sur cette ressource en 2022 en raison de la mise en place de la réforme de la Taxe d'Habitation.

En ce qui concerne les autres ressources, la Communauté de Communes ayant validé une harmonisation des taux sur 12 ans suite à la fusion en 2017, les taux présentés sont les taux moyens.

Les produits fiscaux de la collectivité, soit 70,71 % des recettes, se composent à 47,7 % des contributions directes, 22,8 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), 0 % de la Taxe GEMAPI, l'excédent antérieur de ce service ayant permis de ne pas collecter cette taxe en 2022. La fraction de TVA versée en compensation des ressources de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pèse pour 20,8 % dans ces ressources.

En 2022, les attributions de compensation se stabilisent et représentent 3,7 % des ressources fiscales. Le poids de la part de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) destinée à la Communauté de Communes n'ayant pas été abondée par un prélèvement sur les parts communales passe de 3,8 % à 3,15 %.

La Taxe de Séjour bénéficie du versement direct par les opérateurs numériques et continue à augmenter, elle représente avec 1,8 % de ces ressources en 2022 pour 1,47 % en 2021.

IMPÔTS ET TAXES	Réalisé 2022	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>10 999 049,93 €</b>	<b>100 %</b>
<b>73111 - Impôts directs locaux</b>	3 587 250,00 €	32,61 %
<b>73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>	1 008 289,00 €	9,17 %
<b>73113 - Taxe sur les surfaces commerciales</b>	218 627,00 €	1,99 %
<b>73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</b>	434 957,00 €	3,95 %
<b>73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées</b>	2 506 338,00 €	22,79 %
<b>73136 - Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations</b>	19,00 €	0,00 %
<b>731721 - Taxe de séjour</b>	178 774,17 €	1,63 %
<b>731722 - Taxe additionnelle à la taxe de séjour</b>	18 810,47 €	0,17 %
<b>7318 - Autres fiscalités locales</b>	912,00 €	0,01 %
<b>73211 - Attribution de compensation</b>	407 200,29 €	3,70 %
<b>732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales</b>	346 717,00 €	3,15 %
<b>7351 - Fraction de compensation TFPB, taxe d'habitation sur les résidences principales</b>	2 291 156,00 €	20,83 %
<b>7328 - Autres fiscalités reversées</b>	0,00 €	0,00 %

Entre 2021 et 2022, ces recettes augmentent globalement de 2,98 %, ce qui s'explique ainsi :

- Une légère augmentation de la fiscalité de 0,95 % (fiscalité Ménage, fiscalité Professionnelle et rôles supplémentaires) liée à l'augmentation des bases des impôts directs locaux qui génère 2,76 % de recettes supplémentaires en 2022 et à l'augmentation de 9,63 % du produit de la Taxe sur les surfaces commerciales et de 4,81 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Ces augmentations compensent la réduction de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée qui diminue de 4,53 %, répercussion de la baisse d'activité liée à la pandémie de COVID en 2021.
- En 2022, la fraction de TVA reversée s'élève à 2 291 156 € contre 2 090 451 € en 2021, une augmentation constatée de 9,6 % de cette ressource. Alors que la ressource liée à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires n'évolue que de 0,76 % entre 2021 et 2022.
- Le produit de la TEOM augmente de 8,5 % afin de couvrir le besoin de financement du service. Cette augmentation est due pour partie à l'augmentation de 4 % des bases qui passe de 15 571 616 € à 16 193 877 € mais également à une augmentation des taux de 5,77 %. Il est à préciser que les modifications de niveau de service sur les communes du secteur de Périers ont conduit à une modification des taux appliqués à ce secteur.
- La taxe GEMAPI est votée chaque année en fonction du besoin de financement du service. L'excédent constaté en 2021 couvrant le besoin de financement du service pour l'exercice 2022, aucun produit GEMAPI n'a été recouvré en 2022.
- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales se réduit de 14,25 % en raison de l'absence de majoration de la part de droit commun de la Communauté de Communes par les parts de droit commun communales.
- Les attributions de compensation se stabilisent à leur niveau annuel.
- Quant à la Taxe de Séjour, son augmentation en 2022 se ralentit à hauteur de 25,17 % par rapport à 2021.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception en préfecture : 13/07/2023

CONTRIBUTIONS DIRECTES - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2022	Produit 2022	% du total
<b>Contributions directes</b>			<b>3 585 595 €</b>	<b>100 %</b>
Taxe habitation (uniquement Résidence Secondaire)	13,36 %	5 454 936 €	718 197 €	20,03 %
Taxe foncière bâti	6,92 %	17 429 968 €	1 206 664 €	33,65 %
Taxe foncière non bâti	13,30 %	3 451 850 €	458 966 €	12,80 %
Cotisation Foncière des Entreprises	22,00 %	5 106 969 €	1 125 309 €	31,38 %
Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti			76 459 €	2,13 %

ÉVOLUTION DES BASES	Base 2022	Base 2021	Évolution
Taxe habitation	5 454 936 €	5 409 605 €	0,84 %
Taxe foncière bâti	17 429 968 €	16 684 810 €	4,47 %
Taxe foncière non bâti	3 451 850 €	3 342 930 €	3,26 %
Cotisation Foncière des Entreprises	5 106 969 €	4 932 554 €	3,54 %

## Section d'investissement

### Dépenses

5 556 473,56 €

	Réalisé 2022	Reports	Total	% du total
Remboursement d'emprunt	481 153,05 €	0 €	481 153,05 €	16 %
Effort d'équipement	1 848 812,48 €	182 192,47 €	2 031 004,95 €	68 %
Dépôt et cautionnement reçus	759,82 €	0 €	759,82 €	0 %
Avances aux Budgets Annexes	3 523,94 €	0 €	3 523,94 €	0 %
Travaux pour compte de tiers	400 536,57 €	49 996,61 €	450 533,18 €	15 %
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>2 734 785,86 €</b>	<b>232 189,08 €</b>	<b>2 966 974,94 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>298 465,50 €</b>			
<b>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>523 222,20 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 556 473,56 €</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 647 519,87 €</b>			

Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme.

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2022	% du total
100 - Bâtiments publics	7 930,29 €	0,52 %
101 - Local Technique - Périers	309 671,89 €	20,34 %
111 - Rénovation thermique Siège Social	26 698,96 €	1,75 %
120 - Rénovation du Pôle Intercommunal de Lessay	21 789,31 €	1,43 %
140 - Aire des Gens du Voyage	6 000,00 €	0,39 %
150 - Déchetterie Quai de Transfert	14 676,00 €	0,96 %
200 - Matériel & Equipement - DIVERS	76 255,34 €	5,01 %
210 - Matériel & Equipement - Service Technique	55 872,58 €	3,67 %
220 - Matériel & Equipement - Service Gestion des Déchets	212 766,42 €	13,98 %
230 - Infrastructure Réseau	124 495,62 €	8,18 %
300 - Complexes et équipements Sportifs	34 422,01 €	2,26 %
350 - Rénovation du gymnase de Périers	1 190 700,00 €	30,53 %
410 - OPAH Périers	25 313,06 €	1,66 %

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL2023-0706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2022	% du total
420 - Programme d'Intérêt Général pour l'Habitat (PIG)	1 162,80 €	0,08 %
450 - Mobilité - Equipements et aménagements	38 196,00 €	2,51 %
480 - Plateforme de Mobilité	2 898,94 €	0,19 %
500 - Modification des documents d'urbanisme	12 331,89 €	0,81 %
520 - PLUI Lessay	23 550,00 €	1,55 %
650 - Protection du Littoral	63 673,20 €	4,18 %
800 - FTTH et Travaux = fourreaux	225 317,00 €	14,80 %
810 - Abondement Opération Modernisation Commerce 2018-2020	1 109,57 €	0,07 %
900 - Sites et équipements touristiques	22 423,00 €	1,47 %
905 - Outils de Promotions et équipement - TOURISME	41 568,34 €	2,73 %
910 - Gîtes de Créances	10 960,00 €	0,72 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 522 434,57 €</b>	<b>100 %</b>

DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE	Réalisé 2022	% du total
<b>Total Général - Hors Opérations</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
204 - Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	100 %
2041582 - Subventions autres groupements - Bâtiments et installations	25 000,00 €	100 %

## Recettes

2 152 512,48 €

	Réalisé 2022	Reports	Total	% du total
Subventions	291 709,22 €	787 377,21 €	1 079 086,43 €	49,64 %
Remboursement- travaux sous mandat	330 517,06 €	386 351,90 €	716 868,96 €	32,98 %
Régularisation sur vente de terrain	127,85 €		127,85 €	0,01%
Emprunt	- €		- €	0,00 %
Rbt Avances aux budgets annexes	151 123,47 €		151 123,47 €	6,95 %
Dépôts et cautionnements	771,65 €		771,65 €	0,04 %
FCTVA	<b>141 327,07 €</b>		<b>141 327,07 €</b>	<b>6,50 %</b>
Excédent capitalisé	84 500,00 €		84 500,00 €	3,89 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 000 076,32 €</b>	<b>1 173 729,11 €</b>	<b>2 173 805,43 €</b>	<b>100 %</b>
Recettes d'ordre	1 152 436,16 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 152 512,48 €</b>			

L'essentiel du montant des subventions reportées, 592 018,30 € soit 75 % de cette recette, est lié au projet de rénovation du gymnase de Périers dont les travaux sont en cours.

En ce qui concerne les travaux sous-mandats, les recettes concernent pour 314 104,81 € la restauration des rivières pour le compte de la communauté de communes Coutances mer et bocage, pour 56 418,60 € la restauration des rivières pour Saint-Lô Agglo, pour 931,62 € la rénovation des bâtiments de l'EHPAD Créances - Lessay pour cette entité et pour 283 244,46 € la restauration des rivières sur le territoire de la Communauté de Communes pour les propriétaires riverains.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Commande publique

## Recensement des marchés publics

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Accompagnement à la finalisation de la stratégie économie circulaire dans le cadre de la démarche Territoire durable 2030		30 mai 2022	19 875,00 €
Assurance dommages ouvrage pour les travaux de construction d'un hangar communautaire à Périers		10 octobre 2022	5 625,00 €
Assurance dommages ouvrage pour les travaux de rénovation du gymnase de Périers		15 novembre 2022	18 636,33 €
Conseil en mobilité en 2023		1 <sup>er</sup> janvier 2023	31 468,33 €
Étude de définition des aménagements de confortement du cordon dunaire à Pirou-Plage		21 juillet 2022	25 275,00 €
Fourniture de titres restaurant		1 <sup>er</sup> janvier 2023	190 000,00 €
Location de bungalows situés au gymnase de Périers		13 septembre 2022	15 355,31 €
Location solidaire de voitures en 2023		1 <sup>er</sup> janvier 2023	39 999,00 €
Location solidaire de scooters et VAE		1 <sup>er</sup> janvier 2023	39 999,00 €
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation du contrat de concession relatif à l'exploitation du village de gîtes touristiques « Les Dunes » et du camping municipal situés à Créances		23 mai 2022	22 165,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Côte Ouest (PACO) situé à Créances		7 juillet 2022	41 230,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique du siège social de la Communauté de Communes situé à La Haye		23 mai 2022	107 623,14 €
Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des bâtiments du pôle communautaire situé à Lessay		30 mars 2022	30 429,00 €
Réalisation de fascines en bois tressé sur le littoral communautaire à Brettville-sur-Ay		7 avril 2023	11 228,00 €
Traitement Déchets Ménagers et assimilés			000 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
 Date de télétransmission : 13/07/2023  
 Date de réception préfecture : 13/07/2023

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Traitement du bois collecté en déchetterie		1 <sup>er</sup> janvier 2023	85 000,00 €
Transport scolaire au départ du secteur du Plessis-Lastelle, Gorges, Montsenelle et La Haye de 0 à 60 km ; et pour les trajets au départ de tout le territoire communautaire de 61 à 200 km		1 <sup>er</sup> janvier 2023	39 999,00 €
Travaux d'aménagement de la zone d'activités de l'Étrier à La Haye	Lot 1 - terrassement, voirie et assainissement	3 juin 2022	497 582,21 €
	Lot 2 - réseaux souples et eau potable	3 juin 2022	250 000,00 €
	Lot 3 - aménagement paysagers	3 juin 2022	60 000,00 €
Travaux d'atténuation de l'érosion du cordon dunaire de Saint-Germain-sur-Ay par la pose de pieux hydrauliques		19 décembre 2022	114 065,93 €
Travaux de rénovation du gymnase de Périers	Lot 1 - désamiantage	3 juin 2022	127 775,07 €
	Lot 2 - VRD	14 juin 2022	65 926,04 €
	Lot 3 - gros œuvre	14 juin 2022	281 462,83 €
	Relance du lot 04B - couverture et bardage métallique	6 juillet 2022	528 263,96 €
	Lot 6 - menuiseries extérieures aluminium et serrurerie	14 juin 2022	78 565,35 €
	Lot 7 - menuiseries intérieures bois	14 juin 2022	79 040,00 €
	Lot 8 - plâtrerie sèche et faux plafond	14 juin 2022	132 000,00 €
	Lot 9 - carrelage et faïence	23 juin 2022	70 000,00 €
	Lot 10 - revêtement de sols souples	14 juin 2022	13 972,71 €
	Lot 11 - peinture	27 juin 2022	56 666,67 €
	Lot 12 - plomberie	14 juin 2022	287 886,88 €
	Lot 13 - électricité	14 juin 2022	89 362,50 €
	Relance du lot 04A - renfort de structure métallique	4 juillet 2022	203 879,75 €
	Lot 5 - mur ossature bois, charpente bois et bardage bois	27 juin 2022	108 735,55 €

Le service a été associé à 27 procédures correspondant à 40 marchés distincts dont :

- 13 procédures inférieures à 40 000 € HT,
- 14 procédures supérieures à 40 000 € HT,
- 3 marchés classés sans suite, dont 2 relancés au cours de l'année 2022 et 1 marché

Accusé de réception en préfecture  
1802006703120230706-DE22030706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Ressources humaines

L'année 2022 a été marquée par la mise en place des groupes de travail pour l'élaboration du Document Unique ainsi que par les élections professionnelles pour élire les représentants du personnel au Comité Social Territorial qui ont eu lieu le 8 décembre 2022. Le Comité Social Territorial remplace le Comité Technique.

À noter qu'en 2022 le poste d'assistante ressources humaines a été pérennisé et que de plus en plus d'agents ont demandé de télétravailler.

## Les missions

Ce service a pour missions :

- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité.
- Le plan de formation.
- La gestion de la paye.
- La gestion et le suivi de l'absentéisme.
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel.
- La gestion des instances statutaires liées au personnel.
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activités, etc.
- L'élaboration du Document Unique.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

## Structure générale des effectifs

### Effectifs au 31 décembre 2022

**139** agents  
avec 107 ETP - Équivalent Temps Plein  
contre 129 agents en 2021

71 agents titulaires avec 64 ETP  
58 agents non titulaires avec 34 ETP  
58 agents non titulaires avec 34 ETP  
63 % des agents sont à temps complet  
35 % des agents sont à temps non complet  
1,4 % des agents sont à temps partiel

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la collectivité était de 139 agents représentant 107 ETP, soit une augmentation de 10 agents par rapport au 31 décembre 2021, avec une augmentation de l'ETP de 7. Cette augmentation du nombre d'agents s'explique en partie par la présence au mois de décembre de saisonniers ou de remplaçants pour le service technique et le service déchets mais également la création de nouveaux postes comme le poste de responsable informatique, des postes dans l'animation...

Comme pour 2021, il est à noter que parmi les effectifs, 3 agents sont mis à disposition auprès des associations sportives. Il est également précisé que certains agents sont mis à la disposition de la Communauté de Communes par d'autres collectivités ou structures, à savoir un agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers et un agent pour les missions de référent prévention senior dans le cadre de transfert de compétences.

## Répartition des agents par catégorie

**139** agents  
toutes catégories confondues

La répartition par catégorie laisse, comme pour les années précédentes, apparaître une part plus importante d'agents en catégorie C.

**66 %** d'agents en catégorie C. Cette part est moins importante qu'en 2021 (67 % contre 74 %). Les agents de catégorie C sont principalement sur des postes techniques, des postes liés à l'enfance jeunesse mais également sur des postes de gestion administrative (accueil, comptabilité...). Nous retrouvons donc les cadres d'emplois suivants comme pour les années précédentes : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques.

**23 %** d'agents en catégorie B.

**14 %** d'agents en catégorie A. L'augmentation de la part de cette catégorie s'explique par le fait que les nouveaux recrutements comme les postes de chargé de mission se font sur la catégorie A.

**6,8 %** d'agents sans catégorie : agents recrutés en contrat aidés, démontrant la volonté de la collectivité de s'impliquer dans le domaine de l'insertion, ou agents recrutés en contrat de droit privé dans le cadre du SPIC SPANC.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Répartition des agents par statut et catégorie

139 agents

toutes catégories confondues

Les agents de droit privé ne sont pas répertoriés dans une catégorie spécifique soit 8 agents.

15 agents en catégorie A dont 8 contractuels et 7 fonctionnaires

La part des agents contractuels de catégorie A, comme pour 2021, est plus importante que la part des titulaires, s'expliquant par la nature des fonctions et les besoins du service liés essentiellement à des missions spécifiques de type « chargé de mission » : Urbanisme, Economie Circulaire, Mobilité.

23 agents en catégorie B dont 10 contractuels et 13 fonctionnaires

Contrairement à 2021, la part des agents contractuels en catégorie B est inférieure à celle des titulaires. Il a été fait des recrutements d'agents déjà titulaires au cours de l'année 2022 comme sur le poste de chargée de mission PLA ou par la réussite au concours de catégorie B par des agents qui étaient en catégorie C.

93 agents en catégorie C dont 33 contractuels et 60 fonctionnaires

En revanche, la part des agents contractuels en catégorie C est plus faible à l'instar de 2021 comme pour les années précédentes. Il s'agit principalement d'agents à temps non complet recrutés pour une durée hebdomadaire inférieure à 17h30 minutes. Les agents contractuels sont en majorité recrutés pour les services Enfance Jeunesse et Transports scolaires.

## Répartition des agents par sexe

139 agents

Conformément à la loi du 4 août 2014, un rapport spécifique relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est également soumis à l'approbation du conseil communautaire.

63 % de femmes. La représentation des femmes est toujours plus importante que celle des hommes, avec cependant une hausse pour la part des hommes. Les femmes exercent principalement des fonctions liées à l'administratif, à l'enfance jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux, aux ressources humaines, aux finances et aux transports scolaires. Ainsi, l'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la communauté de communes explique la prédominance des femmes.

37 % d'hommes. Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques et le service déchets ménagers.

## Répartition des agents par âge

42 ans

de moyenne d'âge

7,2 % de moins de 25 ans

43 % de plus de 45 ans

Au 31 décembre 2022, les agents de la collectivité étaient âgés, en moyenne, de 42 ans soit un an de plus qu'en 2021. L'âge moyen des femmes est de 41 ans et l'âge moyen des hommes de 44 ans. Les agents dans les services tels que le service enfance jeunesse sont des agents relativement jeunes. La part des moins de 25 ans représente 7,19 % contre 10,85 % en 2021 et celle des plus de 45 ans représente 43,16 % contre 42,63 % en 2021. Les agents de la collectivité sont donc relativement jeunes.

Pour information, en 2020, l'âge moyen des agents de la fonction publique était de 44 ans.

## Formation des agents

L'ensemble des agents a un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et pour nécessité de service.

En 2022, comme en 2021, beaucoup de formations du CNFPT ont été annulées pour cause COVID.

- 22 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 16 % des effectifs contre 19 % en 2021.
- Il y a eu 104 jours de formation soit 3 jours de plus qu'en 2021 dont 87,5 % suivis par des femmes (contre 66 % en 2021). Les formations sont davantage suivies par les femmes que par les hommes avec 17 femmes et 5 hommes qui ont suivi des formations. Le nombre de jours de formation par sexe est à nuancer notamment par les effets de filières.
- 3 agents ont suivi une formation d'intégration suite à leur intégration dans la fonction publique, à leur promotion suite à la réussite du concours, ce qui représente 20 jours de formation.
- À ces jours de formation, s'ajoutent les préparations aux concours suivies par 1 agent, une femme.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Charges de personnel et frais assimilés

- **4 487 404,40 €** soit 30 % du budget total de fonctionnement qui s'élève à 15 161 722,90 €. En 2022, les charges de personnel ont connu une augmentation de 15 % par rapport à 2021.
- **4 076 590 €** de rémunération brute chargée contre 3 687 104 € en 2021 qui s'explique pour partie par de nombreux impacts réglementaires (augmentations répétées du SMIC, dégel de la valeur du point d'indice, création d'une nouvelle cotisation CNFPT pour le financement de l'apprentissage) mais aussi du fait de l'augmentation des effectifs, de la revalorisation du régime indemnitaire pour certains agents, de la création de nouveaux postes comme le poste de responsable informatique ou celui de coordonnateur du Projet Éducatif Social Local.
- **386 622 €** de régime indemnitaire contre 328 783 € en 2021. Au 31 décembre 2022, sur le nombre d'agents présents à cette date (sans prendre en compte les contrats de droit privé, les contrats aidés qui ne bénéficient pas d'un régime indemnitaire identique à celui de la fonction publique et les contrats saisonniers), 102 agents bénéficient d'un régime indemnitaire soit 86 %, un taux pratiquement identique à 2021 (85.95 %).
- **37 190 €** d'heures supplémentaires et complémentaires payées contre 36 057 € en 2021, avec **83** agents concernés. En 2022, il y a eu moins d'heures complémentaires et supplémentaires (normales, de nuit, de fériés...) rémunérées qu'en 2021 : 555 heures de moins. Le coût est cependant supérieur de 1 133 € dû en partie à la délibération de novembre 2021 qui permet de majorer l'indemnisation des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet. D'une manière générale, les heures complémentaires et supplémentaires, comme pour les années précédentes, répondent à des besoins ponctuels qui peuvent être liés à des arrêts de travail, des absences d'un agent compensées par un de ses collègues ou à des besoins croissants pendant une période donnée.

## Nouveaux arrivants sur des postes permanents

- **3** recrutements de contractuels en 2022 à la suite de la création de nouveaux besoins : responsable informatique, coordonnateur PESL et Technicien bocage.
- 2022 a également été marquée par le recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services. En effet le poste était vacant depuis le mois de mai 2021. Le nouveau Directeur Général des services a été recruté sur un emploi fonctionnel. Il s'agit d'un homme.
- **13** recrutements sur des postes existants mais vacants du fait de démission ou de non renouvellement des agents qui étaient en place.
- D'autres agents contractuels sur emplois permanents, femmes et hommes, se sont vus renouveler leur contrat, dans les services de ramassage scolaire, jeunesse, char à voile, Espace Public Numérique...
- **5** agents ont été recrutés en 2022 en contrat aidé dont 2 femmes et 3 hommes. Les agents travaillaient déjà dans la collectivité sous contrats saisonniers ou de remplacement. Une femme et un homme se sont vus renouveler leur contrat aidé.

## Départs

- Aucun départ à la retraite.
- **1** départ par mutation.
- **5** agents ont démissionné de leur contrat à durée déterminée pour un poste dans une autre collectivité ou dans des sociétés privées.
- **8** agents dont le contrat qui arrivait à échéance n'a pas été renouvelé ou les agents ont décidé de ne pas renouveler.

## Intégration

- **4** agents (2 femmes et 2 hommes) ont été intégrés en tant que fonctionnaires stagiaires en catégorie C. Ces agents étaient déjà dans la collectivité. Ils étaient en contrat accroissement temporaire ou en contrat aidé.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023



## Pôle ADMINISTRATIF

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Secrétariat Général
- Finances
- Commande Publique
- Comptabilité
- Ressources Humaines
- Communication
- Informatique

## Pôle POLITIQUES PUBLIQUES

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Urbanisme
- Habitat
- Développement Durable
- Mobilité
- Économie & Économie Circulaire

### TOURISME

- Maison des Loisirs et de la Découverte
- Hébergements Touristiques

## Pôle TECHNIQUE et ENVIRONNEMENT

### TECHNIQUE

- Services Techniques
- Déchets

### ENVIRONNEMENT

- Bocage
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Petites Villes de Demain

CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CIAS)

## Pôle SERVICES A LA POPULATION

### SERVICES À LA POPULATION

● ACCUEIL

● CULTURE

● ESPACES PUBLICS  
NUMÉRIQUES (EPN)

● POLITIQUE SENIORS

● PRÉVENTION  
& PROMOTION DE LA SANTÉ

● PROJET ÉDUCATIF  
SOCIAL LOCAL (PESL)

● SPORTS

● TRANSPORTS  
SCOLAIRES

### ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITÉ

● RELAIS  
PETITE ENFANCE (RPE)

● ACCUEILS COLLECTIFS  
DE MINEURS (ACM)

● NOUVELLES ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES (NAP)

● ESPACE JEUNES (EJ)

● PROMENEURS DU NET

● ANIMATIONS FAMILLES

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Communication

## Les missions

Le service communication planifie et coordonne la communication externe et interne de la Communauté de Communes. Il conçoit et suit les publications et les outils de communication de la collectivité (bulletins communautaires, rapports d'activités, programmes d'animation, dépliants, brochures, flyers, affiches...). Il gère les relations avec la presse locale et est en charge de la diffusion de l'information sur ses supports numériques : site internet, page Facebook et panneaux d'information lumineux situés à La Haye. Il travaille également sur la partie logistique des événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

## Les réalisations 2022

### Ressources humaines

- Départ d'un agent en juin 2022, qui a eu un impact sur les projets à mener et le calendrier prévisionnel. Recrutement d'un nouvel agent en août.

### Communication externe

- Dans le cadre de la Charte avec les familles : organisation de la première Journée d'Échanges des Droits et d'Informations le 17 mai 2022, conception de l'outil "Mes droits, mes démarches" édité en 2 000 exemplaires.
- Travaux d'élaboration de la signalétique des zones d'activités avec la commission Affaires économiques. Projet mis en suspens le temps de mener une réflexion plus globale sur la charte graphique de la Communauté de Communes et sa déclinaison pour les équipements communautaires.
- Participation à l'élaboration de la Cart'info, une carte interactive du territoire mise en ligne en mai 2022, un projet piloté par le Tourisme.
- Réflexion pour disposer d'un outil de veille média.
- Parution d'une nouvelle édition du guide des seniors répertoriant les services d'accompagnement et associations ouverts aux seniors.
- Réalisation des projets courants en lien avec les services communautaires.

### Communication interne

- Travail autour de la création d'un livret d'accueil des agents en lien avec un groupe de volontaires.
- Élaboration et diffusion des deux premières lettres d'information internes.
- Mise en valeur des actions engagées par les éco-agents dans l'infolettre interne.
- Mise à jour et diffusion bi-annuelle du trombinoscope et de l'organigramme des services.
- Organisation d'une première cérémonie des vœux pour les agents en décembre 2022.

## Les perspectives 2023

### Communication externe

- Élaboration d'une charte graphique.
- Poursuite des travaux autour de la signalétique des zones d'activités et des équipements communautaires.
- Reprise des événements institutionnels interrompus par les contraintes sanitaires : cérémonie des vœux du Président, inaugurations...
- Adaptation de différentes publications communautaires en audio.
- Communication spécifique pour le service déchets : décoration des camions de collecte avec l'impression de dessins réalisés par les écoles primaires, conception d'une nouvelle signalétique pour les déchetteries.
- Réflexion sur la gestion des panneaux d'information lumineux à La Haye.
- Élaboration d'une stratégie de communication.
- Mise en place d'un outil de veille presse.

### Communication interne

- Poursuite de la diffusion des infolettres internes.
- Poursuite des travaux de création du livret d'accueil des agents.
- Organisation de temps collectifs internes : événement autour du développement durable porté par les éco-agents, renouvellement des vœux des agents.

## Chiffres clefs

206 nouveaux abonnés sur Facebook

212 nouveaux abonnés sur LinkedIn

+ de 70 communiqués de presse

environ 200 mentions de la Communauté de Communes dans la presse

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Informatique

## Les missions

Le service informatique a vocation à assister les agents de la collectivité dans l'utilisation et le développement des outils numériques (messagerie électronique, serveurs et réseaux informatiques, téléphonie IP, etc.). Ce service doit également assurer la sécurité des informations transitant sur les différents systèmes d'information afin de répondre aux différentes réglementations relatives à la protection des données. C'est un service transversal qui a une vision globale du fonctionnement de la collectivité et qui doit anticiper les transformations numériques.

## Les réalisations 2022

- Mise en production d'une infrastructure hyper-convergée.
- Restructuration du service (arrivée de deux personnes).
- Audit du parc informatique, de la sécurité des outils.

## Les perspectives 2023

- Définir un socle pour le service : raison d'être, stratégie informatique à 3 ans et plan d'actions.
- Début de la mutualisation du service sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Mise en conformité d'une partie du parc informatique.
- Participation aux projets de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Affaires économiques

### Aménagement numérique du territoire

#### Les missions

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), réalisé à l'échelle départementale, fixe les objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre.

La première phase des travaux de déploiement de la fibre optique pour tous (appelé FttH : Fiber to the Home), portant sur la période 2014-2021, a été validée et est co-financée par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour la Communauté de Communes, le montant de la participation de cette première phase s'est élevé à 1 120 465 € et correspond à la création de 8 619 prises. Une deuxième tranche, 2022-2026, a été validée par les élus communautaires et concerne le déploiement de 7 594 prises pour une participation financière totale de 987 220 € (soit 246 805 € par an).

#### Les réalisations 2022

- La phase 1 du déploiement s'est poursuivie et achevée en 2022.

#### Les perspectives 2023

- La phase 2 va débuter en 2023 afin de permettre une première commercialisation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.



# Économie circulaire

## Les missions

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche s'est engagée depuis septembre 2019 dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire. Au sein d'un territoire, l'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles et immatérielles (réemploi, réduction du gaspillage, écoconception, partage...). Elle participe à stimuler un développement économique local et durable, la création d'emplois non-délocalisables. Elle renforce la mise en réseau et la coopération au sein d'un territoire. Elle participe à façonner un territoire durable et résilient, vecteur de lien. Via ses compétences (gestion des déchets, aménagement du territoire, développement économique...) et de par ses capacités d'animation, elle accompagne les acteurs publics et privés dans l'appropriation de ses enjeux et la mise en œuvre d'actions concrètes.

## Les réalisations 2022

- Recrutement des cabinets AdFiné et Echelles et Territoires pour la finalisation de la stratégie d'économie circulaire.
- Participation au référentiel de l'économie circulaire avec l'Ademe (Agence de la transition énergétique) et la Région Normandie.
- Réalisation de réunions de concertation (les 21 et 22 juin 2022) avec les entreprises agricoles, conchylicoles et du secteur du bâtiment afin d'amorcer des actions collectives en matière d'économie circulaire.

## Les perspectives 2023

- Approbation de la stratégie d'économie circulaire en conseil communautaire.
- Mise en place d'un plan d'actions et déclinaison des actions.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Développement touristique

## Office de tourisme

### Les missions

En 2022, l'office de tourisme a changé de nom pour devenir La Maison des Loisirs et de la Découverte et ainsi se rapprocher des touristes de proximité que sont les habitants. Ses missions s'articulent autour de quatre grands axes :

- l'information et le conseil aux visiteurs via des Bureaux d'Information Touristique (Lessay, La Haye, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay) et des outils numériques (site internet et réseaux sociaux),
- la promotion et l'animation du territoire,
- la mise en réseau des acteurs touristiques,
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie touristique.

### Les réalisations 2022

#### Promotion des producteurs locaux à travers plusieurs actions :

- Exposition Bere et Mougi : Périers, la Haye et Lessay.
- Première édition de la tente des producteurs durant la Foire Sainte-Croix à Lessay.
- Première édition de la boutique éphémère au sein du BIT (bureau d'information touristique) de La Haye d'avril à août.
- Mise en place d'animations « Savoir-Faire » durant tout l'été.

#### Rendre l'information accessible aux habitants

- Lancement de la carte interactive avec toutes les informations du territoire.
- Organisation d'une soirée Ancrage avec Attitude Manche pour accueillir les nouveaux habitants et salariés du territoire.

#### Valorisation du territoire à travers de nouveaux supports de communication

- Réalisation de 4 vidéos (une par saison) et des campagnes photos.
- Réalisation et édition d'un nouveau magazine de destination.
- Nouvelle vitrophanie du BIT de La Haye.

#### Autres actions :

- Labélisation de 5 structures "Accueil vélo".
- Création d'un comité de pilotage sur le Tourisme de Mémoire.
- Mise en place de Déclaloc : dématérialisation du formulaire CERFA de déclaration en mairie pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes (20 communes adhérentes).
- Organisation d'un job dating tourisme avec Attitude Manche et de 3 éducteurs à destination des professionnels du tourisme en partenariat avec le CPIE du Cotentin et le Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin.

### Les perspectives 2023

- Promotion des producteurs locaux : la boutique éphémère, les ateliers « Savoir-Faire », la tente des producteurs lors de la Foire Sainte-Croix et la Foire Sainte-Opportune.
- Présentation de l'offre touristique durant la Foire aux Bulots.
- Préparation du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement.
- Organisation d'éducteurs et ateliers à destination des professionnels touristiques.
- Réalisation d'un diagnostic des sentiers et circuits de randonnées.
- Développement de l'Accueil Vélo.
- Développement d'animations à destination des touristes et des habitants.

### Zoom sur les dépenses financées par la taxe de séjour

En 2022, le montant collecté de la taxe de séjour était de 191 971€ contre 142 699,98 € en 2021. Ce montant est une ressource complémentaire pour la Communauté de Communes afin de développer l'offre touristique.

Voici un aperçu d'actions mises en place grâce à la taxe de séjour avec la valorisation des ressources humaines :

- Communication, promotion web, print et images : 44 970 €.
- Missions d'accueil des visiteurs : 47 917 €.
- Mise en place d'animations sur le territoire : 17 914 €.
- Gestion de la taxe de séjour : 26 245 €.
- Événements : 1624 €.
- Randonnées : 16 445 €.
- Ressources humaines, gestion de projets, tourisme de mémoire : 28 088 €.
- Accompagnement des hébergeurs : 9 168 €.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Gestion des gîtes communautaires

## Les missions

La Communauté de Communes gère un village de gîtes, à savoir le village « Les Dunes » situé à Créances (10 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 6 personnes). Soit 12 logements au total pour une capacité d'accueil de 52 personnes.

La Communauté de Communes a rétrocédé en décembre 2021 le village de gîtes « Les Pins » à la mairie de Lessay.

## Les réalisations 2022

- Maintien des protocoles sanitaires (nettoyage et désinfection systématique des locaux) pour assurer un séjour serein aux vacanciers.
- Très belle saison grâce à une fidélisation croissante des clients et des conditions météorologiques exceptionnelles avec des températures avoisinant les 30 °C en été.
- Les agents saisonniers ont débuté leurs missions dès avril au lieu de mai ou juin en raison des nombreuses réservations printanières. Il a fallu prolonger ces contrats de travail en fin de saison.
- Les matelas ont été intégralement changés (entre 2021 et 2022) soit 12 lits en 140 et 28 lits en 90 pour un total de 40 matelas.
- Commercialisation par l'agence allemande Interchalet.

## Les perspectives 2023

- La réflexion concernant un nouveau mode de gestion est toujours d'actualité. La collectivité s'orienterait vers une mise en concession du village de gîtes avec le camping municipal de Créances en fin d'année 2023 voire début 2024.
- Le renouvellement du classement en meublé de tourisme est envisagé en début d'année 2023 sur la base des 2 étoiles.

## Zoom sur la commercialisation du Village « Les Dunes » à Créances

Commercialisation par l'agence allemande Interchalet (groupe Inter-Home) qui prend une commission de 25 % sur les ventes réalisées et de 15 % en cas d'apport d'affaires. En cas d'apport d'affaires, la collectivité bénéficie d'un virement de 10 % sur le prix de vente en plus du loyer net au propriétaire.

Les réservations sont ouvertes du 19 mars au 5 novembre 2022 soit 231 jours d'ouverture (33 semaines).

### Les tarifs de location à la semaine (formule 7 nuitées minimum)

- Gîtes de 4 personnes : entre 270 € et 606 € selon la saison.
- Gîtes de 6 personnes : entre 303 € et 673 € selon la saison.

### Chiffres 2022

- 33 semaines ouvertes à la location dans l'année avec en moyenne 30 semaines louées par gîte.
- 2 546 nuits vendues sur les 2 772 proposées à la location pour l'ensemble des 12 gîtes.
- Soit un taux d'occupation de 91,84 %.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Aménagement durable du territoire

## Conseil de Développement Durable

### Les missions

Par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un conseil de développement, estampillé Conseil de Développement Durable (C2D) en tant qu'instance de démocratie participative interne à la Communauté de Communes. Le Conseil de Développement Durable est un organe consultatif placé aux côtés du conseil communautaire (organe décisionnel de la Communauté de Communes) qui a pour mission d'apporter aux élus des avis et des propositions sur la vie et le développement du territoire. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet et la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire communautaire. Il peut donner son avis (auto saisie) ou être consulté sur toute autre question relative à son territoire.

Les Conseils de Développement sont des instances participatives constituées de citoyens bénévoles « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Ils permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent à enrichir la décision politique.

### Les réalisations 2022

#### Participation à différents ateliers

- Le 22 février 2022 : invitation au ciné-débat sur le film « Les gardiens du climat » au cinéma le Rialto à La Haye.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : participation à l'atelier Résilience Territoriale à Lessay.
- Consultation des membres sur la suite à donner au C2D.



Atelier autour de la résilience territoriale (septembre 2022)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale (l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes mais également la participation à la révision du Schéma de Cohérence territoriale Centre Manche Ouest en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage), le suivi de la politique foncière intercommunale (suivi des déclarations d'intention d'aliéner) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales d'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique.

## Les réalisations 2022

- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). En relation avec les communes, le service Urbanisme gère la réception et le traitement des DIA qui relèvent du Droit de Prémption Urbain (DPU) communautaire, c'est-à-dire, quasi exclusivement au sein des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire (au nombre de 11 en 2022).
- Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye-du-Puits.
- Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye-du-Puits.
- Mise en ligne sur le Portail National de l'Urbanisme (GPU) des documents d'urbanisme manquants au sein de la Communauté de Communes.
- Poursuite du pilotage de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay.
- Accompagnement des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Centre Manche Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.
- Poursuite des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou, dans le cadre de l'Appel à Partenaires du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

## Les perspectives 2023

- Poursuite de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et notamment la poursuite de la concertation avec les habitants via des réunions publiques, et poursuite de la phase règlementaire.
- Finalisation des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou avec le CEREMA via notamment différentes réunions de concertation.
- Suivi des DIA au sein des ZAE du territoire.
- Poursuite de l'accompagnement des travaux de révision du SCoT du Centre Manche Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.

## Zoom sur l'étude de la stratégie d'adaptation face aux risques

Dans le cadre de la continuité de la démarche « Notre littoral pour demain », la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a été retenue sur un appel à projet pour être accompagnée, et bénéficier de l'expertise du Cerema, expérimenter et valoriser des démarches intégrées d'aménagement du littoral.

La phase n°2 de cette étude a vocation à faire émerger une méthodologie afin de développer une stratégie locale d'adaptation/relocalisation, à partir de deux sites tests à la temporalité différente : le havre de Saint-Germain-sur-Ay et la zone d'activité conchylicole de Pirou. Elle vise également à alimenter les réflexions sur le PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, dont 6 communes sur 11 possèdent une façade littorale. Afin d'alimenter ces réflexions, des questionnaires ont été diffusés aux habitants et acteurs économiques des deux sites fin 2022. Des réunions de concertation sont programmées au 1<sup>er</sup> semestre 2023.



## Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la définition et la coordination de la politique de la collectivité et du territoire en matière de développement durable. À ce titre, il couvre plusieurs thématiques parmi lesquelles : la transition énergétique, l'économie circulaire, la démarche interne de développement durable, la biodiversité, etc. De par ses missions transversales, le service est amené à travailler en collaboration avec l'ensemble des services communautaires.

## Les réalisations 2022

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Contribution à l'élaboration d'autres stratégies à intégrer dans le plan d'actions du PCAET.
- Mise en œuvre de la formation des élus communautaires et communaux sur le rôle de l'agriculture dans la transition écologique du territoire.
- Conventionnement avec la FNCCR et le SDEM50 dans le cadre du dispositif SEQUOIA 3 pour la réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments communaux et communautaires.

### Démarche Territoire Durable 2030

- Coordination et suivi de la mise en œuvre de la démarche "Territoire durable 2030" en lien avec les autres services concernés.
- Participation à l'élaboration de la stratégie Trame Verte et Bleue et du programme d'actions de l'Opération Normandie Haies".
- Accompagnement des éco-agents dans la mise en place d'un programme d'actions.
- Accompagnement des services dans la mise en place de critères "durables" pour leurs achats du quotidien.
- Organisation de deux temps d'information et d'échange avec les secrétaires de mairies.
- Appui à l'organisation de l'édition 2022 de Bulles de campagne sur "l'Alimentation et les circuits courts".

### Opération collective sur la résilience territoriale

- Définition d'un projet de résilience énergétique en vue d'un conventionnement avec l'ADEME Normandie.

## Les perspectives 2023

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Élaboration du plan d'actions du PCAET en intégrant les autres stratégies de la Communauté de Communes pour validation en conseil communautaire.
- Rédaction des fiches actions du PCAET en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Définition et élaboration d'outils de suivi et d'évaluation du PCAET.

### Démarche Territoire Durable 2030

- Réalisation du bilan technique et financier pour le solde de la convention "Territoire durable 2030" en lien avec les autres services concernés.
- Rédaction de la stratégie globale de développement durable de la Communauté de Communes.
- Définition et élaboration d'outils de suivi de la mise en œuvre de la démarche.
- Accompagnement des éco-agents dans la définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions.
- Poursuite de l'organisation de temps d'information et d'échange avec les secrétaires de mairies.
- Participation à l'organisation de l'édition 2023 du Festival Bulles de Campagne.

### Opération collective sur la résilience territoriale

- Mise en œuvre d'une démarche interne de résilience.
- Expérimentation d'une démarche de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

## Zoom sur la démarche de résilience territoriale

Pour lancer sa démarche de résilience, la Communauté de Communes a sollicité l'appui de la structure « Courant Alternatif » qui a animé trois ateliers entre septembre et décembre 2022 dans l'objectif de :

- Acculturer les participants aux notions de résilience et leur permettre d'aborder les questions liées à la transition écologique avec un autre regard pour se questionner autrement.
- Définir quelques actions intégrant des qualités de résilience, réalisables à court terme et avec des moyens locaux afin d'amorcer la démarche de résilience de la Communauté de Communes.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067-2023-0706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions

Depuis le 31 mars 2021, la Communauté de Communes dispose de la compétence « organisation de la mobilité ». Dans ce cadre, les missions confiées au service sont les suivantes :

- Animation et gouvernance de la compétence mobilité.
- Définition et mise en œuvre des projets communautaires dans le domaine de la mobilité.
- Gestion, suivi et évaluation de la plateforme de mobilité expérimentale jusqu'en 2023, appelée COCM'oblité.

## Les réalisations 2022

- Gestion du service de location solidaire de la Communauté de Communes (voitures, scooters et vélo).
- Réflexion sur le renforcement de la flotte de véhicules de location (expérimentation d'un scooter électrique).
- Création d'ateliers sur la thématique de la mobilité en partenariat avec La Mission Locale de Coutances sur les trois pôles communautaires.
- Poursuite des co-constructions de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (bus social, navette commune avec la Communauté de communes Coutances mer et bocage).
- Réalisation d'un schéma directeur cyclable.
- Définition du rôle de la Communauté de Communes dans la mise en place du dispositif étatique « Savoir rouler à vélo ».
- Poursuite des travaux sur la rédaction du Contrat opérationnel de mobilité (bassin de mobilité « Pointe du Cotentin »).

## Les perspectives 2023

- Refonte de la communication.
- Poursuite de la co-construction de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (auto-école sociale, minibus social...).
- Réflexion sur le renforcement de la flotte de véhicules de location de la plateforme (voitures sans permis électriques, scooters électriques...).
- Définition de l'orientation stratégique de la plateforme pour sa pérennisation dès 2024.
- Conclusion du schéma directeur vélo et définition du planning des travaux.
- Mise en place du dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire.
- Signature du « Contrat opérationnel de mobilité » avec la Région Normandie et les EPCI concernés.
- Réflexion sur des solutions de mobilité douces à destination des agents.

## Zoom sur le Contrat opérationnel de mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, a renforcé le schéma de la gouvernance de la mobilité en France autour du couple intercommunalité/région. Dans ce cadre, chaque région a défini des « bassins de mobilité » qui correspondent à l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Ils peuvent regrouper un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, généralement autour d'un pôle d'attractivité (une agglomération par exemple). La Région Normandie dispose de 12 bassins de mobilité et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est membre de deux bassins de mobilité :

- « Pointe du Cotentin » avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
- « Littoral Ouest » avec Saint-Lô Agglo et les communautés de communes de la Baie du Cotentin, Coutances Mer et Bocage, Granville Terre et Mer, et Villedieu Intercom.

Chaque bassin de mobilité doit élaborer et signer avec la Région un « contrat opérationnel de mobilité », un outil définissant les modalités d'intervention et de coordination des acteurs et des actions en matière de mobilité en fonction des besoins locaux.

« Pointe du Cotentin » a été sélectionné comme « bassin de mobilité pilote » et signera l'un des premiers contrats opérationnels de mobilité au printemps 2023. Quant à « Littoral Ouest », il devrait pouvoir signer son contrat en 2024.

# Accompagnement à la rénovation énergétique

## Les missions

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche se mobilise depuis 2017 pour accompagner les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. De novembre 2017 à novembre 2020, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) a offert un accompagnement renforcé en matière d'amélioration de l'habitat privé.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la PTREH a été prolongée en s'inscrivant dans la démarche du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) pour une durée de trois ans en devenant un "Espace FAIRE" puis "Espace France Renov" en 2022. L'Espace France Renov – COCM Habitat accompagne les particuliers qui s'engagent dans des travaux d'économie d'énergie pour leur permettre de bénéficier de toutes les aides techniques et financières disponibles.

La collectivité assure l'accueil des particuliers, la coordination et le pilotage de cet espace, en lien avec ses partenaires, que sont Les 7 Vents, le CDHAT et SOLIHA.

## Les réalisations 2022

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les "Espaces FAIRE" ont été renommés "Espaces France Renov" afin d'apporter une meilleure identification et de gagner en visibilité à l'échelle nationale.
- En 2022, des outils de communication ont été mis à jour afin de communiquer sur les dispositifs mis en place sur la Communauté de Communes (mise à jour du site internet, réalisation d'un guide des aides de l'habitat) et des permanences ont été mises en place dans les communes.

### Accompagnement et conseil aux habitants

- 462 habitants ont été conseillés et accompagnés dans leurs projets.
- 19 audits énergétiques ont été réalisés.
- 26 demandes de chèques éco-énergie Normandie ont été effectuées.
- 333 demandes MaPrimeRénov ont été déposées sur le territoire de la Communauté de Communes.

## Les perspectives 2023

En 2023, la Communauté de Communes souhaite renforcer et structurer son rôle de pilotage et de coordination des partenaires : les 7 Vents, le CDHAT et SOLIHA. Si la porte d'entrée des particuliers reste l'accueil de la Communauté de Communes, les opérateurs assureront désormais l'ensemble de leur accompagnement, dès la phase d'information.

- La communication à destination des entreprises et des habitants sera renforcée.
- Un travail de concertation avec l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région et les partenaires va être mené en vue de redéfinir les missions du service public de la rénovation de l'habitat, notamment en intégrant le SARE et les OPAH dans une même contractualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

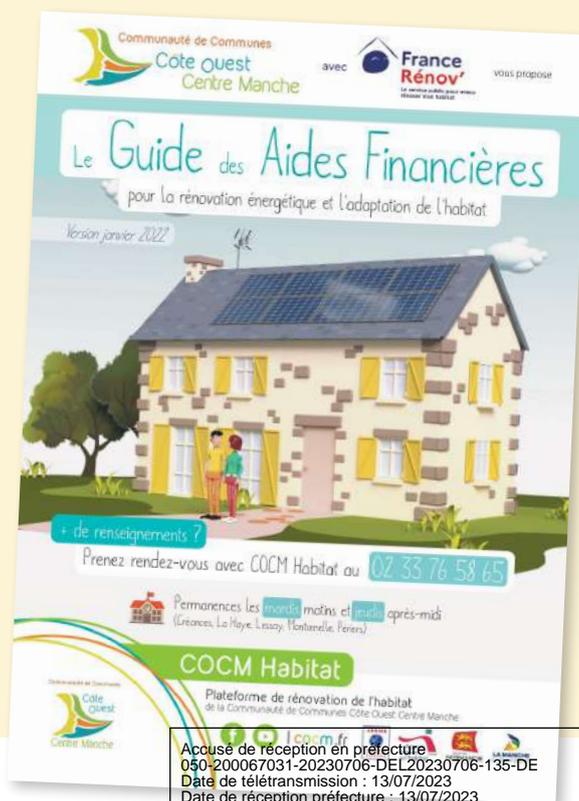
## Chiffres clefs

462 habitants ont été conseillés et accompagnés dans leurs projets.

19 audits énergétiques ont été réalisés.

26 demandes de chèques éco-énergie Normandie ont été effectuées.

333 demandes MaPrimeRénov ont été déposées sur le territoire de la Communauté de Communes.



# Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain

## Les missions

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute a démarré au mois d'octobre 2017 pour une durée de six ans. L'objectif de l'OPAH-RU est de traiter 162 logements : 122 à Périers et 40 dans les communes voisines. L'agence nationale de l'habitat (Anah) subventionne les travaux d'amélioration énergétique, de maintien à domicile et de rénovation des logements dégradés, pour un montant de crédit réservé de 1 681 000 €. Ces aides financières sont à destination des propriétaires occupants (modestes ou très modestes) et des propriétaires bailleurs. La collectivité abonde de 5 à 20 % les aides de l'Anah avec une enveloppe prévisionnelle d'aides s'élevant à 312 750 € pour six ans. Un volet urbain consacré à la requalification des voies privées situées dans le centre de Périers est aussi prévu.

## Les réalisations 2022

Cinq commissions d'attribution "Revitalisation Habitat OPAH" ont été organisées en 2022 : 42 dossiers de rénovation y ont été présentés afin de bénéficier des aides de la Communauté de Communes.

Parmi ces dossiers, 7 concernaient des travaux d'adaptation du logement au vieillissement (ou de maintien à domicile). 22 de ces logements sont situés à Périers et 20 logements sont sur les autres communes du territoire concernées par l'OPAH-RU. En 2022, 11 dossiers de propriétaires bailleurs ont été présentés en commission. La Communauté de Communes a réservé un montant de subvention de 58 124,26 €, pour un montant de travaux de 1 314 145,88 € TTC et un montant total d'aides de 715 90,56 € soit une prise en charge des dossiers à hauteur de 54 %.

## Zoom sur l'abondement des aides ANAH du Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Habitat de la Manche

La Communauté de Communes a décidé, lors du conseil communautaire du 14 avril 2022, d'abonder les aides financières liées à l'habitat (rénovation énergétique et adaptation des logements) dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) mis en place par le Conseil Départemental de la Manche.

Cet abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat permet de proposer aux habitants les mêmes aides financières sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

En 2022, 21 dossiers ont été instruits dont 17 pour des travaux d'adaptation du logement au vieillissement (ou de maintien à domicile). Le montant des aides allouées par la Communauté de Communes en 2022 est de 12 990,37 €.

## Les perspectives 2023

L'année 2023 est la dernière année de l'OPAH-RU. Néanmoins, conscients des enjeux de l'habitat pour le territoire, les élus ont souhaité continuer à s'investir dans cette thématique en :

- En demandant à l'Agence Nationale de l'Habitat une prolongation d'un an.
- En renforçant la communication sur la dernière année de l'OPAH :
  - Élaboration d'un livret avec les projets ayant bénéficié d'aides financières de l'Anah (photos avant et après les travaux, montant des travaux, montant des aides financières, gain énergétique obtenu).
  - Réalisation de réunions à destination des professionnels de la rénovation énergétique.
  - Mise en valeur des logements rénovés en cœur de bourg de Périers afin d'encourager les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de rénovation.
  - Via la carte interactive de la Communauté de Communes afin de rendre visible, aux élus et maires des communes, l'ensemble des projets ayant bénéficié d'aides financières publiques (Anah, Région Normandie, Département de la Manche, Communauté de Communes, commune de Périers) ainsi que les logements vacants.
- En lançant une étude pré-opérationnelle à l'été 2023 pour la mise en place d'une nouvelle opération afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, en lien avec la démarche Petites Villes de Demain.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Littoral

### Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion.

Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Créances, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay.

### Les réalisations 2022

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- Mise en œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023 :
  - Lancement d'une étude pour définir l'opportunité d'avoir des systèmes d'endiguement (fin d'étude prévue en 2023).
  - Étude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur le littoral de la commune de Pirou (fin d'étude prévue en juin 2023).
  - Travaux de protections douces :
    - ▶ Mise en place de ganivelles à Pirou par les services techniques.
    - ▶ Réparation et nouvelle pose de fascines à Pirou.
    - ▶ Nouvelle pose de fascines à Créances, associée à la pose de fagots et d'une clôture.
  - Préparation des dossiers règlementaires pour la pose de pieux hydrauliques à Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay.
  - Communication : rédaction de pages internet dédiées au littoral.



### Les perspectives 2023

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- Mise en œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023 :
  - Étude pour définir l'opportunité d'avoir des systèmes d'endiguement (suite à donner).
  - Étude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Pirou (suite à donner).
  - Travaux de protections douces :
    - ▶ Mise en place de ganivelles à Créances, associée à la pose de fagots par les services techniques.
    - ▶ Réparation des fascines à Pirou par les services techniques.
    - ▶ Pose de pieux hydrauliques à Saint-Germain-sur-Ay.
    - ▶ Pose de fascines au niveau de la cale à Bretteville-sur-Ay.
  - Demande d'autorisation d'occupation temporaire pour la pose de pieux hydrauliques et fascines à Bretteville-sur-Ay.
- Bilan du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023.
- Rédaction du plan d'actions de la bande côtière 2024-2026

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Rivières et milieux aquatiques

## Les missions

La Communauté de Communes dispose d'un territoire à multiples bassins versants dont les exutoires sont répartis entre les côtes ouest et est du département. Les deux techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mettre en place des actions permettant d'aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont pour missions d'élaborer et d'animer les programmes de restauration des cours d'eau. Ils en assurent la préparation par des diagnostics préalables, des négociations avec les propriétaires, et le cas échéant, les exploitants des parcelles concernées mais aussi le contrôle du bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux après leur réalisation. Ils mènent des actions d'information et de sensibilisation grâce à une approche transversale des problèmes liés aux hydrosystèmes. Ils assurent des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

## Les réalisations 2022

### Bassins versants de la Sèves et de la Taute

- Finalisation de la tranche 4 du programme de restauration des bassins de la Sèves et de la Taute. Réalisation de la tranche 5 sur deux cours d'eau : le Lozon et le Cavron.

### Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Réalisation des travaux de la tranche 2 sur le ruisseau de la Fauverrie, le ruisseau du Pont Boitard et leurs affluents (Varenguebec et Montsenelle).

## Les perspectives 2023

### Bassins versants de la Sèves et de la Taute

- Bilan du programme de restauration 2016-2022.
- Établissement d'un nouveau programme de restauration :
  - Nouvelle entente avec Coutances mer et bocage et Saint-Lô Agglo pour la réalisation d'un diagnostic.
  - Diagnostic de terrain pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute.
  - Déclaration d'intérêt général pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration.
  - Lancement d'un nouveau marché de travaux.

### Affluents de la Douve et du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Commencement des travaux de la tranche 3 sur la Senelle (commune de Montsenelle).

### Bassins des havres de Geffosses et Saint-Germain-sur-Ay

- Commencement des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, en fonction des opportunités identifiées par le diagnostic.

## Chiffres clefs

### Bassins versants de la Sèves et de la Taute

20 km de berges restaurées

2,6 km de végétation traitée

6,8 km de clôtures

22 systèmes d'abreuvement

4 embâcles enlevés

10 dispositifs de franchissement pour les engins ou les bovins pour remplacer des ouvrages défectueux et pour favoriser la continuité écologique

### Bassins versants des affluents de la Douve et du havre de Surville

13,3 km de cours d'eau restaurés

6,7 km de végétation traitée

21 abattages et 6 embâcles retirés

6,1 km de clôtures

15 systèmes d'abreuvement

7 systèmes de franchissement

5 ouvrages traités en faveur de la continuité écologique

2 cours d'eau remis en talweg (50 m et 35 m)

66 tonnes de granulats pour redynamiser les écoulements

Accuse de réception en préfecture  
050200670212023070612L20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Espaces naturels

## Les missions

Le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile, en témoigne notamment la présence de deux réserves naturelles nationales et de quatre sites appartenant au réseau européen Natura 2000, permettant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Communauté de Communes participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels à travers ses compétences optionnelles liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventions « Natura 2000 » avec l'État, la Région Normandie et l'Europe pour la réalisation d'actions, ponctuelles ou régulières, visant à préserver la biodiversité en protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs. Parallèlement, la Communauté de Communes intervient également sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme « nature » ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

## Les réalisations 2022

- Élaboration et validation de la stratégie « Trame verte et bleue (TVB) » et de son plan d'actions.
- Mise en œuvre du programme annuel de nettoyage raisonné des plages comme les années précédentes avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer par le CPIE du Cotentin et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral communautaire.
- Finalisation des travaux pour permettre la continuité du sentier littoral dans l'objectif d'être opérationnel pour la saison estivale 2023.

## Les perspectives 2023

- Le nettoyage annuel des plages sera reconduit avec le maintien des actions de collecte sur l'ensemble du linéaire côtier (havres inclus) et des chantiers bénévoles de ramassage des déchets. Les animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer continueront, menées par le CPIE du Cotentin. Le suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu se poursuivra.
- Inauguration du sentier littoral avec le service tourisme.
- Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 avec la nouvelle programmation européenne 2023-2027 : « Travaux dans les forêts communales de Lessay, La Feuillie et Pirou : corridors landicoles, et sur les dunes : Saint-Germain-sur-Ay et Créances ».

## Chiffres clefs

**6 680** kg de déchets ramassés dans le cadre du programme annuel

**10 %** de l'effectif régional des gravelots à collier interrompu niche sur le territoire de la Communauté de Communes

**37** actions Trame verte et bleue

**51 301 €** de dépenses liées à la gestion des espaces naturels

**50 %** de subvention pour les actions



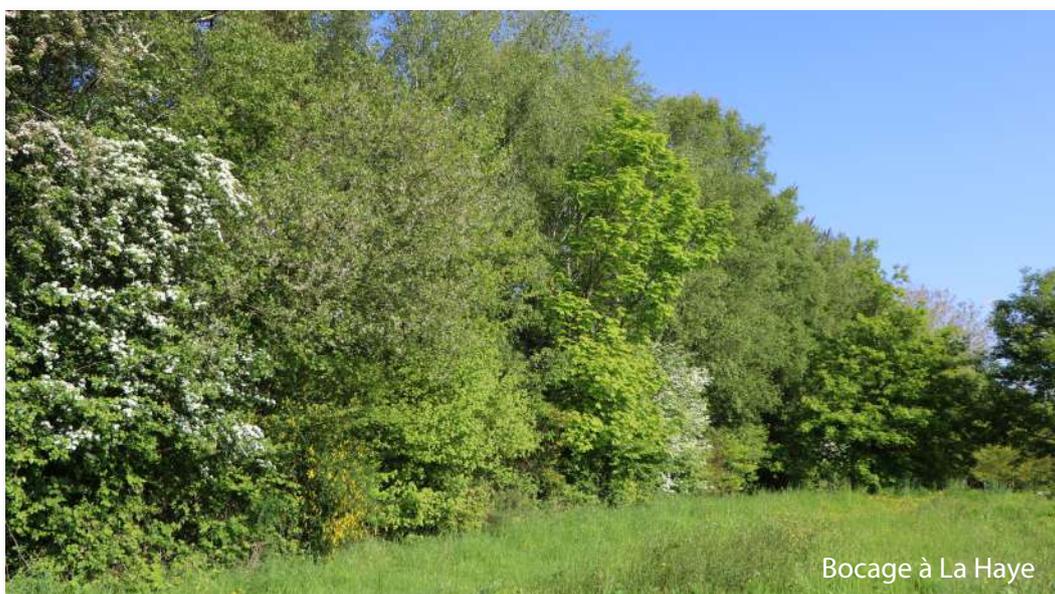
Chantier de nettoyage du havre de Geffosses (mars 2022)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions

Le bocage apparaît au début du Moyen-Âge, à l'origine pour protéger un champ travaillé à l'abri du vagabondage des animaux. Au fur et à mesure, son usage évolue : tour à tour limite de parcelle, clôture ou pâture. Le mouvement de plantation et de création de talus s'est globalement poursuivi jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Ensuite, les pratiques agricoles se sont mécanisées et intensifiées se traduisant par un élargissement de la taille des parcelles, une augmentation des surfaces cultivées et la destruction des éléments permanents considérés comme gênants (bois, talus plantés ou non, prairies). Autrefois « rentables », les haies sont devenues un frein à ces nouvelles pratiques agricoles. Cependant, depuis le début des années 90, les mentalités évoluent. Avec le temps, les conséquences négatives de la destruction du bocage sont apparues. Le rôle essentiel de ce bocage du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager a été reconnu. Cette prise de conscience touche autant les agriculteurs que les divers usagers de la nature et les pouvoirs publics.

La Communauté de Communes, avec son paysage bocager structurant, s'est saisi du sujet, avec l'aide du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.



Bocage à La Haye

## Les réalisations 2022

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Normandie « Opération Normandie Haies ».
- Recrutement d'une technicienne bocage.
- Commission bocage : construction de la candidature à l'AMI de la Région Normandie « Opération Normandie Haies ».
- Programme de plantation de haies bocagères sur le territoire pendant l'hiver 2022-2023 par le Parc naturel régional : 3 620 mètres linéaires soit 4 344 arbres plantés.

## Les perspectives 2023

- Commission bocage :
  - Mise en place du protocole d'application des règles du PLUi en cours d'élaboration.
  - Mise en place du protocole d'application des règles des deux PLUi en vigueur.
  - Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies ».
- Mise en œuvre du programme d'actions « Opération Normandie Haies » :
  - Rédaction de documents de communication pour le projet de plantation de haies bocagères avec le collège Étencin (La Haye).
  - Plantation de haies bocagères sur les zones du Carrousel et de l'Étrier à La Haye.
  - Élaboration du programme de plantation pour hiver 2023-2024.
  - Travaux de plantations de haies bocagères sur terrains communaux et terrains privés.
  - Conception des pratiques pour l'entretien des haies

Accusé de réception en préfecture  
030-200067034-20230706-DEL20230706-035-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Déchets ménagers et déchetteries

## Les missions

La Communauté de Communes réalise la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Sur le secteur de Périers, la compétence « traitement des déchets ménagers » a été précédemment transférée au Syndicat Mixte du Point Fort, la Communauté de Communes y exerce donc seulement la compétence « collecte des déchets ménagers ».

## Les réalisations 2022

### Harmonisation de la gestion des déchets

- Clôture de la dernière phase d'harmonisation des modalités de collecte et de tri sur le territoire de la Communauté de Communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les habitants du secteur de Périers, tout comme ceux de La Haye et Lessay depuis 2020, trient désormais tous les emballages et tous les papiers en sacs jaunes translucides collectés en porte-à-porte.
- Ce transfert des déchets vers le tri et l'amélioration du geste de tri des habitants a induit une augmentation de 15 % des tonnages d'emballages et de papiers collectés et une diminution de 10 % des ordures ménagères par rapport à l'année précédente sur l'ensemble du territoire.

### Plan « Action, réduction ! »

- Le plan « Action, réduction ! » a permis entre autres de :
  - suivre 18 « Foyers Zéro Déchet »,
  - réaliser un concours de décoration des bennes de collecte,
  - tenir des stands de sensibilisation sur de grands évènements du territoire
  - déployer l'opération d'affichage « Commerce responsable ».

### Valorisation des biodéchets

- Accélération de la valorisation des biodéchets grâce aux 257 composteurs distribués.

### Nouveaux équipements

- Le service de collecte s'est vu équipé d'un nouveau hangar de stockage à Périers, permettant d'y abriter les véhicules de ramassage, dont le dernier camion neuf acquis en 2022 (171 749 € TTC).

## Les perspectives 2023

### Harmonisation de la gestion des déchets

- Reprise de la gestion de la déchetterie de Périers par la Communauté de Communes, jusqu'alors gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Déploiement progressif de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur sur les trois déchetteries (Créances, La Haye et Périers). Elles permettront d'orienter de nombreux objets de la maison, des articles de sport ou de bricolage vers des filières de réemploi et de recyclage.
- Intégration de nouvelles filières, harmonisation des horaires des trois sites, actualisation du règlement intérieur devant s'appliquer dans les trois déchetteries.
- Installation de nouveaux panneaux d'information et de consignes de tri dans les déchetteries.

### Plan « Action, réduction ! »

- Dans l'objectif de se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024 et de réduire nos déchets, notamment grâce au renouvellement du plan « Action, réduction ! », il est prévu :
  - de distribuer 800 composteurs individuels dans l'année ;
  - d'installer une dizaine de composteurs partagés, accessibles aux habitants et aux habitantes, choisis en concertation avec les bailleurs sociaux et les communes.

## Chiffres clefs

16 107 tonnes de déchets collectés dont :

3 368 tonnes d'ordures ménagères

1 776 tonnes d'emballages et de papiers

1 402 tonnes de verre

9 562 tonnes en déchetteries

Évolution 2021-2022 :

-358 tonnes d'ordures ménagères

+225 tonnes d'emballages et de papiers

+25 tonnes de verre

257 composteurs distribués

Accusé de réception en préfecture  
050-200067034-20230706-DE-20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de :

- sensibiliser les usagers aux risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif.
- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

## Les réalisations 2022

- Poursuite de la campagne de contrôles de bon fonctionnement : une partie des installations des communes de Bretteville-sur-Ay, Geffosses, Montsenelle, Pirou et Vesly a été contrôlée. Pour les habitants n'ayant pas honoré le rendez-vous initial, un second passage a été effectué sur les communes de l'ancien secteur de Sèves-Taute.
- Poursuite du programme de subvention pour les réhabilitations : il a concerné 69 installations pour un montant d'aides total de 427 598 € versées sur le territoire par l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- Révision et validation du nouveau règlement de service.

## Les perspectives 2023

- Deux tranches de subvention seront proposées : une au début du 1<sup>er</sup> trimestre, l'autre au 3<sup>e</sup> trimestre. Une communication incitant à la réalisation de travaux continue à travers divers moyens d'information, anticipant l'arrêt prochain des subventions.
- La campagne de contrôles de bon fonctionnement se poursuivra à Bretteville-sur-Ay, Pirou, Denville, Geffosses, La Haye. Elle commencera pour les communes de Millières et de Créances.

## Chiffres clefs

Diagnostics et bon fonctionnement

**752** dossiers ( 814 en 2021)

Conception

**192** dossiers (163 en 2021)

Réalisation

**117** dossiers (100 en 2021)

Subventions / Aides par dossier

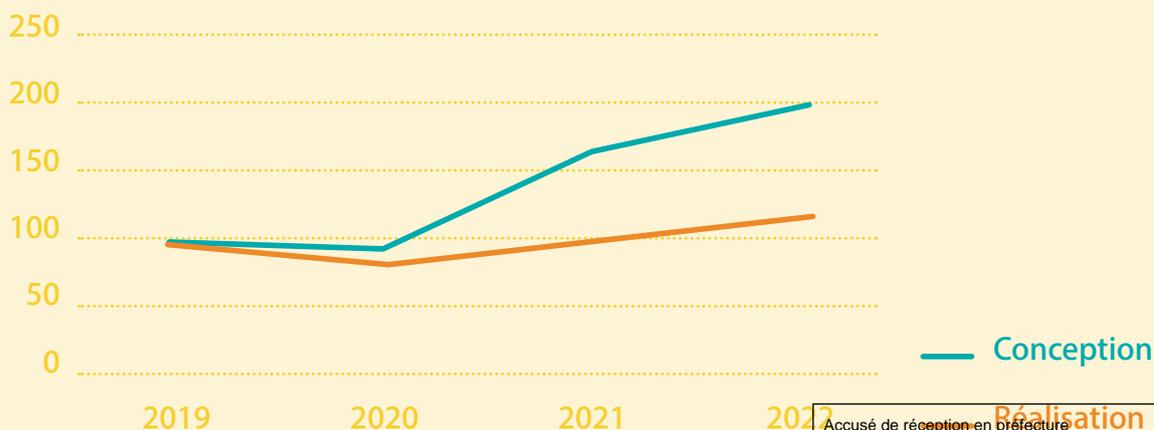
**50 %** du coût de l'étude

**6 000 €** (maximum) du coût des travaux

Campagne 2022

**69** dossiers déposés

## Évolution du nombre de dossiers suivis



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Travaux et services techniques

## Les missions

Les agents des services techniques œuvrent au quotidien au sein des infrastructures communautaires tels que pôles de santé, crèches, gymnases, etc., afin d'en assurer un fonctionnement optimal et d'y apporter des améliorations, tant esthétiques que fonctionnelles. En parallèle, des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts afin d'en assurer l'entretien et l'embellissement.

Cette année encore, les agents ont travaillé dans un souci de maîtrise des dépenses en privilégiant la réactivité et une utilisation efficace des ressources grâce au réemploi de matériaux.

## Interventions sur les bâtiments

### Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la Communauté de Communes. Les équipes « bâtiment » interviennent en réponse aux dysfonctionnements mais aussi à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

### Les réalisations 2022

- Afin de répondre aux besoins des services de collecte des ordures ménagères sur le secteur de Périers, la Communauté de Communes a fait construire un hangar permettant de stationner les camions bennes et offrant un espace de vie pour les agents (vestiaires, salle de pause...). Nos agents ont contribué aux travaux d'aménagement intérieur et extérieur de ces espaces.
- Un nouveau cabinet a été créé au sein de la maison médicale située à Périers. Les travaux de pose de cloisons et l'adaptation des installations de ventilation, de chauffage et d'électricité ont été effectués par nos équipes spécialisées en bâtiment.
- Sur le secteur de La Haye, dans un souci d'embellissement et de pérennité, les agents ont procédé à la rénovation du cabanon de stockage en bois du club de tennis et réalisé la réfection du bardage du gymnase Louis Gamet.
- En vue de conforter l'espace alloué aux sportifs, les anciens locaux de l'école de musique municipale ont été transformés en vestiaires pour le foot avec l'essor des équipes féminines.
- Enfin, au niveau du siège de la Communauté de Communes, tous les luminaires du rez-de-chaussée et du premier étage ont été remplacés par des pavés LED dans un souci d'économie d'énergie.

### Les perspectives 2023

- Extension du local de rangement du club de tennis de Périers afin de permettre un stockage adapté des tables de ping-pong, libérant ainsi de l'espace à l'intérieur pour une pratique en toute sécurité.
- Réfection des tribunes du terrain de foot principal de Périers avec une remise en peinture et la démolition de l'ancienne buvette devenue obsolète et intégrée au projet de rénovation du gymnase communautaire.
- Extension du centre technique communautaire à Lessay : afin de faire face aux besoins croissants de stockage des services communautaires et aux évolutions des services liés à la mobilité notamment, une extension d'environ 110 m<sup>2</sup> de ces locaux permettra d'installer un espace dédié adapté aux travaux de menuiserie ainsi qu'un agrandissement des vestiaires du personnel et une augmentation des espaces de stockage couverts pour les véhicules et matériels roulants.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Gestion des espaces verts

## Les missions

Des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts à proximité des bâtiments communautaires, des terrains de sports non couverts, des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt.

## Les réalisations 2022

- En cette année particulièrement sèche, les agents en charge des espaces verts ont apporté un soin spécifique aux zones engazonnées. Ils ont notamment privilégié l'utilisation du peigne à gazon (construit en 2021) pour l'entretien des terrains de foot, limitant ainsi les tontes tout en supprimant le traitement phytosanitaire.
- De nouvelles zones ont été engazonnées, comme au niveau de l'agrandissement du pôle de santé de La Haye. L'engazonnement de certaines zones stabilisées a également permis de limiter le désherbage.
- Les travaux sur le site du mont Castre, qui consistaient notamment en la remise en état de l'escalier, la sécurisation du cheminement, la fabrication d'un nouveau belvédère et la réparation de l'ancien, se sont achevés au printemps.
- Un important travail d'élagage a été réalisé sur nos sites touristiques et sur les chemins pédestres. Ces derniers ont aussi bénéficié de la remise en état de leur mobilier et de la restauration de certains de leurs panneaux.
- Les agents des services techniques ont également accru leurs interventions de restauration des dunes (pose de ganivelles, de fagots et de fascines) en lien avec le service environnement en charge de la définition des moyens de protection douce.
- Enfin, tout au long de l'année avec un pic en période hivernale, des agents ont réalisé l'entretien des véhicules légers de notre flotte automobile, contribué à l'entretien des véhicules de collecte des ordures ménagères et géré la maintenance de notre parc de matériels.



Une partie des équipes techniques



Peigne à gazon fabriqué par les services techniques

## Les perspectives 2023

- Outre les travaux habituels et les tâches courantes, les services techniques poursuivront la pose de fascines et de ganivelles dans les dunes de Créances et Saint-Germain-sur-Ay notamment. Un appui au programme de plantations de haies, supervisé par la technicienne communautaire, sera également apporté lors de chantiers avec les écoles ou de plantations sur des terrains communautaires.
- Dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase de Périers, les agents interviendront pour la remise en état des espaces verts, du mobilier extérieur et intérieur.
- La restauration de la signalétique des itinéraires cyclables et des vélo-routes est également prévue.
- Suite à la reprise de la déchetterie de Périers par la Communauté de Communes, les agents procéderont à sa remise en état : ils sécuriseront les quais, les clôtures, agrandiront la dalle béton pour la rendre plus fonctionnelle et adapteront le site aux évolutions réglementaires. La pose de nouveaux panneaux d'informations à destination des usagers sera effectuée au sein de toutes les déchetteries communautaires.
- Les agents interviendront sur les aires de branchages des déchetteries afin de préparer ces déchets au compostage en mélangeant les tas broyés et prématurés et assurer leur valorisation locale.
- Suite au travail effectué dans le cadre de l'élaboration du Document Unique, des travaux seront réalisés en régie afin d'améliorer la sécurité des agents.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Suivi des travaux

## Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la Communauté de Communes, que la réalisation soit assurée en régie ou par des entreprises prestataires. De plus, si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur sont coordonnés directement par les services communautaires, sous la responsabilité du Vice-président en charge des travaux et des services techniques.

Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

## Les réalisations 2022

### Construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques communautaires

- En réponse à l'évolution des besoins des services communautaires, un nouveau bâtiment a été construit à Périers pour accueillir le personnel et les véhicules de collecte des déchets ainsi que les services techniques intervenant sur ce secteur.

- Rationnalisant la consommation d'espace foncier, ce bâtiment, isolé en laine de bois, a été implanté sur une partie inutilisée de la parcelle du centre de secours voisin. Des matériaux de réemploi ont été utilisés pour partie et l'aire de lavage aménagée est alimentée par une cuve de stockage des eaux pluviales.

- Suite à l'attribution des marchés de travaux en fin d'année 2021, les nouveaux locaux ont été livrés en septembre 2022 pour un coût total de 327 000 € TTC, financés à hauteur de 40 000 € environ par l'État.

### Aménagement de la zone d'activités de l'Étrier

- Lancé en 2021, le projet d'aménagement de la zone d'activités de l'Étrier située sur la commune de La Haye a été réceptionné en fin d'année 2022.

- Pour un projet sobre de 15 lots à construire, préservant les haies bocagères et le fonctionnement des zones humides à proximité, le montant des travaux réalisés par des entreprises locales s'élève à environ 920 000 € TTC.



Nouveau bâtiment des services techniques à Périers

## Les perspectives 2023

### Rénovation du gymnase de Périers

- Démarrés au dernier trimestre 2022, les travaux de rénovation globale du gymnase de Périers, se dérouleront jusqu'en septembre 2023.

- Pour un montant total de travaux d'environ 2,3 millions d'euros HT, ces travaux seront complétés par des aménagements extérieurs – financés par la ville de Périers – réorganisant le stationnement autour des extensions nouvellement créées.

- Ce chantier est mené en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'utilisation de produits durables et le réemploi des matériaux. Le chauffage au gaz sera abandonné au profit d'un raccordement à la chaufferie bois du collège voisin. Une nouvelle collaboration avec WEst Energies devrait être mise en œuvre afin de déployer des panneaux photovoltaïques sur la couverture de la salle de sports et des locaux annexes existants.

### Concrétisation des études en cours

- 2023 sera marquée par la concrétisation des études menées au cours des mois précédents tels que :

- L'aménagement d'une nouvelle extension de 5 ha du parc d'activités de la Côte Ouest à Créances.

- La rénovation thermique du siège communautaire à La Haye visant à réduire de plus de 50 % les dépenses d'énergie du site tout en autoconsommant l'électricité produite en toiture.

### Réorganisation du pôle Politiques publiques

- Le programme du projet de réorganisation des locaux du pôle politiques publiques sera arrêté en début d'année afin de permettre la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre adaptée à la nature complexe du projet, visant à :

- Garantir des conditions satisfaisantes pour le travail des agents et l'accueil des usagers.

- Valoriser le patrimoine bâti communautaire dans le centre-ville de Lessay.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, les espaces publics, les commerces et services, la Communauté de Communes conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (cf. les commissions) et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En parallèle, la Communauté de Communes exerce ses compétences avec la volonté que ses actions contribuent à offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et tout handicap confondu.

## Les réalisations 2022

- Validation de la modification de l'Ad'ap initial avec fusion des anciens Ad'ap communautaires et prorogation du délai de mise en oeuvre par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).
- Mise en œuvre des interventions relatives à l'Ad'ap suivant le nouveau planning défini jusqu'en novembre 2024.
- Actualisation, en continu, du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche des informations.

## Les perspectives 2023

- Finalisation des travaux d'accessibilité liés à l'Ad'ap sur les sites de la gendarmerie de La Haye et de l'école de char à voile de Bretteville-sur-Ay et mise à jour du programme de travaux de mise en accessibilité du club-house du golf situé à Saint-Martin d'Aubigny.
- Amélioration de l'accessibilité des services publics hors Ad'ap avec la mise en place d'une boucle magnétique pour l'accueil France services de Périers et l'adaptation du bulletin communautaire aux malvoyants.
- Actualisation, en continu, du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche des informations.
- Développement de la mise en place des registres d'accessibilité par diffusion d'un modèle support pour les communes.



Boucle magnétique installée à l'accueil du pôle communautaire de La Haye

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Aire d'accueil des gens du voyage

## Les missions

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes exerce la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. L'action de la collectivité doit ainsi répondre aux attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage validé en novembre 2019 pour une période de 6 ans.

Sur le territoire communautaire, à Périers, se situe une aire d'accueil aménagée pour une capacité de 16 places. Cet équipement est destiné aux gens du voyage itinérants dont les séjours ne peuvent excéder 9 mois. Chaque place prévoit le stationnement d'une caravane, de son véhicule de traction et éventuellement de sa remorque ainsi qu'un accès facilité à un branchement d'eau, d'électricité et à une évacuation d'eaux usées.

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a lancé en janvier 2021 une consultation pour un marché public de prestation intellectuelle lié à l'étude de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) concernant la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Périers. La durée de ce marché est fixée à 18 mois.

Mise en service en 2007, l'aire d'accueil de Périers a été fermée administrativement le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au motif de son état de dégradation et du non-respect des normes de sécurité. Néanmoins, les barrières d'accès sont inopérantes et l'aire est occupée illicitement par plusieurs familles. Par ailleurs, un phénomène de sédentarisation a été observé sur son périmètre. Plusieurs familles ont fait l'acquisition de terrains non constructibles aux environs.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche pour la période 2019-2025, qui a été approuvé le 4 novembre 2019, prévoit la remise en état de l'aire d'accueil permanente de Périers.

## Les réalisations 2022

- L'étude MOUS s'est achevée en 2022 et a permis :
  - de disposer d'une approche quantitative et qualitative des flux de population appartenant à la communauté des gens du voyage occupant annuellement le territoire de la Communauté de Communes.
  - d'obtenir un état de la sédentarisation des familles sur le territoire de la commune de Périers.
  - d'identifier les familles et groupes familiaux occupant l'aire d'accueil de Périers.
  - d'obtenir plusieurs scénarios de réaménagement de l'aire de Périers.
- Suite à cette étude, il a été décidé que la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage était la solution la mieux adaptée. Le coût de remise en état s'élèverait à plus d'un million d'euros. Aussi, les élus souhaitent que le coût de réhabilitation soit pris en charge à hauteur de 80 % d'aides publiques.

## Les perspectives 2023

- Recherche de financement pour les travaux de réhabilitation de l'aire.

# Fourrière animale

## Les missions

Après une période transitoire, la Communauté de Communes a décidé en 2019 de conventionner avec l'association « Passerelles vers l'emploi » pour la gestion du service de fourrière communautaire.

La réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du Maire de la commune où l'animal a été trouvé. Le Maire sollicite ensuite la Communauté de Communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière animale communautaire, que celle-ci soit gérée en régie ou via un prestataire avec laquelle la collectivité signe une convention. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge.

## Les réalisations 2022

- En 2022, les services communautaires ont organisé la prise en charge de neuf chiens errants, contre 15 en 2021.

## Les perspectives 2023

- Poursuite du partenariat avec l'association « Passerelles vers l'emploi ».
- Nouvelle campagne d'information auprès des habitants via les communes pour une meilleure connaissance des conditions de prise en charge des chiens errants.

## Chiffres clefs

9 chiens errants pris en charge  
par les services communautaires  
en 2022 contre 15 en 2021

# Incendie, secours et sécurité

## Les missions

### Incendie et secours

Dans le cadre du service de secours et de lutte contre l'incendie, la Communauté de Communes a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 50) une contribution d'un montant de 722 917 € au titre de l'année 2022.

### Renforts de gendarmerie

La Communauté de Communes finance :

- des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale en prenant en charge l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou (855 €).
- des renforts de la Garde Républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur tout le littoral communautaire.

La collectivité a pris en charge l'hébergement des cavaliers et la pension des chevaux dans un centre équestre à Pirou pendant 26 jours (929,40 €) ainsi que l'assurance couvrant la mortalité des chevaux (318,90 €).

### Surveillance des plages

Par le biais de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), la Communauté de Communes recrute des nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des plages de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay pendant les mois de juillet et août.

Chaque poste de secours est doté de :

- un chef de poste,
- un adjoint au chef de poste,
- de sauveteurs qualifiés : 3 à Pirou et 2 à Saint-Germain-sur-Ay.

La collectivité finance la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 7 € par sauveteur et par jour de service. Par ailleurs, elle prend en charge les dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs.

Les communes de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay mettent à disposition gratuitement des logements pour héberger les sauveteurs recrutés.

## Les réalisations 2022

### Surveillance des plages

● Il n'a pas été possible d'avoir des effectifs au complet en 2022 faute de candidats :

- Il a manqué 5 nageurs-sauveteurs et un adjoint au chef de poste à Pirou en août.
- Il a manqué un adjoint au chef de poste et un sauveteur à Saint-Germain-sur Ay août.

## Les perspectives 2023

● Réflexion sur un éventuel retour de la compétence « surveillance des baignades » aux communes de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay.

## Chiffres clefs

-  **41 172 €** de rémunération des nageurs-sauveteurs
-  **1 449 €** de subventions versées à la SNSM pour la formation des sauveteurs
-  **3 428 €** de participation à l'achat de fournitures et consommables
-  **248 €** pour la maintenance des défibrillateurs

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Projet éducatif social local

## Les missions

Le Projet Éducatif Social Local (PESL) émane de la Charte avec les familles : une démarche participative de développement social local avec l'objectif « d'agir ensemble pour le bien-être des familles ».

L'accompagnement de la Mutualité Sociale Agricole mené dans le cadre de cette démarche est arrivé à échéance fin 2022 et a permis de poser les bases de l'émergence du futur PESL avec :

- La construction d'une équipe de 4 coordonnateurs dédiés au PESL : un coordonnateur global du PESL et trois coordinatrices se répartissant les thématiques « Petite enfance », « Parentalité », « Enfance » et « Jeunesse ».
- La définition d'une gouvernance du PESL qui régule le fonctionnement des instances de travail et décisionnelles.
- L'approbation des institutions partenaires du PESL lors du comité de suivi territorial. Les institutions valident la démarche engagée par la collectivité et accompagnent la phase de diagnostic.

## Les réalisations 2022

### Mise en œuvre du plan d'actions de la Charte avec les familles

- Action 1 : mise en place d'un réseau des acteurs jeunesse territorial. Une vingtaine de professionnels du territoire se sont mobilisés autour de quatre rencontres.
- Action 2 : début de la construction de l'accompagnement des jeunes et des familles dans les démarches d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Action 3 : organisation partenariale du Family Tour avec 4 journées familiales, festives et ouvertes à tous. Entre 200 et 300 visiteurs par jour.
- Action 4 : quatre cafés visio sur des thématiques sélectionnées par et pour les parents. Huit familles investies dans le projet et 133 familles connectées.
- Action 5 : création d'un outil de communication « Mes droits, mes démarches » relatif à l'accès aux droits.
- Action 6 : Journée d'Échanges, des Droits et de l'Information (JEDI) avec 69 acteurs réunis en mai.
- Action 7 : forum « Orchestrans la Co-éducation » qui a accueilli 57 acteurs éducatifs et médico-sociaux.
- Action 8 : promotion des associations et de l'engagement bénévole sur le territoire. Préparation de deux actions pour 2023.
- Action 9 : réflexion quant à la mise en place de lieux ressources pour les familles de façon équitable sur le territoire. Préfiguration d'un espace de parents itinérant élaborée par la Maison du Pays de Lessay.

### Évaluation de la Charte avec les familles

- Trois rencontres avec les habitants avec l'outil « Porteurs de Paroles » au cours des forums des associations.
- Diffusion d'un questionnaire en ligne adressé à tous les acteurs et partenaires du projet : 51 réponses.
- Soirée conviviale de clôture de la démarche autour de son évaluation en décembre avec 56 participants.
- Le bilan de la Charte avec les familles appuie le besoin des habitants du territoire Côte Ouest Centre Manche d'une démarche de développement territoriale favorisant la cohésion sociale, le bien vivre ensemble et le déploiement d'une offre de service adapté.

## Les perspectives 2023

### Fin de la Charte avec les familles et début du PESL

- Développement des réseaux petite enfance, PEDT, Co-éducation, jeunesse, parentalité...
- Construction des outils de communication du PESL.
- Mobilisation des partenaires locaux autour :
  - de la présentation du PESL aux acteurs du territoire,
  - d'un diagnostic partagé et participatif dans les champs du social et de l'éducatif.
- Désignation d'un cabinet d'étude pour formaliser le diagnostic et accompagner les élus dans la définition d'un projet politique social et éducatif global.

### Continuité des actions de la Charte

- Accompagnement des jeunes et des familles dans les démarches d'orientation et d'insertion professionnelle : cette action devrait être opérationnelle en 2023.
- Reconduction du Family Tour avec six journées prévues.
- Évolution des cafés visio.
- Diffusion et phase de test de l'outil « Mes droits, mes démarches ».
- Reconduction de la JEDI en mai 2023.
- Création d'un annuaire répertoriant les acteurs éducatifs et médico-sociaux.
- Reconduction du forum « Orchestrans la Co-éducation ».
- Promotion des associations et de l'engagement bénévole : création d'un clip promotionnel et organisation d'une soirée valorisant le bénévolat.



# Petite enfance

## Relais Petite Enfance

### Les missions

Les Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM (Relais d'assistants maternels) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. La Communauté de Communes gère directement les RPE de La Haye et de Périers. Le RPE de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité.

Le RPE est :

- Un lieu d'information tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance y compris pour la garde d'enfants à domicile.
- Un lieu de rencontres et d'échanges, où sont organisées des soirées d'information, des manifestations et des animations autour de la petite enfance et de la parentalité.
- Un appui aux professionnels.

Des matinées d'éveil parents-enfants sont également proposées dans les deux RPE communautaires.

### Les réalisations 2022

- Crise sanitaire encore bien présente : protocoles en vigueur, port du masque, gestion de la transmission d'infos et des directives sanitaires aux familles et aux assistantes maternelles...
- Demande d'accueil encore supérieure à l'offre : le nombre de naissances augmente alors que le nombre d'assistants maternels en activité baisse. Il est très difficile à l'heure actuelle de trouver un mode d'accueil en urgence.
- Nouvelle convention collective du particulier employeur : cela a généré une hausse des permanences liées aux congés payés et des réunions publiques afin d'informer les familles et les professionnels.
- Prise de poste de la nouvelle responsable du RPE de Périers en janvier 2022.
- Nouvelle édition de la Semaine de la Petite Enfance sur le territoire en partenariat avec les structures locales de la petite enfance. Des jauges restreintes et conditions sanitaires renforcées ont été mises en place. Sur les 20 animations proposées par les RPE de Périers et La Haye, 288 enfants et 156 adultes ont participé.
- Organisation de la Semaine du Goût avec 238 participants.
- Organisation de la Fête de Noël avec 87 participants.



### Les perspectives 2023

- Évaluation et réécriture du projet de fonctionnement du RPE Unique.
- Sortie des animations parents-enfants (de 0 à 3 ans) à la demande de la Caf.
- Nouvelle édition de la Semaine de la Petite Enfance.
- Mise en œuvre d'un projet bien-être dans les RPE de La Haye et Périers.
- Promotion renforcée de l'accueil individuel et valorisation du métier d'assistant maternel au travers d'un projet collectif des assistants maternels.

### Chiffres clefs à La Haye et Périers

**133** naissances soit 23 de plus qu'en 2021

**75** assistants maternels en activité  
soit 6 de moins qu'en 2021

**289** places d'accueil dont **68** en MAM

**1 109** contacts reçus lors  
des permanences

**6 783** contacts émis lors  
des permanences

**62** assistants maternels et **243** enfants  
ont participé aux ateliers d'éveil

**35** familles ont participé aux animations  
parents-enfants (APE)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Maisons d'Assistants Maternels

## Les missions

Afin de faciliter l'accueil des jeunes enfants et de répondre aux besoins des familles, la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

Huit MAM sont financées sur le territoire: deux à Périers, une à Créances, une à La Haye, une à Millières, une à Montsenelle, une au Plessis-Lastelle, une à Saint-Martin d'Aubigny.

## Conditions à respecter

Les MAM en convention avec la collectivité doivent respecter les conditions suivantes :

- Adapter leur fonctionnement aux besoins d'accueils atypiques (ouverture avant 7 h, après 19 h, le samedi).
- Impliquer les familles au sein des MAM.
- Adapter le fonctionnement aux besoins d'accueil des enfants périscolaires.
- Adapter la gestion des agréments en interne et se former (ou être formé) pour répondre aux potentiels besoins d'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Adapter la gestion des agréments en interne pour répondre aux accueils d'urgence.
- Suivre régulièrement les actions proposées par le Relais Petite Enfance du bassin de vie.
- Participer en équipe à au moins deux temps par an d'échanges de pratiques, de formations spécifiques pour les MAM et/ou d'actions du réseau des MAM de la Manche (réunions, journée départementale...).
- Avoir au moins deux assistants maternels agréés habitant sur le territoire communautaire.
- Fournir un projet pédagogique, un règlement intérieur, etc.
- Un bilan d'activité et un bilan financier (condition pour le versement de la subvention).

## Soutien de la Communauté de Communes

En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage, dans le cadre d'une convention signée pour 3 ans, à apporter :

- Un soutien technique, en partenariat avec la PMI (Protection maternelle et infantile) et la coordinatrice petite enfance départementale.
- Un soutien financier annuel à l'association support de la MAM, dès lors qu'au moins deux assistants maternels habitent sur le territoire Côte Ouest Centre Manche :
  - ▶ 500 € par agrément la 1<sup>ère</sup> année.
  - ▶ 250 € par agrément la 2<sup>e</sup> année.
  - ▶ 100 € par agrément à partir de la 3<sup>e</sup> année.
  - ▶ 100 € par agrément dans le cas d'un renouvellement de la convention.

## Les réalisations 2022

- Une nouvelle MAM s'est installée et a conventionné à Périers : la MAM « Les Minots Trésors ».
- La collectivité a subventionné ces MAM à hauteur de 14 100 € (16 333,33 € en 2021).
- La nouvelle coordinatrice PESL « Petite enfance » et les responsables des RPE ont rencontré chaque MAM. Ces visites ont permis d'échanger sur l'accueil des jeunes enfants et sur les difficultés que les MAM pouvaient rencontrer vis-à-vis de la tension de l'accueil du jeune enfant sur le territoire. En effet, la demande est supérieure à l'offre depuis quelques années et la convention pourrait être amenée à devoir évoluer afin de répondre aux besoins et attentes de chacun.

## Les perspectives 2023

- Prévvision de 9 600 € de versement de subvention.
- Intégration des MAM dans le diagnostic éducatif et social sur la thématique « Petite enfance ».
- Réflexion sur l'évolution des conventions en groupe de travail.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Nouvelles Activités Périscolaires

### Les missions

Les Nouveaux temps d'Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 6 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à :

- participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant,
- favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives,
- développer le vivre ensemble et la citoyenneté,
- valoriser les compétences des enfants.

La Communauté de Communes gère les NAP de Périers pour les élèves en élémentaires.

### Les réalisations 2022

#### Festival de l'accompagnement à la scolarité

● Création d'un film d'animation par des enfants en CM avec un enseignant et une animatrice sur le temps scolaire et les NAP, et avec l'aide de l'artiste David Ferré et des parents. Le film a remporté le prix départemental du décor et du scénario le plus original (2<sup>e</sup> place).

#### Correspondance avec l'école Zaguiéta en Côte d'Ivoire

● En collaboration avec l'APE, les enfants ont créé des bijoux et porte-clés, puis les ont vendus lors de la fête de l'école, ce qui a permis de faire un don de 60€ à l'association « Une école pour Zaguiéta ». Une sensibilisation à la culture africaine et aux contes africains a été proposée sur les NAP et le temps scolaire.

#### Carte sensible de la ville de Périers

● Les enfants de deux classes de CM1/CM2 ont réalisé une carte sensible de la ville de Périers, détaillant avec leurs mots les endroits qui leur semblent les plus importants. Ils ont ensuite partagé cette carte avec leurs correspondants de l'école de Savoie.

#### Citoyenneté et éco-citoyenneté

● Organisation d'un débat philo « Quoi de neuf ? Parlons de l'actualité ou des sujets qui te tiennent à cœur ».

● Création d'un calendrier avec de bonnes actions écolo mensuelles.

● Sensibilisation au tri sélectif (jeux ludiques, activités manuelles et défis à relever).

#### Expérimentation et manipulation

● Jardinage dans le jardin partagé à côté de l'école.

● Atelier pour comprendre les émotions.

● Fabrication avec du béton (calle porte, vase...).

● Couture avec deux retraitées de l'association du club féminin pour fabriquer les costumes du spectacle de l'école.

- Création d'un livre avec les tablettes de l'Espace Public Numérique.
- Création d'une vidéo « Ma vie à l'école ».

#### Ouverture culturelle et expression :

- Initiation au tennis de table, au hockey sur gazon, au cirque, aux arts plastiques sur le thème « Mes Chimères, j'imagine des créatures fantastiques »...
- Savoir Rouler à vélo avec les CM1 et CM2.
- Création de costumes à la façon de Charles Fréger.
- Découverte de l'univers de l'artiste Hervé Tullet (auteur de livres pour enfants).
- Découverte de la langue des signes avec Mme Valise.

### Les perspectives 2023

- Poursuite du développement du projet en partenariat avec les enseignants.
- Poursuite du travail autour du vivre ensemble en s'appuyant sur les compétences psychosociales.
- Participation au projet « Notre école, faisons-la ensemble » porté par l'école.

### Chiffres clefs

132 enfants scolarisés à l'école de Périers (semaine de 4,5 jours)

124 enfants inscrits aux NAP  
soit 94 % des enfants scolarisés

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Accueils Collectifs de Mineurs

## Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) accueillent les enfants dès leur scolarisation les mercredis et les vacances scolaires de 7 h 30 à 19 h. Espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, ils favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, découverte de la nature et de l'environnement...

La Communauté de Communes gère directement les ACM à La Haye et à Périers.

## Les réalisations 2022

### Fonctionnement

- Des accueils sous tension : les ACM de La Haye et Périers ont beaucoup de demandes d'accueil sur le temps périscolaire du mercredi. Les services ont dû refuser l'accueil d'enfants, notamment chez les 3-5 ans. Ces problèmes sont liés à la capacité des locaux pour les moins de 6 ans, mais également aux difficultés de recrutement d'agents diplômés. Certaines familles, surtout sur La Haye, ont maintenu une inscription sur liste d'attente en espérant se voir attribuer une place.
- Prise de poste des agents dans le service enfance-jeunesse-parentalité : des réunions d'intégration ont été organisées pour permettre l'interconnaissance entre collègues, la compréhension du fonctionnement de la collectivité et la relation entre projet politique et actions de terrain.
- Encourager le collectif : l'ensemble des actions menées facilite le travail en équipe, le développement de projets communs et les interventions des agents sur les deux pôles (NAP, RPE, animations familles, remplacements).

### Reprise des Mini-Camps

- Bonne fréquentation après deux années sans mini-camps : 6 séjours (pour les 4 à 13 ans) qui ont accueilli 88 jeunes différents. Tous les séjours de plus de 3 nuits ont été labellisés « Colo apprenantes » et ont permis aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel financé par l'État. Un partenariat fort s'est mis en place avec le SAED (Service d'Accueil Éducatif à Domicile).

### Temps forts

- Projet de sensibilisation sur la pollution des océans : créations à partir de déchets, sortie à la Cité de la Mer...
- Partenariat renforcé avec le service culturel de La Haye : participation au carnaval, à la fête du printemps, à des ateliers graphiques...
- Temps d'échange intergénérationnel avec le SAG (secteur d'actions gérontologiques) de La Haye : animation de Noël.
- Projet expérimental « Savoir rouler à vélo » à Périers.

### Mise en place de formations communes

- Analyse et prévention des situations conflictuelles entre et avec les enfants.
- Savoir rouler à vélo (en lien avec le service mobilité).

## Les perspectives 2023

- Évaluation et réécriture du projet des Plans mercredis 2023-2026.
- Développement de l'éducation au numérique avec les Espaces Publics Numériques.
- Participation aux projets communs sur le territoire communautaire : « La Culture s'anime », Bulles de campagne, la Semaine de la petite enfance...
- Implication des équipes dans la démarche de développement durable et d'économie circulaire communautaire.

## Chiffres clefs

**659** enfants différents accueillis  
soit 197 de plus qu'en 2021

**451** familles différentes  
soit 107 de plus qu'en 2021

**8 893** journées enfants  
soit 451 de plus qu'en 2021

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Espace Jeunes

### Les missions

Géré par la Communauté de Communes, l'Espace Jeunes de Périers est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et de création pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ouvert les mercredis et lors des vacances scolaires de 13 h 30 à 18 h et les vendredis en semaines scolaires de 17 h à 19 h, il repose sur une démarche volontaire : les jeunes viennent s'ils le veulent, quand ils le veulent.

Ce lieu incite les adolescents à devenir acteurs de leur territoire, loisirs, développement et parcours de vie. Il favorise l'émergence de projets et initiatives autour de la jeunesse, la découverte de nouvelles activités, la rencontre entre les jeunes en partenariat avec les acteurs locaux.

Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club porté par le service des sports. Les Espaces Jeunes de Créances et Lessay, quant à eux, sont gérés par la Maison du Pays de Lessay.

### Les réalisations 2022

- Forte envie des jeunes de revenir à l'espace jeunes après une période de COVID difficile : ils étaient très présents et investis dans les différentes actions proposées.

#### Initiatives jeunesse

- « Séjour à Paris » : né d'un projet d'autofinancement, avec l'accompagnement des animateurs, ce séjour a emmené 13 jeunes à la capitale pendant deux jours. Ils ont découvert les trajets en train et en métro, été logés en auberge de jeunesse, visité le Musée de l'illusion, la Tour Eiffel, et appris à s'orienter dans les rues parisiennes.
- Création et animation d'une chaîne Twitch par les jeunes en partenariat avec l'EPN : présentation du projet de Paris et préparation des futures émissions sur d'autres sujets.
- Participation de 3 jeunes à IMPEC (Initiatives, Motivation, Participation, Engagement et Citoyenneté), un événement départemental qui réunit les jeunes engagés, porteurs de projets autour d'atelier d'échanges.
- Participation à l'événement culturel Bouge de l'Art organisé par le groupe de coopération des bibliothèques du territoire piloté par le service culturel de la Communauté de Communes : les jeunes ont pu vendre des gâteaux et des boissons pour les futurs projets.

#### Activités et de sorties de proximité

- Projet Foot Féminin : initiation et rencontre avec les féminines U13 de Saint-Lô.
- Mini-Camp à Cancale : ce séjour visant à favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes a permis à 16 adolescents de découvrir la Bretagne (randonnée, balade en bateau, géocaching à Saint-Malo) et d'apprendre la gestion de la vie quotidienne (budget, courses, cuisine...).
- Espace Game organisé avec la ludothèque de Périers.
- Stage de parkour (discipline sportive acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels).
- Sorties : visite de Caen et sortie patinoire.

### Les perspectives 2023

- Poursuite de l'accompagnement des démarches participatives des jeunes :
  - Projet d'autofinancement pour un séjour à Berlin.
  - Poursuite de l'animation de la chaîne Twitch.
  - Création d'une borne d'arcade avec l'EPN et l'association l'Outil en main de Périers.
- Poursuite des actions pour favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes :
  - Sortie à Caen avec des déplacements en transport en commun.
  - Mini-camp surf à Siouville et découverte du littoral de la Manche...

### Chiffres clefs

106 jeunes différents accueillis  
soit 16 de plus qu'en 2021

796 journées enfants  
soit 257 de plus qu'en 2021



## Les missions

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du net (PDN), c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet. Deux animatrices de la Communauté de Communes assurent une veille et une présence éducative en ligne auprès des jeunes. Leur action est complémentaire à leur travail de terrain (espace jeunes et temps du midi au collège de Périers). Elle offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

Leurs missions sont de :

- Prévenir les conduites à risques.
- Accompagner et informer les jeunes sur les réseaux sociaux.
- Développer l'esprit critique face à l'information et à l'image.
- Faciliter l'expression et la prise d'initiatives des jeunes.
- Informer et accompagner les parents sur l'importance de leur présence éducative sur le net.

Il existe également 4 Promeneurs du net à la Maison du Pays de Lessay, financés en partie par la Communauté de Communes.

## Les réalisations 2022

- Animation par la référente Espace Jeunes d'un groupe local (Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche) du réseau PDN départemental : deux réunions d'échange de pratiques et un temps de formation à Propei, l'outil de suivi et de valorisation de l'activité des Promeneurs du net. Ces groupes locaux ont pris fin en septembre 2022 par manque de participants.
- Intervention de la référente Espace Jeunes lors du café visio « Être parents à l'heure des réseaux sociaux », organisé par des familles du territoire dans le cadre de la Charte avec les familles. L'agent l'a co-animé avec le coordonnateur départemental des PDN. Un travail en amont a été mené avec les jeunes pour réaliser un podcast de questions-réponses.

## Chiffres clefs

**38 %** des échanges concernent des discussions approfondies avec les jeunes essentiellement sur les thèmes des loisirs et les questions personnelles d'adolescents

**66 %** de l'activité de la Promeneuse du net consiste à publier de l'information sur la structure, sur de la prévention et à animer ses différents comptes en ligne

## Les perspectives 2023

- Redéfinition du projet PDN et intégration dans le projet pédagogique de l'Espaces Jeunes afin de lier leurs actions quotidiennement dans le travail.
- Intervention au collège de Périers : projet en lien avec l'infirmière, les assistants d'éducation, le CPE et d'autres intervenants.

## Animations familles

### Les missions

La Communauté de Communes gère les animations familles « La Fourmilière », au même titre que les actions familles du RPE de La Haye et Périers pour les enfants de 0 à 3 ans et les animations familles en bibliothèque « Méli Mes Mots » gérées par le service culturel. Il existe un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) géré par La Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la Communauté de Communes.

Les animations familles « La Fourmilière » accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matin pour des temps d'activités en famille à Périers et La Haye (depuis septembre 2021). Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leurs fonctions parentales, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

### Les réalisations 2022

- Année de reprise sans contraintes sanitaires et de développement sur le pôle de La Haye. Les familles sont en demande de lieux ressources pour échanger, partager leur quotidien de parents dans une société en mouvance (crise sanitaire, inflation, modèles familiaux en évolution...) : 21 nouvelles familles par rapport à 2021 (dont 3 familles accompagnées par des éducateurs).
- Mise en place du défi familles à biodiversité sur l'alimentation avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour apprendre et partager des bons plans avec d'autres familles, découvrir les ressources naturelles du territoire, rencontrer les producteurs locaux, limiter l'impact de l'alimentation sur la biodiversité... Au total : 10 familles ont participé, réparties en 3 équipes (La Haye, Périers et Marchésieux).
- Organisation d'un projet mobilité avec une sortie à Caen en train : 13 familles (22 adultes et 24 enfants).
- Communication adaptée : mailing, publications sur facebook et le site internet de la Communauté de Communes, par le biais des mairies du territoire et via des flyers distribués sur le pôle de La Haye (en cours de développement).
- Participation au Family Tour :
  - « L'échappée belle » : un événement co-organisé avec le service culturel de la commune de La Haye, avec un départ en vélo de l'esplanade du Donjon vers le site du mont Castre à Montsenelle (75 participants au départ et 70 à l'arrivée) et un concert de clôture à La Haye (20 personnes).
  - Deuxième édition de « Bienvenue chez vous » à Périers organisée avec les familles, mais qui a dû être annulée à cause des conditions météorologiques (pour la 3<sup>e</sup> année d'annulation consécutive).

### Les perspectives 2023

- Développement de l'accueil des familles avec des enfants de moins de 4 ans. Une animation par mois sera proposée.
- Développement des ateliers cuisine dans les locaux de la médiathèque de La Haye.
- Mise en place d'une formation autour du soutien à la parentalité avec le CNFPT.
- Organisation d'un week-end famille à vélo en partenariat avec l'Espace de vie sociale de l'association Familles Rurales de Marchésieux et l'ADAME des Marais.
- Participation à la réflexion sur l'animation des jardins partagés en partenariat avec la mairie de Périers.

### Chiffres clefs

#### à La Haye

15 animations et 14 familles accueillies

#### à Périers

29 animations et 44 familles accueillies

pour un total de 169 participants :

87 enfants et 82 adultes

dont 24 papas et 4 grands-parents

## Ludothèque

### Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Elle a pour objectifs :

- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres.
- Être un lieu ressource autour du jeu identifié sur le territoire.
- Favoriser l'accessibilité à tous.
- Permettre la découverte et la redécouverte du jeu.
- Être dans une démarche de développement durable.

La ludothèque est ouverte 25 heures hebdomadaires du mardi au samedi sur 48 semaines, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles.

### Les réalisations 2022

● Après deux années rythmées par les restrictions sanitaires, 2022 fut l'année d'un retour progressif au fonctionnement normal de la ludothèque. La fréquentation a donc été nettement plus importante avec 2 972 passages enregistrés (à titre indicatif, pendant la crise sanitaire : 1 777 passages ont été enregistrés en 2021).

● Sur les 11 évènements « Party ludo », 10 ont eu lieu. Celui de janvier a dû être annulé en raison de la COVID-19. Lors de ces temps, le public était au rendez-vous avec une fréquentation plus importante les samedis après-midi que les vendredis soir.

● Les interventions à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye sont désormais mises en place dans le cadre d'une convention de prestation de services entre la Communauté de Communes et la résidence Anaïs de Groucy depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Ainsi 6 séances ont eu lieu de juin à décembre 2022. Chaque intervention est facturée à hauteur de 120 € à la résidence.

### Les perspectives 2023

● Mise en œuvre du partenariat avec les bibliothèques et médiathèques du territoire pour tenter de répondre à deux objectifs qui sont de développer les services en bibliothèque et apporter une solution à la fréquentation parfois trop importante de la ludothèque.

● Développement du prêt de jeux géants pour répondre à la demande croissante.

● Poursuite de la mise en place d'actions interservices (service seniors, EPN, service enfance - jeunesse - parentalité...).

### Chiffres clefs

**2 972** passages (1 777 en 2021)

Un nombre d'abonnements en légère augmentation :

**119** abonnements dont **92** familles et **27** structures (109 abonnements en 2021)

**1 207** heures d'ouverture



## Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la Communauté de Communes intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques municipales du territoire avec la mise en place d'animations et la coordination du groupe de coopération des bibliothèques.

### Objectifs des animations en bibliothèque

- Dynamiser la lecture publique.
- Favoriser le plaisir de lire et d'apprendre.

### Objectifs du groupe de coopération des bibliothèques

- Mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices.
- Favoriser les échanges de savoirs et de compétences.
- Rompre l'isolement des bibliothèques.

## Les réalisations 2022

### Animations en bibliothèque :

- Ateliers langage avec le RPE :
  - À destination des assistants maternels : sur 18 séances programmées, 17 ont eu lieu (9 avec le RPE de Périers, 8 avec le RPE de La Haye).
  - À destination des parents : 8 séances étaient programmées, une seule a eu lieu.
- Méli mes mots à Marchésieux :
  - 9 animations ont eu lieu sur les 10 prévues.
  - 43 participants (contre 21 en 2021) soit 13 familles (14 adultes et 29 enfants).
- Résidence autonomie Le Donjon à La Haye : les interventions sont désormais mises en place dans le cadre d'une convention de prestation de services entre la Communauté de Communes et la résidence Anaïs de Groucy depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Ainsi 5 séances ont eu lieu de juin à décembre 2022. Chaque intervention est facturée à hauteur de 70 € à la résidence.

### Groupe de coopération des bibliothèques :

- Projet « Bouge de l'Art » du 5 octobre au 23 novembre avec 44 événements proposés :
  - 14 ateliers créatifs variés, 14 ateliers avec des artistes, 5 temps de lecture animée, 4 temps de jeux, 2 expositions, une projection, 2 rencontres, 2 spectacles, un temps fort.
  - 35 de ces événements ont eu lieu dans 7 bibliothèques, 9 hors les murs (cinéma, plage, voie verte...).
  - 25 événements ont accueilli de nouveaux publics.
  - Environ 640 participants sans compter les expositions et les actions annexes destinées à un public captif (écoles, accueils de loisirs...).
- Ce projet a été lauréat de l'appel à projets de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Cela a permis le financement d'un spectacle, un accompagnement technique et la mise en place d'une formation avec une artiste pour les bibliothécaires.

## Les perspectives 2023

- Poursuite et développement de la mise en place des actions menées (ateliers pour les 0-3 ans, Méli mes mots...) en s'adaptant aux besoins des publics.
- Déploiement du partenariat entre la ludothèque et les bibliothèques qui souhaitent disposer de jeux et/ou bénéficier d'interventions.
- Coordination et mise en place d'un projet annuel dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques : « Les bibliothèques dans tous les sens ».



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Dispositif Villes en Scène

## Les missions

Depuis plus de 25 ans, le Conseil Départemental de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif Villes en Scène pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la Communauté de Communes organise 6 à 7 spectacles par saison. Ce dispositif sur le territoire est mis en place avec la collaboration des communes qui, grâce à la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

## Les réalisations 2022

- Huit spectacles « tout public » ont eu lieu (5 sur la saison 2021-2022 et 3 sur la saison 2022-2023). Ils ont réuni 1 053 spectateurs.
- Deux spectacles pour les scolaires étaient programmés (un sur la saison 2021-2022 et un sur la saison 2022-2023). Celui de janvier 2022, en raison de la situation sanitaire, a dû être annulé. Celui de décembre 2022 destiné aux enfants de 2 à 5 ans, a réuni 359 spectateurs.
- La Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil Départemental, a décidé de soutenir financièrement la compagnie qui a dû annuler son spectacle.

## Les perspectives 2023

- Participation aux réflexions du groupe de travail piloté par le Conseil Départemental visant à évaluer et faire évoluer le dispositif.
- Poursuite de la mise en place des spectacles sur le territoire avec les objectifs de :
  - proposer au minimum un spectacle sur chaque ancien territoire communautaire,
  - organiser un spectacle destiné aux scolaires,
  - tenter de proposer des spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire (choix des esthétiques, spectacles le week-end, le mardi soir...).

## Zoom sur le premier spectacle de la saison 2022-2023

Le mercredi 12 octobre 2022 s'est tenu à l'espace culturel de Lessay le spectacle « Ballet Bar » de la compagnie Pyramid. Ce spectacle de danse hip-hop, qui a accueilli près de 300 spectateurs, marquait le lancement de la saison Villes en scène sur le territoire ainsi que celui du projet « Bouge de l'art » mis en place dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Conventions et prestations culturelles

## Les missions

### Convention avec l'école de musique de La Haye :

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'école de musique associative communautaire. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye est inscrite dans le SDEPEA (Schéma Départemental de l'Enseignement, des Pratiques et de l'Éducation Artistiques). À ce titre, elle est subventionnée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

### Prestation de services avec la compagnie Le Théâtre en Partance :

Depuis septembre 2020, la convention mise en place avec la compagnie Le Théâtre en Partance est devenue un contrat de prestation de services d'une durée correspondant à une année scolaire, soit de septembre 2021 à juillet 2022.

Les moyens et les objectifs restent les mêmes, soit :

- 150 heures d'intervention en milieu scolaire et 5 représentations de deux créations différentes.
- Lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre.
- Découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

## Les réalisations 2022

### Avec l'école de musique

- Environ 115 élèves étaient inscrits.
- Lauréate d'un appel à projet lancé par le Conseil Départemental, l'école de musique a mis en place un projet « Percussions » en partenariat avec deux écoles du territoire. Ce projet s'est finalisé par un concert des enfants pour leurs parents au printemps 2022.
- Le spectacle de l'école du 2 avril à Lessay a rencontré un franc succès.
- Participation à la fête de la musique en juin 2022 à La Haye.

### Avec le Théâtre en Partance

- Les 150 heures d'intervention prévues au sein des écoles ont eu lieu. Du fait de la non-participation de certains établissements scolaires, leur répartition a été revue.
- Deux créations (une de petite forme et une plus importante) étaient programmées sur 5 représentations.
- Afin de s'adapter aux demandes des établissements scolaires, 5 séances scolaires et une séance tout public avec lever de rideau ont eu lieu.
  - Sur les 5 séances scolaires : 576 élèves et 61 accompagnateurs.
  - Sur la séance tout public : 2 classes d'une vingtaine d'élèves sont montées sur scène. Une large partie de ces enfants est restée au spectacle de la compagnie avec leur famille.

## Les perspectives 2023

### Avec l'école de musique

- Validation du projet d'établissement.
- Reconstitution du projet « Percussions » avec d'autres écoles du territoire.
- Achats d'instruments afin de les louer aux élèves.

### Avec Le Théâtre en Partance

- Reconstitution de la convention.
- Mise en place d'un lever de rideau, pour les écoles qui le souhaitent, avant les représentations de la compagnie.

## Chiffres clefs

### Pour l'école de musique

39 000 € de subvention

115 élèves inscrits

### Pour le Théâtre en Partance

15 000 € de prestation de services

150 heures d'intervention réalisées

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Cohésion sociale

## Politique seniors

### Les missions

Le Plan Local Autonomie (PLA) est issu d'un dispositif expérimental porté par la Communauté de Communes et le département de la Manche qui a permis de structurer la politique seniors communautaire pour faire face à un enjeu démographique majeur : le vieillissement de la population. Pour favoriser le bien vieillir, il est essentiel de considérer les seniors non pas uniquement sous l'angle de la dépendance mais comme des citoyens à part entière en agissant sur toutes les dimensions de leur vie : habitat, environnement, lien social, culture, sport...

Deux agents sont en charge de la mise en œuvre de la politique seniors :

- Une référente prévention seniors accompagne les seniors et leurs proches dans la mise en place de leur projet de vie en s'appuyant sur les ressources du territoire : aides à domicile, répit, prévention, inscription en établissement, lieux d'écoute...
- Une coordinatrice et animatrice de la vie sociale des seniors est chargée de mettre en place des actions favorisant le lien social et le bien vieillir en lien avec les partenaires du territoire.

### Les réalisations 2022

#### Changement d'équipe

● Arrivée d'une nouvelle référente prévention seniors en février et d'une nouvelle coordinatrice de la vie sociale des seniors en août 2022.

#### Accompagnement de la dépendance

- Près de 250 sollicitations, un âge moyen de 80 ans et une dépendance moyenne de GIR 3,6. Il s'agit de situations où dans 80 % des cas une visite à domicile s'impose (dépendance, problème de mobilité).
- Un réseau de 57 partenaires et organismes différents, un partenariat indispensable qui permet d'adapter la réponse et d'éviter de multiplier les intervenants.

#### Accompagnement de la vie sociale

● 1 500 exemplaires de la deuxième édition du guide des seniors pour mettre en lumière la richesse du territoire : 186 associations, services, événements recensés. Une mine d'informations pour tout senior qui souhaite se divertir, s'investir, être aidé ou accompagné.

### Les perspectives 2023

#### Seniors en vacances

- Le PLA s'engage dans l'accompagnement au départ en vacances des seniors en conventionnant avec l'ANCV (Agence nationale des chèques-vacances).
- Promotion du programme « Seniors en vacances » pour les départs individuels et accompagner un départ en collectif au printemps 2024.
- Le PLA est partenaire du projet de départ « Séjour Part'âge » porté par la MSA et la MFR de Saint-Sauveur-Lendelin (un élève accompagne un senior).

#### Seniors en action, un projet pour rompre l'isolement.

- Programme mensuel qui vise à accompagner les personnes les plus isolées vers des activités proposées par différents partenaires du territoire.

#### Semaine bleue

● La semaine bleue est portée par le CLIC des Marais. Afin de sensibiliser sur la contribution des aînés à la vie citoyenne, le PLA propose de mobiliser autour d'Octobre rose : des ateliers intergénérationnels, des randonnées dédiées à la cause...

#### Journées mobilité en septembre

● Organisation de 3 journées dédiées à la mobilité : offre de transport, bienfaits de la pratique d'une activité physique, mise à jour du code de la route, effets de l'ébriété sur la perception visuelle, pratique du vélo à assistance électrique...

#### Lien avec le PESL

● Accompagner le bien vieillir impose une démarche partenariale, transdisciplinaire et plurisectorielle et de inscrire notamment dans le PESL.

Accusé de réception en préfecture  
05/07/2023 09h 20  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

### Chiffres clefs

#### Accompagnement

250 sollicitations

80 ans d'âge moyen

#### Guide des seniors

1 500 exemplaires de la nouvelle édition

186 associations, services et événements recensés

# Centre Intercommunal d'Action Sociale

## Les missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a pour compétence unique la gestion de trois établissements pour personnes âgées :

- l'EHPAD La Haye-Montsenelle
- l'EHPAD Créances-Lessay
- la résidence autonomie le Donjon à La Haye.

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté de Communes a modifié l'intérêt communautaire relatif à la gestion des établissements pour personnes âgées. En effet, l'EHPAD de Périers ayant repris le bail à construction à son nom en 2020 et ayant décidé de reprendre la gestion de la résidence, le département de la Manche a donc procédé au transfert de l'autorisation de gestion du CIAS vers l'EHPAD de Périers. La résidence autonomie ne fait donc plus partie des établissements gérés par le CIAS.

## Les réalisations 2022

### CIAS

- Durant l'année 2022, la gestion des assemblées, le suivi des ressources humaines et la comptabilité ont été réalisés par l'assistante ressources humaines et la directrice de l'EHPAD La Haye – Montsenelle. L'ambition de la collectivité était de pourvoir durablement 2 postes de gestion au sein du CIAS, ce qui n'a pu être fait faute de candidat correspondant au profil recherché.
- La Communauté de Communes a versé en 2022 une subvention d'équilibre de 130 000 € au budget principal du CIAS.

### EHPAD La Haye-Montsenelle

- Le maître d'œuvre retenu pour cette importante opération est l'Atelier des Loges à Rennes. Il s'agit d'une opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD (avec ouverture d'une unité Alzheimer). En fin d'année, l'APD (études d'avant-projet définitif) a été approuvé après des ajustements rendus nécessaires pour respecter l'enveloppe financière.

### EHPAD Créances-Lessay

- Une directrice a été recrutée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 suite au départ de la personne qui occupait le poste.

## Les perspectives 2023

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre de l'EHPAD de La Haye-Montsenelle.
- Stabilisation de l'équipe administrative du CIAS pour garantir et sécuriser le suivi des dossiers des agents, du budget et du secrétariat de l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Services à la population

## Espaces Publics Numériques

### Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation.

La Communauté de Communes gère directement les EPN à La Haye et à Périers. Celui de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

### Les réalisations 2022

#### EPN à La Haye

● Fréquentation pratiquement identique à celle de 2021 avec 1 238 passages contre 1 155 l'année dernière. Cela donne par tranche d'âge :

- 65 % de plus de 60 ans.
- 29 % de 25 à 60 ans.
- 6 % de moins de 25 ans.

#### EPN à Périers

● Une année 2022 incomplète du fait de l'absence de l'animateur pour maladie durant trois mois. On note donc 357 passages (contre 582 en 2021) :

- 61 % de plus de 60 ans.
- 26 % de 25 à 60 ans.
- 13 % de moins de 25 ans.

#### Projets effectués

- Harmonisation des tarifs dans les trois EPN du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juin avec l'édition d'un nouveau flyer.
- Augmentation du temps de travail hebdomadaire du médiateur numérique de Périers permettant la mise en place d'ateliers destinés à la jeunesse sur le pôle de Périers, le développement de la coordination entre les EPN et la participation aux projets des autres services (PLA, Réseau jeunesse...).
- Renouvellement de l'EPN itinérant et poursuite de la participation au projet « Pass numérique ».

### Les perspectives 2023

- Participation au projet « Pass numérique » dans sa nouvelle version.
- Poursuite des ateliers numériques à destination des jeunes du territoire :
  - Initiation au dessin et à l'animation sur tablette graphique.
  - Découverte des nouvelles technologies du numérique (réalité virtuelle, dessin, streaming...).
  - Fabrication d'une borne arcade.

### Zoom sur la création d'une chaîne Twitch avec l'Espace Jeunes

Suite au voyage à Paris organisé avec l'Espace Jeunes de Périers en avril 2022, une chaîne Twitch a été créée par les participants au séjour pour leur permettre de partager leur expérience et leurs photos avec d'autres habitants du territoire. Ce projet s'est monté avec l'aide de l'animatrice de l'Espace Jeunes et du médiateur numérique de l'EPN de Périers. La première émission s'est déroulée en direct le 18 mai 2022 avec du matériel prêté par la Région Normandie.

Afin de pérenniser l'action, la Communauté de Communes a répondu à un appel à projet de la Région pour financer du matériel audio et vidéo et ainsi être autonome pour les émissions prévues en 2023. En plus de la subvention d'environ 2 000 € accordée dans ce cadre, le projet a obtenu le prix « Normandie connectée innovation 2022 », assorti d'une enveloppe de 4 000 €. D'autres émissions pourront donc être diffusées tout au long de l'année 2023.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions

Les espaces France services sont des lieux où les habitants peuvent trouver de l'information et procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, en bénéficiant d'un accompagnement individualisé assuré par des conseillers spécialement formés à cet effet.

Neuf partenaires nationaux ont intégré le dispositif : CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) et La Poste.

La Communauté de Communes assure la gestion en régie des France services à La Haye et Périers. Elle a délégué la gestion de la France services de Lessay à la Maison du Pays. La Communauté de Communes bénéficie d'un financement forfaitaire de 30 000 € par France services.

## Les réalisations 2022

### Journée d'échanges, des droits et de l'information

● Organisation de la première Journée d'échanges, des droits et de l'information (JEDI) le 17 mai à Périers : une journée balisée destinée à l'ensemble des partenaires sociaux dans le but de mieux se connaître et faire réseau. Cette action était menée dans le cadre de la Charte avec les familles.

● Cette journée a été un succès avec 69 participants.

### « Mes droits, mes démarches »

● Réflexion sur la conception d'un outil pratique permettant aux habitants de mieux connaître les droits auxquels ils peuvent prétendre à chaque étape de leur vie ainsi que toutes les démarches à entreprendre.

● Édition du guide « Mes droits, mes démarches ».

### Participation aux Journées Portes Ouvertes du 3 au 15 octobre 2022

● Élaboration d'un programme d'animations variées proposées par les conseillères France services avec l'intervention de services communautaires (les EPN sur l'atelier « Les bons usages de la tablette numérique et du smartphone », le service Seniors sur le thème « Bien vieillir : mode d'emploi »...) et des partenaires France services. Plusieurs permanences ont également été assurées dans les communes.

● Bilan décevant : seule une quarantaine de personnes ont fait le déplacement spécifiquement pour ces journées.

● Cependant, cela a permis de conforter le travail en réseau des conseillères des 3 France services et de communiquer sur le dispositif.

### Réseau et partenariats

● Participation des conseillères à la journée départementale France services le 29 juin à Lessay.

● Ouverture d'un point d'accès en visio-accueil avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

### Communication

● Communication dans la presse locale, le bulletin d'information communautaire, les réseaux sociaux.

## Les perspectives 2023

● Participation aux rencontres régionales France services en avril 2023.

● Diffusion de l'outil « Mes droits, mes démarches » et présentation dans les mairies.

● Élaboration d'un plan de communication sur l'année en s'appuyant sur les temps forts nationaux.

● Expérimentation de permanences en mairie.

## Chiffres clefs

**13 998** demandes dans les France services du territoire

**Partenaire le plus sollicité**  
l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour des pré-demandes de carte d'identité, des permis de conduire, des cartes grises

**Thématique la plus fréquente**  
la retraite à Lessay et Périers  
les pré-demandes de titre d'identité à La Haye



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Transports scolaires

## Les missions

La Communauté de Communes est organisatrice secondaire du transport scolaire. Elle assure ainsi la gestion des accompagnatrices scolaires pour les élèves en maternelle. Seize accompagnatrices assurent la sécurité des élèves dans les bus scolaires, représentant en moyenne, une durée hebdomadaire de travail de 6 h 34 par accompagnatrice. Depuis la rentrée scolaire 2019, la Communauté de Communes prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire, ce qui représente pour l'année 2022 un coût de 6 945 €.

Enfin, la Communauté de Communes dispose de la compétence « gestion du transport des élèves des écoles primaires sur le temps scolaire » et prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements ont été organisés dans le cadre d'un marché passé avec les sociétés : Collas Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés par les accueils de loisirs, le service des sports et le service culturel.

## Les réalisations 2022

- 476 transports réalisés à la demande des écoles vers des équipements entrant dans le périmètre de la compétence (contre 222 en 2021). Après la pandémie de COVID-19, les écoles ont enfin pu reprendre leurs activités à la piscine, dans les gymnases, au golf...
- Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2022, renouvelable une fois par reconduction express du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 août 2023, les transports Laurent n'ont pas souhaité renouveler le marché en raison de l'inflation du carburant et également de la pénurie de chauffeurs.
- Pour rappel, les lots 1, 3, 4 et 5 ont été attribués aux transports Collas Voyages et les lots 2, 6 et 7 aux transports Laurent.

## Les perspectives 2023

- Marché de transports sur le temps scolaire : au cours de l'année 2023, le marché de transports devra être relancé pour une exécution au 1<sup>er</sup> septembre 2023.



Formation des agents à la sécurité routière

## Chiffres clefs

### Trajets par activité

**384** trajets pour la pratique sportive

**214** sorties piscine : 87 vers Coutances, 85 vers Saint-Sauveur-le-Vicomte, 28 vers Graignes et 14 vers Carentan

**108** trajets vers des stades et salles de sport : 62 vers Créances, 18 vers Périers, 17 vers Lessay, 11 vers La Haye

**31** trajets vers le Golf de Saint-Martin d'Aubigny

**31** trajets vers la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay

**92** trajets culturels et sorties diverses

**67** trajets pour aller au cinéma : 45 vers Pirou et 22 vers La Haye

**16** trajets vers l'espace culturel à Lessay et **3** vers la salle communale de Marchésieux

**5** trajets vers la ludothèque à Périers

**1** trajet vers le lac des Bruyères

### Trajets par secteur

**235** trajets pour les écoles du secteur de Lessay

**135** trajets pour les écoles du secteur de La Haye

**106** trajets pour les écoles du secteur de Périers

### Coût pour la Communauté de Communes

**62 759** €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Réseau Territorial de Promotion de la Santé

### Les missions

Les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Le RTPS servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

### Les réalisations 2022

- Réalisation d'un diagnostic santé sur le territoire des deux intercommunalités.
- Enquête à destination des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social afin de définir, au regard des problématiques identifiées, les enjeux prioritaires en termes de prévention et de promotion de la santé.
- Enquête auprès des habitants pour évaluer leur état de santé et connaître leurs besoins.
- Élaboration du programme d'actions.
- La coordinatrice du RTPS n'ayant pas souhaité poursuivre sa mission, le poste est vacant depuis le mois d'octobre 2022.

## Pôles de santé

### Les missions

La Communauté de Communes a la compétence « gestion des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires de La Haye et Lessay et de la maison médicale de Périers ». À ce titre, elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge les travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

### Les réalisations 2022

#### Pôle de santé de La Haye

- Arrivée d'une infirmière en Pratique Avancée (IPA).
- Arrivée d'une assistante médicale pour le Dr Méhault et d'une assistante médicale pour les Dr Roulland et Simon.
- Arrivée d'une nouvelle psychologue.

#### Pôle de santé de Lessay

- Départ en retraite du Dr Letourneau le 15 juillet et arrivée du Dr Le Roullely.

#### Maison médicale de Périers

- Départ en retraite du Dr Pironin le 31 décembre.
- Départ en retraite de M. Debray (podologue) et remplacement par Mme Leforban.
- Départ de Mme Basset (diététicienne).
- Aménagement de la salle de réunion en bureau de consultation afin d'accueillir Mme Zampetis, psychologue.

### Les perspectives 2023

- Pôle de santé de Lessay : réflexion sur l'aménagement d'un nouveau local pour accueillir une infirmière IPA.

### Chiffres clefs

9,11% des habitants de la Manche n'ont pas de médecin traitant

soit plus de 38 000 personnes

## Les missions

Le rôle du service est d'organiser et mettre en œuvre la politique sportive définie par les élus.

Les objectifs sont :

- l'organisation d'animations et événements sportifs,
- la planification de l'utilisation des équipements sportifs,
- la gestion des activités de la base de char à voile,
- l'organisation des Forums des associations,
- l'accessibilité des pratiques via le dispositif « Va'Partout »,
- la participation à l'élaboration des projets de construction en matière d'équipements sportifs.

Le service est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives et notamment le gestionnaire du Golf Centre Manche à Saint-Martin d'Aubigny.

Après deux années perturbées par la COVID-19, le service des sports a retrouvé un fonctionnement normal.

## Activités sportives

## Les missions

La Communauté de Communes met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. À ce titre, trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire :

- Sports Vacances : activités sportives proposées à chaque période de vacances scolaires pour les 8-16 ans.
- Sorties Ados Club : sorties organisées en concertation avec les jeunes de 12 à 17 ans. Une sortie a lieu à chaque période de vacances scolaires.
- Éveil sportif : activités sportives proposées aux enfants de 4 à 9 ans, une fois par semaine, de septembre à juin.

## Les réalisations 2022

### Sports Vacances

- Proposition d'un programme d'activités sportives variées à chaque période de vacances.

### Ados Club

- Proposition d'une sortie par semaine à chaque période de vacances.
- Trois sorties en commun avec les espaces jeunes de Périers et Lessay ont été organisées et ont rencontré un franc succès.
- Nouveauté : soirée « badminton / barbecue » pour commencer les vacances d'été, et une soirée « sport / quizz musical / burger » pendant les vacances de Noël.

### Éveil sportif

- Proposition de 6 cycles d'activités sportives : jeux gymniques, de ballons, d'athlétisme, d'opposition, de raquettes et de plein air.

## Les perspectives 2023

### Sports Vacances

- Maintien des activités pendant 2 semaines sauf pendant les vacances d'hiver.
- Maintien de l'ouverture sur le mois de juillet pour les vacances d'été (environ 4 semaines).
- Proposition de nouvelles activités.

### Éveil sportif

- Développement des ateliers de l'Éveil Sportif sur le pôle de Périers.

## Chiffres clefs

### Sports Vacances

201 enfants participants sur 30 activités

### Sorties Ados Club

101 enfants participants sur 10 sorties

### Éveil sportif

52 enfants participants sur 6 cycles d'activités

Accusé de réception en préfecture  
150-200087031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Base de char à voile

## Les missions

- Animer et encadrer les activités nautiques (char à voile, kayak, paddle et longe-côte) avec la mise à disposition du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école de char à voile.
- Administrer et gérer la base de char à voile.
- Développer et promouvoir l'activité char à voile, notamment en effectuant les démarches commerciales et de prospection pour la promotion de la base de char à voile (grand public, groupes, scolaires, etc.).

Ces missions sont confiées à un responsable/moniteur.

La base propose toute l'année du char à voile avec des séances et des stages, de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base propose des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou les accueils de loisirs.

## Les réalisations 2022

- Acquisition de matériel : 26 voiles « tempête » et un logiciel de gestion des activités.
- Retour de la clientèle étrangère.
- Les moniteurs ont pu proposer un peu plus de séances de kayak et paddle : 8 dates étaient proposées au cours de l'été.

## Les perspectives 2023

- Poursuite de l'accueil des clients dans de bonnes conditions, notamment en renforçant l'équipe pendant la haute saison.
- Ouverture de la base le dimanche en juillet et août avec l'embauche d'un moniteur supplémentaire.
- Étude de la faisabilité d'accueillir des formations BPJEPS char à voile.

## Chiffres clefs

Très bonne fréquentation avec **3 369** personnes dont **1 511** en juillet et août

**52 %** de particuliers

**20 %** de groupes scolaires du territoire et **9 %** hors territoire

**7 %** de groupes jeunes (ACM, colonies de vacances...)

**7 %** de stages individuels 4 séances

**3 %** de groupes d'adultes

**2 %** de groupes de jeunes avec les services communautaires

# Relations avec les associations

## Forums des associations

### Les missions

La Communauté de Communes organise les forums des associations début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent leurs activités au public.

### Les réalisations 2022

- Les forums des associations ont eu lieu sur les 3 pôles de proximité :
  - à Lessay le vendredi 2 septembre de 16 h 30 à 19 h.
  - à La Haye et Périers le samedi 3 septembre de 10 h à 13 h.
- La coordination générale était assurée par le service des sports. Pour chaque pôle, des agents étaient en charge de l'organisation logistique.
- Nouveauté : mise en place d'un dispositif (via une application mobile) pour permettre de comptabiliser le nombre de visiteurs.



Forum des associations à Lessay

### Les perspectives 2023

- Organisation des forums au cours du week-end du 1<sup>er</sup> et du 2 septembre 2023.



Forum des associations à La Haye

### Chiffres clefs

**77** associations différentes dont 16 nouvelles :  
**36** à La Haye, **33** à Lessay et **29** à Périers soit 9 de plus qu'en 2021  
**2** associations présentes sur les 3 sites

**1 431** visiteurs au total :  
**628** à La Haye, **353** à Lessay et **450** à Périers

### Satisfaction des associations

**96 %** sont satisfaites du lieu, de la date et de l'horaire  
**94 %** sont satisfaites de la communication et de l'organisation  
**94 %** souhaitent participer aux prochains forums des associations



Forum des associations à Périers

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Dispositif Va'Partout

## Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la Communauté de Communes propose le dispositif Va'Partout. Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, habitant sur le territoire communautaire et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Éducatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions d'une valeur de 48 € au total :

- 4 coupons pour une valeur de 40 € pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire.
- un coupon pour un spectacle de Villes en Scène.
- un coupon de réduction de 4 € pour les Cinémas de Pirou ou de La Haye.

## Les réalisations 2022

- Reconstitution du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 37 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.

## Les perspectives 2023

- Maintien du dispositif.

## Les perspectives 2023



Sport à Périers



Cinéma Le Rialto à La Haye



Ballet Bar © TMT Photos

## Chiffres clefs

528 enfants ont adhéré au dispositif

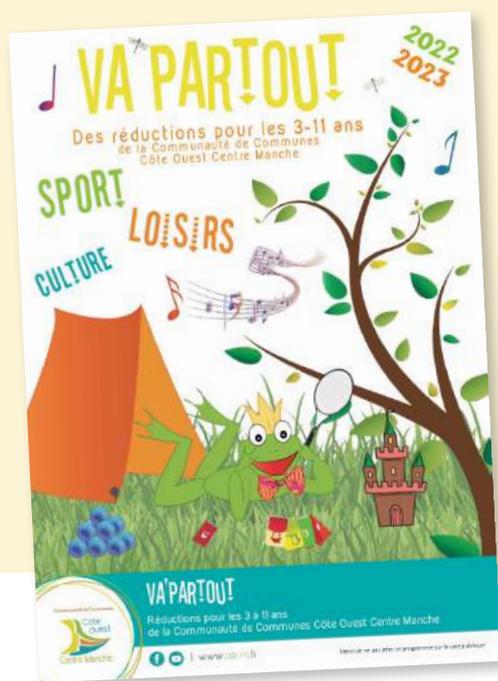
479 enfants ont utilisé les coupons

Utilisation par type de coupons :

95 % pour le sport et la culture

41 % pour le cinéma

2 % pour des spectacles Villes en Scène



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Soutien aux associations

## Les missions

La Communauté de Communes intervient en soutien aux associations du territoire à travers deux de ses compétences facultatives :

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.

## Les réalisations 2022

### Versement de subventions aux associations

● L'attribution de subventions aux associations se fait conformément à un règlement adopté en 2018 :

- Dans une logique de proximité et d'efficacité, l'ensemble des demandes de subvention de fonctionnement des associations sportives et culturelles est orienté vers les communes.
- La Communauté de Communes peut quant à elle accorder une subvention exceptionnelle aux associations pour financer une manifestation ponctuelle, n'ayant pas un caractère répétitif, ou pour financer un investissement particulier dans le cadre d'un projet spécifique.
- Les projets présentés devront être rattachés à une des compétences exercées par la Communauté de Communes et devront avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.

### Mise à disposition d'éducateurs sportifs au sein des associations

● La Communauté de Communes met ses éducateurs sportifs à la disposition de 6 associations, contre remboursement.

- 14 879, 20 € facturés en 2022 :
  - ▶ SMH Football : 7 180, 84 €.
  - ▶ Tennis Club Haytillon : 4 215, 78 €.
  - ▶ SMH Tennis de table : 1 184, 14 €.
  - ▶ Gymnastique Volontaire Haytillonne : 1 180, 60 €.
  - ▶ SMH Handball : 1 117, 84 €.

### Versement aux communes d'une attribution de compensation dans le cadre de l'animation sportive

- Ont été versés en 2022 :
  - ▶ 20 232 € à la commune de La Haye.
  - ▶ 5 300 € à la commune de Périers.
  - ▶ 4 648 € à la commune de Créances.
  - ▶ 3 802 € à la commune Lessay.
  - ▶ 1 150 € à la commune de Marchésieux.

### Promotion de la vie associative et du bénévolat

● Engagement d'une réflexion sur le soutien à la vie associative dans le cadre de la Charte avec les familles.

## Les perspectives 2023

### Promotion de la vie associative et du bénévolat

● Organisation d'un temps festif autour du bénévolat au mois de juin 2023 et réalisation de deux vidéos pour promouvoir l'engagement associatif.

### Plan « Sport et Précarité »

- Mise en œuvre du dispositif « Sport et Précarité » aux côtés du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) afin de développer l'activité physique adaptée de proximité pour les publics vulnérables de la Manche.
- Ce dispositif sera mis en place en partenariat avec plusieurs associations sportives du territoire avec le soutien financier du CDOS à hauteur de 6 000 €. Des éducateurs sportifs communautaires pourront également être mobilisés.

## Chiffres clefs

**567 583 €** de subventions versées aux associations en 2022 :

**14 600 €** versés pour des projets sportifs et culturels

**27 120 €** pour les projets pédagogiques des collèges et des sections sportives

**405 863 €** versés à différents organismes dans le cadre de conventions de financement annuelles ou pluriannuelles (Maison du Pays, Familles Rurales, associations d'assistants maternels, école de musique...)

**120 000 €** versés au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Mise à disposition des équipements sportifs

## Les missions

La Communauté de Communes gère et entretient plusieurs équipements sportifs :

- 3 gymnases multisports,
- 2 salles sportives,
- une salle spécifique de tennis,
- un skate parc,
- 6 terrains de football,
- 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement auprès des établissements scolaires et associations sportives du territoire. Des conventions de mise à disposition sont signées avec chaque utilisateur. Les structures de la Communauté de Communes et de la Maison du Pays de Lessay (Sport, Accueils Collectifs de Mineurs, Espaces Jeunes) utilisent également ces équipements. Un planning d'utilisation annuel est élaboré en concertation avec les différents utilisateurs. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

## Les réalisations 2022

● Afin d'améliorer les conditions de pratique des usagers, la Communauté de Communes a effectué différents travaux sur ses équipements sportifs :

- Rénovation des deux terrains de tennis extérieurs à Périers.
- Remplacement de l'éclairage du terrain de tennis couvert de Périers avec un éclairage de type LED.
- Rénovation du gymnase de Périers.

## Les perspectives 2023

● Étude sur la définition des besoins concernant la rénovation du gymnase de La Haye.

● Rétrocession du skatepark à la commune de La Haye.

● Réalisation de travaux en vue d'améliorer les conditions de pratique des usagers :

- Remplacement de l'éclairage des terrains de football de Périers et de La Haye avec un éclairage de type LED.
- Construction d'un local de rangement pour le terrain de tennis couvert de Périers.

## Chiffres clefs

29 associations sportives  
et 12 établissements scolaires  
ont utilisé les locaux.



Gymnase de Périers

## Compte administratif 2022

### Résultat du budget principal et des budgets annexes

#### Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 033 251,36 €	2 152 512,48 €	-523 222,20 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	15 161 722,90 €	15 696 420,00 €	7 989 520,91 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 194 974,26 €</b>	<b>17 848 932,48 €</b>	<b>7 466 298,71 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR*
<b>INVESTISSEMENT</b>	-880 738,88 €	-1 403 961,08 €	941 540,03 €	-462 421,05 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	534 697,10 €	8 524 218,01 €		8 524 218,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>-346 041,78 €</b>	<b>7 120 256,93 €</b>	<b>941 540,03 €</b>	<b>8 061 796,96 €</b>

\*Reste à réaliser

#### Budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>4 228 381,50 €</b>	<b>4 386 456,21 €</b>	<b>-1 064 451,21 €</b>	<b>291 997,45 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>158 074,71 €</b>	<b>-906 376,50 €</b>	<b>61 698,80 €</b>	<b>-844 677,70 €</b>

#### Total général

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>22 423 355,76 €</b>	<b>22 235 388,69 €</b>	<b>6 401 847,50 €</b>	<b>291 997,45 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>-187 967,07 €</b>	<b>6 213 880,43 €</b>	<b>1 003 238,83 €</b>	<b>7 217 119,26 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception en préfecture : 13/07/2023

## Zones d'activités aménagées - Terrains disponibles

### Budget Parc d'Activités Côte Ouest

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	160 566,48 €	89 443,29 €	0 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	250 009,77 €	160 566,48 €	89 443,29 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>410 576,25 €</b>	<b>250 009,77 €</b>	<b>89 443,29 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	-71 123,19 €	-71 123,19 €		-71 123,19 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-89 443,29 €	0,00 €		0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-160 566,48 €</b>	<b>-71 123,19 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-71 123,19 €</b>

### Budget Zone d'Activités Mare aux Raines

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	261 802,44 €	1 067 238,91 €	0 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 094 613,33 €	183 506,74 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 356 415,77 €</b>	<b>1 250 745,65 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	805 436,47 €	805 436,47 €		805 436,47 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-911 106,59 €	-911 106,59 €		-911 106,59 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-105 670,12 €</b>	<b>-105 670,12 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-105 670,12 €</b>

### Budget Zone d'Activités de La Canurie

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	44 902,08 €	68 837,29 €	25 313,30 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	73 166,97 €	48 089,68 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>118 069,05 €</b>	<b>116 926,97 €</b>	<b>25 313,30 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	23 935,21 €	49 248,51 €		49 248,51 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-25 077,29 €	-25 077,29 €		-25 077,29 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-1 142,08 €</b>	<b>24 171,22 €</b>	<b>0 €</b>	<b>24 171,22 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-1350  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception en préfecture : 13/07/2023

## Budget Zone d'Activités Gaslonde

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	40 612,90 €	50 354,98 €	62 604,42 €	
FONCTIONNEMENT	62 691,34 €	64 611,80 €	-27 296,67 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>103 304,24 €</b>	<b>114 966,78 €</b>	<b>35 307,75 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	9 742,08 €	72 346,50 €		72 346,50 €
FONCTIONNEMENT	1 920,46 €	-25 376,21 €		-25 376,21 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 662,54 €</b>	<b>46 970,29 €</b>	<b>0 €</b>	<b>46 970,29 €</b>

## Budget Zone d'Activités Saint-Patrice-de-Claids

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	-24 711,31 €	
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	-24 711,31 €		-24 711,31 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>

## Budget Zone d'Activités de La Porte des Boscqs

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	3 523,94 €	3 523,94 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	250,42 €	250,42 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 774,36 €</b>	<b>3 774,36 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Zones d'activités aménagées - Projets d'aménagement

### Budget Zone d'Activités de l'Étrier

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	565 329,08 €	135 922,07 €	-481 330,00 €	
FONCTIONNEMENT	701 251,15 €	701 250,98 €	0,17 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 266 580,23 €</b>	<b>837 173,05 €</b>	<b>-481 329,83 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	-429 407,01 €	-910 737,01 €		-910 737,01 €
FONCTIONNEMENT	-0,17 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-429 407,18 €</b>	<b>-910 737,01 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-910 737,01 €</b>

### Budget Zone d'Activités Ermissé

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## Gestion de bâtiments - Économie Sociale et Solidaire

### Budget Commerce Solidaire

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	23 003,17 €	23 922,79 €	-5 060,78 €	
FONCTIONNEMENT	23 566,03 €	27 707,19 €	0 €	5 060,78 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>46 569,20 €</b>	<b>51 629,98 €</b>	<b>-5 060,78 €</b>	<b>5 060,78 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	919,62 €	-4 141,16 €	0 €	-4 141,16 €
FONCTIONNEMENT	4 141,16 €	4 141,16 €		4 141,16 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 060,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-145-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception en préfecture : 13/07/2023

## Gestion de bâtiments - Pôles santé

### Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	226 015,45 €	801 443,19 €	-807 570,97 €	
FONCTIONNEMENT	185 651,60 €	406 357,80 €	3 972,02 €	273 134,63 €
SOUS-TOTAL	411 667,05 €	1 207 800,99 €	-803 598,95 €	273 134,63 €

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	575 427,74 €	-232 143,23 €	141 740,80 €	-90 402,43 €
FONCTIONNEMENT	220 706,20 €	224 678,22 €		224 678,22 €
SOUS-TOTAL	796 133,94 €	-7 465,01 €	141 740,80 €	134 275,79 €

## Gestion de bâtiments - Activités économiques

### Budget Bâtiment STATIM

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	56 286,00 €	56 286,00 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	56 286,00 €	56 286,00 €	0 €	0 €

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

### Budget Bâtiment Relais

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	23 661,25 €	20 240,25 €	-1 958,25 €	
FONCTIONNEMENT	25 477,09 €	30 856,34 €	0 €	1 958,25 €
SOUS-TOTAL	49 138,34 €	51 096,59 €	-1 958,25 €	1 958,25 €

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	-3 421,00 €	-5 379,25 €	0 €	-5 379,25 €
FONCTIONNEMENT	5 379,25 €	5 379,25 €		5 379,25 €
SOUS-TOTAL	1 958,25 €	0,00 €	0 €	0 €

Accusé de réception en préfecture  
056-200067031-20230706-DEL20230706-185-DF  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception en préfecture : 13/07/2023

## Équipement sportif

### Budget Golf

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	12 352,11 €	12 492,35 €	-11 843,79 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 777,42 €	16 480,97 €	0 €	11 843,79 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17 129,53 €</b>	<b>28 973,32 €</b>	<b>-11 843,79 €</b>	<b>11 843,79 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	140,24 €	-11 703,55 €	0 €	-11 703,55 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	11 703,55 €	11 703,55 €		11 703,55 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 843,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Service public industriel et commercial

### Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	265 283,00 €	303 162,30 €	58 879,86 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	123 588,48 €	113 910,45 €	55 107,50 €	0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>388 871,48 €</b>	<b>417 072,75 €</b>	<b>113 987,36 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2022	Résultat de clôture	Solde RAR 2022	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	37 879,30 €	96 759,16 €	-80 042,00 €	16 717,16 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-9 678,03 €	45 429,47 €		45 429,47 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>28 201,27 €</b>	<b>142 188,63 €</b>	<b>-80 042,00 €</b>	<b>62 146,63 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets



## Rapport annuel 2022 sur la **qualité** et le **prix** du **service public** de **prévention** et de **gestion des déchets**



Communauté de Communes



Accuse de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Photos d'illustration (de bas en haut et de gauche à droite) : Compost mûr ; centre de recyclage de Villedieu-les-Poêles; sacs jaunes de tri sélectif ; agent et véhicule de collecte des déchets communautaires ; déchetterie communautaire de Périers ; caractérisation de déchets recyclables en sac jaune ; sacs gris d'ordures ménagères ; déchets recyclables en vrac.

Source : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

## Table matières

I.	Indicateurs techniques .....	5
A.	Le territoire desservi.....	5
1.	Présentation de la Communauté de Communes .....	5
2.	Les compétences de la Communauté de Communes .....	5
B.	Les modalités de collecte sur le territoire .....	6
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	6
2.	Les déchetteries.....	9
3.	Evolutions prévues de l'organisation de la collecte .....	11
C.	Bilan de la collecte des déchets sur le territoire .....	12
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	12
2.	Les déchetteries.....	13
D.	Le traitement des déchets ménagers .....	14
1.	Les ordures ménagères résiduelles .....	14
2.	Les déchets recyclables .....	14
3.	Les déchetteries.....	15
4.	La valorisation des déchets collectés .....	16
E.	La prévention des déchets.....	17
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	17
2.	Communication et actions de prévention .....	17
3.	L'économie circulaire en action sur le territoire .....	18
F.	Impact environnemental et sanitaire .....	18
G.	Les emplois liés aux déchets.....	18
H.	La concertation et la gouvernance .....	19
1.	Les moyens d'information et de concertation .....	19
II.	Les indicateurs financiers .....	19
A.	Coût et financement global du service.....	19
1.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	19
2.	Le coût aidé du service public .....	21
B.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	21

## Table de illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)..... 5

Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m<sup>3</sup>, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour

DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m3 (en bas à droite) .....	10
Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.....	10
Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes.....	13
Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2021 (Tonne ; % du tonnage sortant).....	15
Figure 6 : Exemples de réalisations 2022. A gauche, une affiche de l'opération "Commerce responsable", à droite la participation de l'école Françoise Dolto de La Haye au concours de décoration des véhicules de collecte .....	18
Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 20 juin au 18 septembre 2022.....	6
Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay .....	7
Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 20 juin au 18 septembre 2022. ....	8
Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192 .....	9
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de <b>La Haye</b> située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye .....	9
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay. ....	11
Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) .....	11
Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus .....	12
Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2022 .....	13
Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).....	14
Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage. ....	16
Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay .....	16
Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	17
Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets .....	19
Tableau 16 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets .....	20
Tableau 17 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2021 .....	20
Tableau 18 : Coût aidé du service public.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 19 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020.....	22

## Indicateurs techniques

### territoire desservi

#### Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km<sup>2</sup>**, la COCM abrite **21 929 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye, Lessay** et **Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

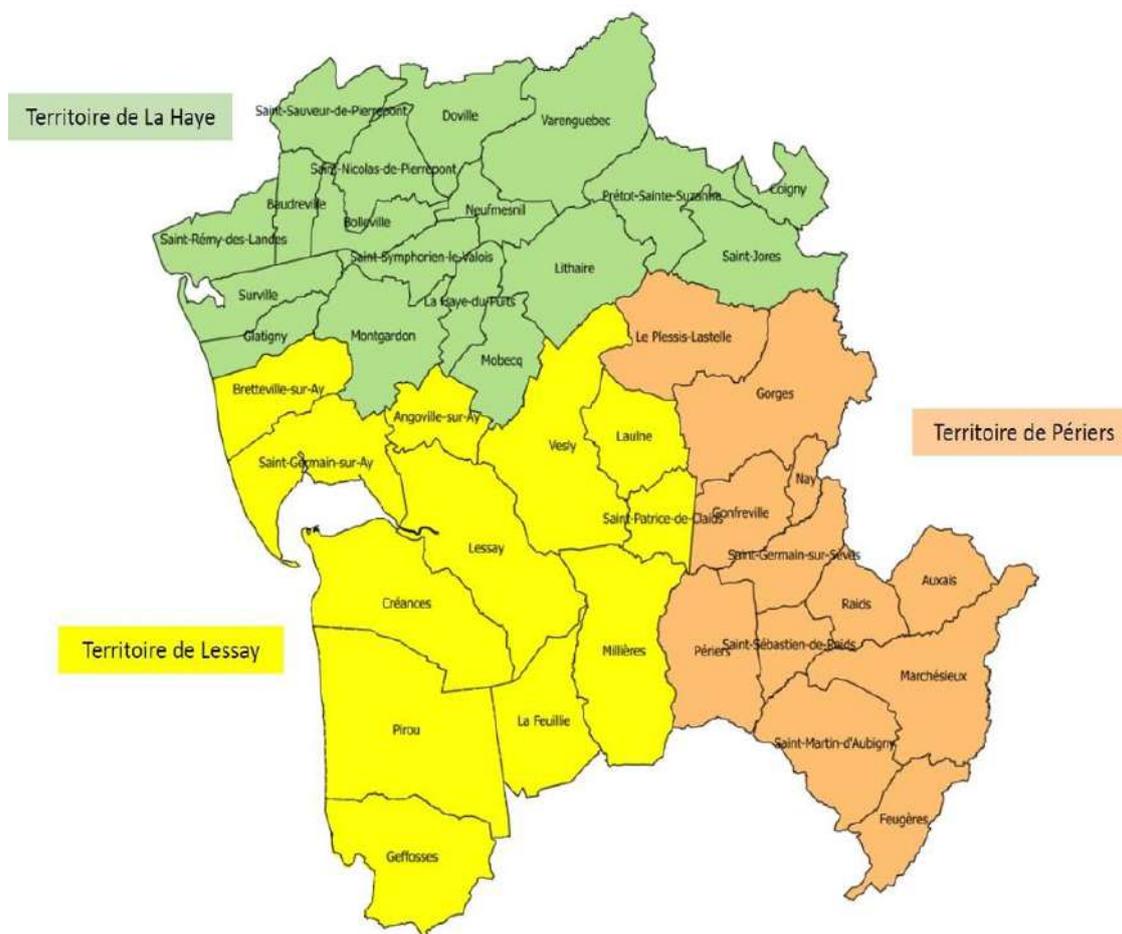


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

#### Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les **secteurs de La Haye et de Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le **traitement** ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.

Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ».

## Les modalités de collecte sur le territoire

### Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». **Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial** : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, Emballages et Papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'**harmonisation des schémas de collecte** sur son territoire. En parallèle, le **contexte réglementaire**, notamment l'**augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets, qui sont toujours en vigueur en 2021.

#### Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables**, en **monoflux** et en **extension des consignes de tri, en sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 361 habitants** bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 20 juin au 18 septembre 2022.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE LA HAYE	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair
	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville)	Mardi	Mardi
	La Haye (La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi
	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi
	Neufmesnil	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi impair
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi
	Saint Sauveur de Pierrepont	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi impair

	Varenguebec	Mercredi pair Période estivale : mercredi	Mercredi pair Période estivale : mercredi pair
SECTEUR DE LESSAY	Bretteville sur Ay	Lundi Période estivale : lundi + vendredi	Lundi impair Période estivale : lundi
	Créances	Lundi	Lundi
	Geffosses	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi impair
	La Feuillie	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi pair
	Laulne	Mercredi impair	Mercredi pair
	Lessay	Mardi	Mardi
	Millières	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi pair
	Pirou	Lundi Période estivale : lundi + jeudi	Lundi Période estivale : lundi + jeudi
	Saint Germain sur Ay	Lundi Période estivale : lundi + vendredi	Lundi Période estivale : lundi + vendredi
	Saint Patrice de Clads	Mercredi impair	Mercredi pair
	Vesly	Mercredi impair	Mercredi pair

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Geffosses, Pirou** et **Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Veolia**, anciennement **SPEN**, est réalisée en **bonne bi-compartmentée**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY		
	OMr/CS Prestation	OMr/CS Prestation	OMr Régie	CS Régie
Temps de collecte	2 389 h	1 612 h	1 351 h	1 277 h
Kilomètres parcourus	35 829 km	22 379 km	22 769 km	22 769 km

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les deux semaines, voire une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage**. L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

### Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et dans la continuité de l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, les ordures ménagères et les déchets recyclables (hors verre) des 5 570 habitants sont collectés dans les mêmes conditions que le secteur de La Haye/Lessay. La collecte des sacs gris et des sacs jaunes est assurée en **régie** par la Communauté de Communes, tous les

15 jours ou toutes les semaines (C2. Tableau 3). Contrairement aux années précédentes, la commune de Périers est collectée sur une seule journée et non plus avec la distinction entre le secteur « Ville » et « Campagne ».

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 20 juin au 18 septembre 2022.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE PERIERS	Auxais	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Feugères	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Gonfreville	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Gorges	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Le Plessis Lastelle	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Marchésieux	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : Vendredi	Vendredi pair <u>Période estivale</u> : Mardi paire
	Nay	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Périers	Mardi	Vendredi
	Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Saint Germain sur Sèves	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Saint Martin d'Aubigny	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Saint Sébastien de Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs

	PERIERS	
	OMr	CS
Temps de collecte	1 264 h	1 027 h
Kilomètres parcourus	15 328 km	12 454 km

La collecte du verre a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au SMPF**. Ce dernier possède un parc de **26 conteneurs aériens de 4m<sup>3</sup>** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune, soit 1 conteneur pour 214 habitants. Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte.

### Le transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) vers les installations de traitement

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (Route de Montsurvent) dans des **bennes de 30 m<sup>3</sup>** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** et **trois** aux **déchets recyclables**. Les déchets, préalablement pesés pour ceux du secteur de Périers, sont massifiées dans ces bennes puis les ordures ménagères sont transférées à **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint**

Fromond pour être traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) ou à l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes et Non Dangereux (ISDUND) gérée par la société SPEN/VEOLIA situé à Le Ham. Les déchets recyclables (hors verre), tous secteurs confondus, sont emmenés au centre de tri ECOSPHERE situé à Villedieu les Poêles.

## Les déchetteries

### Les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances

La Communauté de Communes possède deux déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye et Créances. L'accès à ces déchetteries est encadré par un règlement intérieur commun depuis 2018 et est soumis à la présentation d'un autocollant d'accès, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux déchetteries communautaires, stipule que tout habitant du territoire peut déposer les déchets autorisés dans la limite de **300 kg par apport et par jour**, hors **amiante** limitée à **40 kg** par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des professionnels, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également autorisés à déposer aux tarifs suivants précisés dans le *Tableau 4*.

Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 5*) :

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

Déchetterie de La Haye		
Lundi	fermée	13h30 - 17h50
Mardi	fermée	13h30 - 17h50
Mercredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50
Jeudi	fermée	13h30 - 17h50
Vendredi	fermée	fermée
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50
Dimanche	fermée	fermée

Elle dispose de **9 quais** permettant l'accès à deux bennes d'encombrants, une benne **EcoMobilier**, une benne de **tontes**, une benne de **déchets verts**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne de **cartons bruns** et une benne de **gravats inertes**, une benne de **cartons bruns** et une benne d'**amiante** (*Figure 2*). Deux conteneurs à verre et deux conteneurs à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une benne équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai pour le dépôt d'**amiante**. Un local ouvert permet la réception et le tri des **déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE), des **piles**, des **lampes**, des **néons**, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des **Déchets Diffus Spécifiques**

(DDS). Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un **bâtiment technique** et une **plateforme** dédiée à la **collecte des branchages** viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m<sup>3</sup>, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m<sup>3</sup> (en bas à droite).

Au **Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances**, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 6*) et dispose de 10 bennes de 30m<sup>3</sup> à quai : **deux bennes d'encombrants**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne dédiée aux **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**, une benne de **cartons bruns**, deux bennes de **déchets verts**, une benne de **tonte** et une benne de **gravats inertes**.



Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessibles par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m<sup>3</sup>, fermée** et équipée d'un **body-benne**, pour le dépôt d'**amiante**. De l'autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un** et **deux conteneurs**. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l'abri** des DEEE, des

extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme emperée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.

Déchetterie de Créances				
-	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
<b>Lundi</b>	<i>fermée</i>	13h30 – 17h00	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
<b>Mardi</b>	9h00 – 12h00	<i>fermée</i>	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
<b>Mercredi</b>	<i>fermée</i>	13h30 – 17h00	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
<b>Jeudi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Vendredi</b>	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
<b>Samedi</b>	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La mise à disposition et le transport des bennes de 30m<sup>3</sup>, de 15m<sup>3</sup> et 20m<sup>3</sup> sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des **contenants des DDS** (fûts, palettes, caisses) et leur **transport** est assurée pour partie par la société **Madeline** et pour partie par **Chimirec**. La mise à disposition de la **benne EcoMobilier** et son **transport**, l'enlèvement des **DEEE**, des **néons**, des **lampes**, des **piles**, des **cartouches d'encre** et d'une **partie des DDS** sont réalisés **gratuitement** par des **éco-organismes** ou dans le cadre d'une **convention**.

### Secteur de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, la déchetterie est **gérée par le SMPF** et est **accessible par tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes** et des **communes adhérentes au SMPF**. Elle est ouverte aux horaires suivants :

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)

Déchetterie de Périers		
<b>Lundi</b>	<i>fermée</i>	14h00 – 18h00
<b>Mardi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Mercredi</b>	9h00 - 12h00	<i>fermée</i>
<b>Jeudi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Vendredi</b>	<i>fermée</i>	14h00 – 18h00
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00	14h00 – 18h00
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : **une benne** dédiée aux **métaux**, **une benne** dédiée au **bois A** et **une** au **bois B**, **une benne** de **déchets verts**, **une benne** de **tontes**, **un conteneur** ouvert dédié aux **DEA**, **une benne** de **cartons bruns**, **une benne** de **gravats inertes** et **une benne** d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **piles**, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DDS**, les **cartouches d'encre** et les **bouteilles de gaz**. La déchetterie dispose également d'une **cuve** à **huile de vidange** et d'une **guérite** pour le gardien de la déchetterie. En-dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs Emballages**, **un conteneur Papiers** et **un conteneur Verre**, accessibles à tous.

## Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Afin de poursuivre la politique d'harmonisation de la gestion des déchets souhaitée par les élus communautaires, il est prévu une **reprise de la gestion de la déchetterie de Périers** par la Communauté de Communes, jusqu'alors gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort, au 1er janvier 2023. De plus, de **nouvelles**

filières à responsabilité élargie du producteur seront progressivement déployées sur les trois déchetteries (Créances, La Haye et Périers) et permettront d’orienter de nombreux objets de la maison, des articles de sport ou de bricolage vers des filières de réemploi et de recyclage. Dans la continuité de la politique d’harmonisation de la gestion des déchets et afin d’intégrer ces nouvelles filières ainsi que des horaires harmonisés entre les trois sites, **le règlement intérieur des déchetteries sera actualisé** par la même occasion pour s’appliquer sur les trois déchetteries. Par ailleurs, les usagers apprécieront les **nouveaux panneaux d’information et de consignes de tri** installés au cours de l’année dans les déchetteries.

## Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire est **en baisse en 2022** par rapport à 2021 (-3% ; Tableau 8) et 2019 (-6%). Depuis 2019, la production globale d’**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 36%** (5 300 T en 2019 ; **3 368 T** en 2022) tandis que la **collecte sélective** atteint **1 776 T** en 2022, soit **+60%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** augmente de 1% par rapport à 2019 en atteignant **9 562 T** en 2022.

Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022	Performance de collecte 2022
Ordures ménagères	5 300 T	3 650 T	3 726 T	3 368 T	-36%	154 kg/hab
Collecte sélective	1 108 T	1 412 T	1 550 T	1 776 T	+60%	81 kg/hab
Verre	1 233 T	1 339 T	1 378 T	1 402 T	+14%	64 kg/hab
Déchetterie	9 471 T	8 460 T	9 748 T	9 562 T	+1%	436 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>17 112 T</b>	<b>14 861 T</b>	<b>16 402 T</b>	<b>16 107 T</b>	<b>-6%</b>	<b>735 kg/hab</b>

## Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le **secteur de La Haye et Lessay**, où l’extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l’adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre en 2020, les ordures ménagères continuent de diminuer avec **2 633 T d’ordures ménagères** collectées en 2022 (**-35% par rapport à 2019**), **1 378 T d’emballages et de papiers** (+66%) et **1 066 T de verre** (+13%) (Figure 4). Ainsi, les performances de collecte annuelles sont élevées sur ce secteur :

- **161 kg d’ordures ménagères** par habitant
- **84 kg d’emballages et de papiers** par habitant
- **65 kg de verre** par habitant
- **431 kg déposés en déchetterie** par habitant

Sur le **secteur de Périers**, l’impact des nouvelles modalités de collecte est visible sur le transfert des emballages précédemment non-triés vers les déchets recyclables (hors verre). Ainsi, les **ordures ménagères** ont **diminué de 39%** par rapport à 2019 et de 24% par rapport à 2021 tandis que la collecte des déchets recyclables augmente de 43% par rapport à 2019 et 27% par rapport à 2021. La collecte du verre augmente quant à elle de 16% par rapport à 2019.

Sur ce secteur, les performances annuelles de collecte sont les suivantes :

- **132 kg d’ordures ménagères** par habitant
- **71 kg d’emballages et de papiers** par habitant
- **60 kg de verre** par habitant

- **452 kg déposés en déchetterie par habitant**

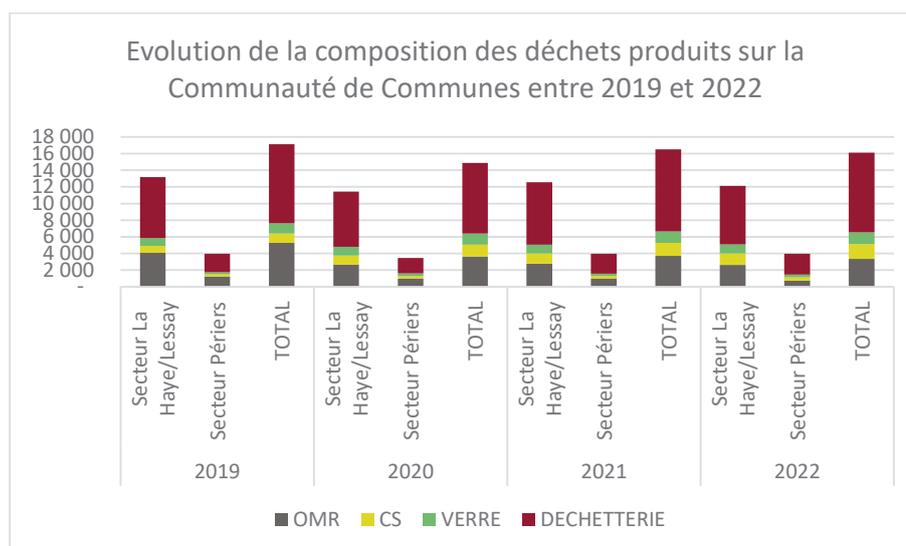


Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes

## Les déchetteries

Les **tonnages globaux collectés en déchetterie continuent à diminuer en 2022** par rapport aux années précédentes (Tableau 9). Les flux accusant les **hausse** les plus importantes sont les **cartons** (+37% par rapport à 2019), les **DEEE** (+8%), le **mobilier** (128%), les **gravats** (+14%) et **l'amiante**. La hausse des cartons s'explique en partie par l'essor de la livraison à domicile, le mobilier par la systématisation de l'orientation des meubles vers cette filière et la mise à quai d'une benne EcoMobilier à Créances. En revanche, les déchets verts diminuent globalement sur les trois déchetteries du territoire grâce aux plateformes de branchages à La Haye et Créances (-15% par rapport à 2019) ainsi que les tonnages de ferraille (-16%) du fait d'un prix de rachat élevé en 2022.

Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2022

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
<b>Amiante</b>	22,16	69,10	-	<b>91,26</b>
<b>Bois</b>	220,26	435,18	89,60	<b>745,04</b>
<b>Cartons</b>	86,39	131,34	75,90	<b>293,63</b>
<b>Déchets verts</b>	474,27	971,44	810,32	<b>2 256,03</b>
<b>DEEE</b>	84,42	131,94	96,41	<b>312,77</b>
<b>DDS</b>	17,69	35,87	18,86	<b>72,42</b>
<b>Encombrants</b>	651,76	836,12	436,96	<b>1 924,84</b>
<b>Ferrailles</b>	136,70	196,44	112,47	<b>445,61</b>
<b>Gravats inertes</b>	590,47	949,40	620,91	<b>2 160,78</b>
<b>Mobilier</b>	178,66	301,61	254,37	<b>734,64</b>
<b>Tontes</b>	309,56	215,12	-	<b>524,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 772,34</b>	<b>4 273,55</b>	<b>2 515,80</b>	<b>9 561,69</b>

## D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

### Les ordures ménagères résiduelles

Les **ordures ménagères** collectées en porte-à-porte sur le territoire étaient transportées en bennes de 30 m<sup>3</sup> depuis le quai de transfert de Périers jusqu'à l'**ISDND du SMPF à Saint Fromond (50)** jusqu'au 30 juin 2022 dans le cadre d'un marché public liant la Communauté de Communes au SMPF. Cependant, l'arrêt de la méthanisation au SMPF et les coûts de traitement élevés ont accéléré la rupture du contrat. Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les **ordures ménagères du secteur de La Haye/Lessay** sont enfouies à l'**ISDUND de SPEN/VEOLIA à Le Ham (50)**. Les **ordures ménagères du secteur de Périers** sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne **collectivité adhérente**.

### Les déchets recyclables

#### Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par SPHERE dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les déchets recyclables sont triés au **centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)** depuis le 31 mai 2021.

Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).

		PRODUCTION (T/an)	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/hab)
Acier		62,51	3,82
Aluminium		19,66	1,20
Papier		452,39	27,66
Plastique	Mix PEHD-PP-PS	55,70	3,41
	PS	61,25	3,74
	Films	38,66	2,36
	Flux développement	40,85	2,50
Briques alimentaires		30,07	1,84
Cartonnettes		192,48	11,77
Refus de tri		391,37	23,93
Verre		1 066,08	65,17
<b>TOTAL</b>		<b>2 411,02</b>	<b>147,39</b>

Sur 1 378 T d'emballages et de papiers collectés en 2022, **1 344 T ont ainsi été triés à Kerval**, permettant de produire **953 T de matière valorisable** (Tableau 10 et Figure 5) et 391 T de refus. Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs** et **réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 11). Le taux moyen de refus était de 29%. Quant aux refus, ceux-ci ont été envoyés à l'**Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ploufragan (22)** et de **Pontmain (53)**.

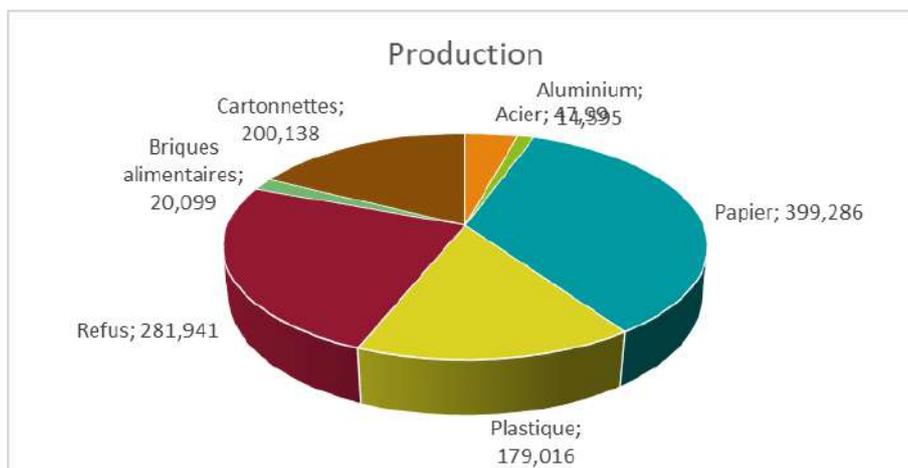


Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2022 (Tonne ; % du tonnage sortant)

Le verre collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une **plateforme** à Orval puis envoyé chez le **repreneur O-I France**. En 2022, sur **1 061 T** de verre collecté, **1 040 T** ont été expédiées chez le **repreneur O-I France**.

### Secteur de Périers

La compétence « traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le **tri et le conditionnement des déchets recyclables (hors verre)** dans le même centre de tri que le secteur de La Haye/Lessay, sous forme de **marché de prestation de service liant SPHERE et le SMPF**, soit au centre **ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles Rouffigny**.

### Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye et de Créances disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les **cartons bruns** sont triés et conditionnés à Saint Jean de la Haize pour ensuite être rachetés par REVIPAC et **réintégrer les circuits de fabrication**. Le **bois** est ainsi **broyé** au **Ham** puis **valorisé énergétiquement**. Les **tontes** sont traitées à l'unité de **méthanisation** de la **SCEA du Château à Laulne (50)**, sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du **biogaz**. Une partie des **déchets verts** est prise en charge par **SEDE Environnement**, par broyage puis dans leur unité de **compostage** aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les **plateformes** est **broyée sur place** puis **réutilisé en copeaux** ou en compostage. Les **gravats inertes** sont pris en charge par la société **SPHERE** pour être enfouis aux carrières de **Doville** et de **Muneville-le-Bingard**. L'**amiante** est traitée et enfouie dans l'installation de stockage de déchets inertes (**ISDI**) de **Louvigné du Désert**. Les **encombrants** sont enfouis à l'**ISDND du Ham** par la société **Veolia**. La **ferraille** sera triée puis sa **matière valorisée** par **SPHERE**. Le **mobilier** est entièrement pris en charge par l'éco-organisme **EcoMobilier** pour être **démantelé** et les différents matériaux séparés en vue de leur **valorisation matière et énergétique**. Une partie des **DDS** est prise en charge par la société **Madeline** pour être **traitée** puis **stockée** à **Flers (61)**. Une autre partie est prise en charge par la société **Chimirec** dans le cadre d'une convention avec **EcoDDS**. Les **DEEE** sont triés, démantelés et recyclés dans des **filières agréées**.

Il est à noter que **tous les objets en bon état d'usage** (mobilier, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) **peuvent être déposés aux gardiens** des déchetteries, en-dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le **réemploi** de ces objets, qui seront alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois **d'insertion**.

## 4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d'expédier chez les repreneurs plus de **1 395 T de matériaux** (Tableau 11) qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif (**391 T produites** et expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** ou à l'**Unité de Valorisation Energétique (UVE)** de **Ploufragan (22)** et de **Pontmain (53)**.

Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.

MATERIAU		TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPNEURS	REPNEURS
Acier		60,62	ARCELOR MITTAL
Aluminium		29,88	AFFIMET
Papier		441,35	SPHERE
Plastique	Mix PEHD	56,92	VALORPLAST
	PET clair	61,24	
	Films	40,75	
	Flux développement	56,05	CITEO
Briques alimentaires		29,74	REVIPAC
Cartonnettes		226,83	
Verre		391,37	O-I FRANCE
<b>TOTAL</b>		<b>1 394,75 T</b>	-

Quant aux déchetteries communautaires de La Haye et Lessay, **5 725 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie (Tableau 12 et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le principal traitement réservé aux déchets issus des déchetteries est la **valorisation matière** : remblais de carrière et réutilisation en sous-couche routière pour les **gravats**, recyclage pour les **cartons bruns** et **ferrailles**, **démantèlement** et **recyclage** des matières concernées ou **valorisation énergétique** pour le **mobilier** et les **DEEE**, **méthanisation** pour les **tontes** et **compostage** pour les **déchets verts**. Le **bois**, à défaut de filière pérenne, est **valorisé énergétiquement** comme combustible de cimenterie. L'**amiante** et les **DDS** sont **retraités** par les process adaptés à leur nature et stockés. Enfin, les **encombrants** sont **stockés** sans tri préalable. Une part importante des déchets verts n'est pas prise en compte dans les tonnages collectés en déchetteries car déposés directement sur les plateformes dédiées, ils seront ensuite épandus en andains pour compostage.

Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay

	La Haye	Créances	TOTAL	DESTINATION
Amiante	22,16	69,10	<b>91,26</b>	Traitement
Bois	220,26	435,18	<b>655,44</b>	Valorisation énergétique
Cartons	86,39	131,34	<b>217,73</b>	Valorisation matière
Déchets verts	474,27	971,44	1 445,71	Valorisation matière
DEEE	84,42	131,94	373,974	Valorisation matière + Valorisation énergétique
DDS	17,69	35,87	<b>53,56</b>	Traitement
Encombrants	651,76	836,12	<b>1 487,88</b>	Stockage
Ferrailles	136,70	196,44	<b>333,14</b>	Valorisation matière

<b>Gravats inertes</b>	590,47	949,40	<b>1 539,87</b>	Valorisation matière
<b>Mobilier</b>	178,66	301,61	<b>480,27</b>	Valorisation matière + Valorisation énergétique
<b>Tontes</b>	309,56	215,12	<b>524,68</b>	Valorisation matière
<b>TOTAL</b>	<b>2 772,34</b>	<b>4 273,55</b>	<b>7 045,89</b>	

## La prévention des déchets

### Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. **L'indice en 2022 par rapport à 2010 est de 56,43** (56,76 en 2020 ; 59,22 en 2021), traduisant une diminution importante de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 13 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	2010	2022	INDICE
<b>OMr - La Haye</b>	1 420 T	2 633 T	56,43
<b>OMr - Lessay</b>	3 245 T		

### Communication et actions de prévention

Pour accompagner la mise en place des nouvelles modalités de tri et de collecte sur le secteur de Périers, les calendriers de collecte et les bulletins communautaires ont été distribués à tous les habitants de ce secteur entre la fin d'année 2023 et le début de l'année 2022.

Cependant, l'année 2022 a été principalement marquée par la mise en œuvre du plan de communication « Action, réduction ! » visant à développer davantage les animations autour de la sensibilisation à la réduction des déchets et à destination de tous publics, qu'il soit professionnel ou particulier, et sur tous les types de déchets (organiques, recyclables, meubles, électroménager, etc.).

Aussi, de nombreuses animations ont été organisées sur le territoire : Opération « Caddie malin » en supermarché, animations scolaires, ateliers sur le compostage, stands de sensibilisation en déchetterie... Le festival organisé par la Communauté de Communes « Bulle de campagne », qui s'est tenu à Périers, a été l'occasion de mettre en pratique de nombreux ateliers manuels zéro déchet : fabrication de lessive, confection de tawashi, démonstration de furoshiki et présentation d'accessoires du quotidien zéro déchet... Des ateliers appréciés des petits comme des grands !

L'occasion également de lancer le défi « Foyer Zéro Déchet » qui réunissait une quinzaine de foyers volontaires pour quantifier les déchets produits à la maison et prêts à relever le défi de réduire leur production en moins de six mois ! Chaque foyer a été récompensée d'un petit kit zéro déchet remis lors de la clôture du défi à la fin de l'année.

En pré-saison estivale, plusieurs affiches autour de la thématique des petits gestes du quotidien dans l'alimentaire ont fleuri sur les vitrines des commerçants des bourgs grâce à l'opération « Commerce responsable ». Le public scolaire a également été accompagné par le service Déchets autour de la thématique du compostage et du tri des déchets lors d'interventions en classe. Toutes les écoles primaires du territoire ont été invitées à participer au concours de décoration des véhicules de collecte, qui a été un véritable succès

avec pas moins de 23 classes inscrites pour finalement sélectionner 6 dessins qui viendront être affichés sur les flancs des bennes de collecte.



Figure 6 : Exemples de réalisations 2022. A gauche, une affiche de l'opération "Commerces responsables", à droite la participation de l'école Francoise Dolto de La Haye au concours de décoration des véhicules de collecte

Le service Déchets s'est également rendu davantage visible grâce à l'acquisition d'une banderole « Action, réduction ! » désormais affichée sur tous les stands extérieurs. Enfin, la présence sur les réseaux sociaux était maintenue pour partager les informations essentielles sur les collectes, les déchetteries et le partage d'astuces, d'informations et d'actualités sur la prévention des déchets.

Pour inciter au compostage et au retour à la terre des biodéchets, la vente de composteurs proposés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à tarifs préférentiels a été largement mise en avant et a permis de **distribuer 200 composteurs** et ainsi éviter de stocker des dizaines de kilogrammes de biodéchets. Il est désormais proposé chaque mercredi, toute l'année, de venir retirer son composteur au pôle communautaire de Lessay pour faciliter encore davantage le compostage et la valorisation des biodéchets.

De plus, l'ambassadrice a fait la **promotion du tri lors des évènements culturels**, notamment à la Foire de Lessay où l'édition 2022 a de nouveau été l'occasion de distribuer à tous les déballeurs et rôtisseurs des sacs jaunes pour encourager au tri sélectif des emballages et des papiers.

## L'économie circulaire en action sur le territoire

Pour poursuivre la démarche initiée en 2019 pour la promotion de l'économie circulaire, un bureau d'étude a été mandaté afin de définir un plan d'actions en 2022.

## Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

## Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (*Tableau 14*). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs, 1 chauffeur-ripeur, 7 ripeurs et 4 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **2 techniciennes** et **1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
DECHETTERIE	Créances	2 ETP
	La Haye	1.5 ETP
COLLECTE DES DECHETS	Secteur de Lessay Secteur de Périers	3.2 ETP + 3.1 ETP
GESTION ET PREVENTION	Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers	2.3 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation des conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont pas incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

## concertatio et la gouvernance

### Les moyens d'information et de concertation

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. Depuis plusieurs années, un **calendrier** et un **guide de tri** viennent compléter ces informations. L'**utilisation conjointe** des **médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) et **numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier** postal ou aux **accueils** de proximité.

Depuis 2021, le service Déchets dispose également d'une **adresse mail dédiée au service** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

## Les indicateurs financiers

### Coût et financement global du service

#### Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc.). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2022, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à **3 613 434 €**, soit une **augmentation des coûts de 9%** par rapport à 2021 mais restent inférieurs

au budget prévisionnel, grâce à des tonnages plus faibles aux prévus et donc à des coûts de collecte et de traitement plus faibles. Les **recettes** sont supérieures aux prévues du fait de régularisation de soutien 2021 et de l'augmentation des prix de reprise des matières, soit des **recettes de fonctionnement de 3 476 090 €**, +13% par rapport à 2021 (*Tableau 15*).

Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

		Liquidé 2021
<b>DEPENSES</b>	Prestations	2 262 579 €
	Personnel	542 405 €
	Contribution SMPF	476 375 €
	Sacs-poubelle	154 818 €
	Carburants	84 458 €
	Divers	23 038 €
	Entretien BOM + matériel déchetterie	57 350 €
	Communication	3 782 €
	Composteurs et autres	8 629 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 613 434 €</b>
<b>RECETTES</b>	TEOM	2 506 338 €
	Soutiens et reprise matériaux	787 841 €
	Redevance Habitation légère	97 503 €
	Personnel	45 251 €
	Redevance Campings	10 195 €
	Location local OM	7 800 €
	Apports pro déchetterie	2 934 €
	Vente des composteurs	7 955 €
	Divers	10 273 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 476 090 €</b>

Quant aux **investissements** réalisés en 2022, ceux-ci sont principalement liés à l'achat de bacs roulants (13 037 €), la livraison d'un véhicule de collecte neuf commandé en 2021 (199 730 €), d'un local DDS pour la déchetterie de La Haye et d'un répétiteur et d'une borne pour le pont-basculé de la déchetterie de Créances (14 676 €). Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA ; *Tableau 16*).

Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2022

<b>Dépenses</b>	Achat de bacs roulants	13 037 €
	Véhicule de collecte neuf	199 730 €
	Local DDS La Haye + Pont-basculé Créances	14 676 €
	<b>TOTAL</b>	<b>106 966 €</b>
<b>Recettes</b>		<b>88 928 €</b>

## Le coût aidé du service public

Le **coût aidé du service public** (Erreur ! Source du renvoi introuvable.) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

- Coût aidé par habitants  
= (Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement) – (Recettes de fonctionnement hors TEOM + Recettes d'investissement)  
= (3 613 434 + 227442) – (969752 + 88928)  
= 2 782 196 €, soit 127 € par habitant

## Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le **service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés** comme suit :

- Marché 2019-009 : Collecte du verre, tri des déchets recyclables et traitement des ordures ménagères
  - o Lot 1 : Collecte en apport volontaire du verre // Le Goff
  - o Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
  - o Lot 2 : Traitement des ordures ménagères // SMPF *Jusqu'au 30/06/2022*
- Marché 2019-010
  - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE Environnement
  - o Lot 3 : Traitement des encombrants // SPEN/VEOLIA
  - o Lot 4 : Traitement des ferrailles // SPHERE
  - o Lot 6 : Traitement des gravats inertes // SPHERE
  - o Lot 7 : Traitement des cartons // SPHERE
  - o Lot 8 : Traitement de l'amiante // SPHERE
  - o Lot 9 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques // Madeline
- Marché 2019-014 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) // SPEN/Veolia
- Marché 2019-019 : Mise à disposition et transport de contenants en déchetteries et en quai de transfert // SPHERE
- Marché 2020-018 : Traitement du bois // SPEN/VEOLIA
- Marché 2021-005 : Fourniture de composteurs
  - o Lot 1 : Composteurs en bois // EMERAUDE CREATION
  - o Lot 2 : Composteurs en plastique // QUADRIA ENVIRONNEMENT
- Marché 2021-020 : Fourniture de sacs-poubelle // BARBIER *A partir du 10/11/2021 et jusqu'au 25/02/2022*
- Marché 2022-007 : Traitement des ordures ménagères // SPEN/VEOLIA *A partir du 01/07/2023*

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentés dans le Tableau 17 suivant le prestataire concerné. Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte sur une partie du territoire (743 009 €) ainsi que le marché de traitement du bois et des encombrants (200 525 € TTC dont 59 515 € de TGAP) porte la SPEN/VEOLIA au premier poste de dépenses (1 244 584 €) parmi les différents prestataires de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Les prestations confiées à la société **SPHERE**, détenant **plusieurs marchés de services** (mise à

disposition et transport de bennes, traitement de plusieurs matériaux, tri des déchets recyclables, etc.) occupent le second poste de dépenses, avec des prestations rémunérées à hauteur de **744 780 € TTC**. Le montant des prestations liées au **traitement des ordures ménagères**, et la **TGAP** induite (48 317 € ; 55 043 €), respectivement par le **SMPF** et la société SPEN/VEOLIA s'élève à **151 780 €** et **234 622 €**. Les prestations du STEVE et de la SCEA du Château concernent le broyage des déchets verts issus des plateformes de La Haye et Créances et le transport du broyat. La société HDS réalise la dératisation du quai de transfert de Périers. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** ou de réparations diverses.

Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2022

PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES
Association STEVE	1 573 €
SA YVES MADELINE S.A	36 002 €
H.D.S.	311 €
LE GOFF	34 945 €
SPEN/VEOLIA	1 244 584 €
SEDE Environnement	14 290 €
SPHERE	744 780 €
Syndicat Mixte du Point Fort	151 780 €
SCEA du Château	8 746 €
Autre	25 567 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 262 579 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif



Rapport annuel  
**2022** sur le **Prix** et  
la **Qualité** du **SPANC**  
Service Public de  
Assainissement  
Non Collectif



Communauté de Communes



Accusé de réception en préfecture  
050-200067034-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Table des matières

Préambule .....	3
Présentation de la Communauté de Communes .....	4
Le territoire desservi .....	4
Les installations d’assainissement non collectif sur le territoire .....	5
Les différentes instances .....	6
Le conseil communautaire et le bureau .....	6
La commission Déchets et SPANC .....	6
Le service .....	6
Les missions du SPANC .....	7
L’assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus .....	7
Le contrôle des assainissements déjà existants .....	7
Classification des assainissements contrôlés .....	7
Le contrôle des nouvelles installations .....	7
La mise en œuvre du service .....	8
L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0) .....	8
Les indicateurs techniques .....	9
Nombre de contrôles réalisés en 2022 .....	9
Rejets autorisés en milieu superficiel en 2022 .....	10
Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectifs (P301.3) .....	11
Les indicateurs financiers .....	11
Les tarifs des prestations du SPANC au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	11
Budget annexe du SPANC 2022 .....	12
Subventions de l’Agence de l’eau Seine-Normandie sur les réhabilitations .....	12
Mise en œuvre de la réglementation .....	13
Obligation de contrôle .....	13
Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2022 .....	14
Suite aux contrôles du SPANC .....	14
Les responsabilités du maire .....	14
Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026 .....	16

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# Présentation de la Communauté de communes

## Le territoire desservi

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d'environ 486 km<sup>2</sup>. La population du territoire est de 22 382 habitants (INSEE, 2023).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dessert 10 066 **habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 44,97 % au 31 décembre 2022.



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2022	
Communes	Nombre d'installations d'ANC (Assainissement Non Collectif)
Auxais	82
Bretteville-sur-Ay	494
Créances	281
Doville	115
Feugères	125
Geffosses	294
Gonfreville	93
Gorges	227
La Feuillie	182
<b>La Haye :</b>	<b>1230</b>
<i>Baudreville</i>	71
<i>Bolleville</i>	106
<i>Glatigny</i>	156
<i>La Haye-du-Puits</i>	40
<i>Mobecq</i>	128
<i>Montgardon</i>	149
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	224
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	31
<i>Surville</i>	325
Laulne	106
Le Plessis-Lastelle	151
Lessay	346
Marchésieux	242
Millières	346
Montsenelle	531
Nay	39
Neufmesnil	93
Périers	118
Pirou	439
Raids	111
Saint-Germain-sur-Ay	155
Saint-Germain-sur-Sèves	97
Saint-Martin-d'Aubigny	188
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	188
Saint-Patrice-de-Clads	106
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	95
Saint-Sébastien-de-Raids	164
Varenguebec	207
Vesly	402

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## différentes instances

### Le conseil communautaire et le bureau

#### Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

#### Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

### La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au SPANC.

Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres.

Elle est divisée en 4 groupes de travail : deux sur les déchets, un sur l'accompagnement des maires en matière de police de l'eau et de l'environnement et un dernier sur le SPANC.

Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

NOM Prénom	Fonction	Communes
ADAM Guy	Conseiller municipal	Bretteville-sur-Ay
ALMIN Loïck	Conseiller communautaire	Saint-Sébastien-de-Raids
AMELINE Jacques	Conseiller municipal	Millières
AUBATAILLE Delphine	Conseillère municipale	Marchésieux
CLEROT Philippe	Conseiller communautaire	La Feuillie
EURAS Simone	Conseillère communautaire	Neufmesnil
LEBALLAIS Clotilde	Conseillère communautaire	La Haye
NAVARRÉ Alain	Conseiller communautaire	Créances
MELAIN Evelyne	Conseillère communautaire	Varenguebec
MESNIL Michel	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Sèves
SCELLES Pierre	Conseiller communautaire	Doville
VANDEN AWEELE Guy	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Ay

### Le service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

NOM Prénom	Fonction
ANDRIEUX Claire	Responsable du service
DELISLE Alexandre	Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et Lessay
LANDAIS Ludivine	Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye et Lessay
FENOUILIERE Claire	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Les missions du SPANC

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostic de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution

### L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

### Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

### Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

### Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## La mise en œuvre du service

### L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 100 (100 en 2021).**

# Les indicateurs techniques

## Nombre de contrôles réalisés en

Tableau 2 : Nombre de contrôles réalisés en 2022

2022		Contrôle de l'existant	Conception		Bonne exécution des travaux	
Communes	Installation ANC	Diagnostic /Bon fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente	Installation nouvelle	Installation réhabilitée	Installation nouvelle	Installation réhabilitée
Auxais	82	12	0	2	0	1
Bretteville-sur-Ay	494	118	3	9	4	4
Créances	281	9	0	5	2	3
Doville	115	1	0	1	0	1
Feugères	125	13	0	1	0	0
Geffosses	297	67	0	19	0	8
Gonfreville	93	11	0	0	0	0
Gorges	227	17	1	8	1	8
La Feuillie	182	6	0	7	1	2
La Haye :	1230	46	3	23	0	15
Baudreville	71	2	0	1	0	0
Bolleville	106	4	0	3	0	3
Glatigny	156	4	1	3	0	4
La Haye-du-Puits	40	4	0	0	0	1
Mobecq	128	8	0	2	0	1
Montgardon	149	8	0	4	0	2
Saint-Rémy-des-Landes	224	7	2	1	0	2
Saint-Symphorien-le-Valois	31	0	0	1	0	0
Surville	325	9	0	8	0	2
Laulne	106	5	0	5	0	1
Le Plessis-Lastelle	151	28	0	11	0	7
Lessay	346	17	0	11	0	6
Marchésieux	242	17	0	6	0	4
Millières	318	8	3	7	0	4
Montsenelle	531	47	0	17	0	4
Nay	39	3	0	2	0	0
Neufmesnil	93	15	0	5	0	5
Périers	118	16	0	1	0	1
Pirou	439	65	0	5	1	4
Raids	111	11	0	4	2	2
Saint-Germain-sur-Ay	155	7	0	2	0	2
Saint-Germain-sur-Sèves	97	57	0	1	0	0
Saint-Martin-d'Aubigny	188	31	0	12	0	7
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	188	8	1	1		1
Saint-Patrice-de-Cladds	106	25	0	4	1	1
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	95	6	0	0	0	0
Saint-Sébastien-de-Raids	164	13	2	5	2	3
Varenguebec	207	8	0	5	0	4
Vesly	402	65	0	7	3	2
<b>TOTAUX</b>	<b>7222</b>	<b>752</b>	<b>13</b>	<b>186</b>	<b>17</b>	<b>100</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Sur l'année 2022, il y a un total de

- 752 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 199 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 117 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2022, s'est déroulée sur les communes de Bretteville-sur-Ay, Geffosses, Le Plessis-Lastelle, Montsenelle, Neufmesnil, Pirou, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Clajds et Vesly.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; la totalité des contrôles sur ces communes n'est donc pas encore réalisée.

Les autres communes du territoire seront réalisées au fur et à mesure de la campagne de bon fonctionnement 2019-2026.

## Rejets autorisés milieu superficiel en 202

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2022, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 15 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 20 autorisations de rejets aux fossés communaux,
- 13 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.

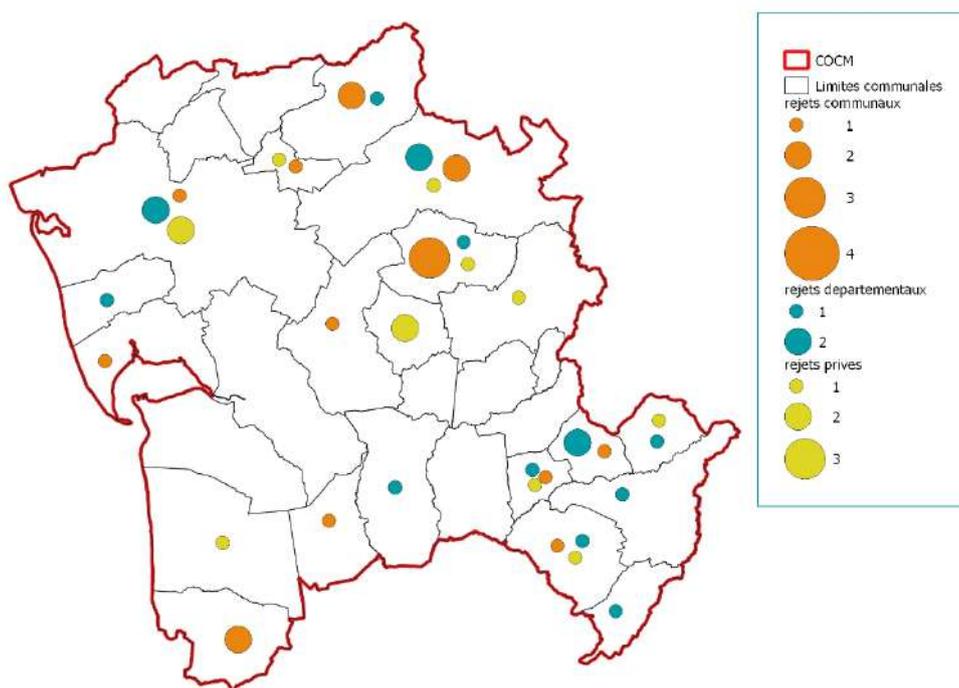


Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2022

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N. *Ici est pris la date de début de la deuxième campagne de bon fonctionnement et non la création du service en 2008.*

	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre total d'installations contrôlées depuis le début de la deuxième campagne</b>	666	1821	2735	3604
<b>Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité</b>	67	208	342	614
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	322	906	1383	2028
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %</b>	<b>58 %</b>	<b>61 %</b>	<b>63 %</b>	<b>73 %</b>

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2022 est de 73 %. Il faut savoir que **ce taux n'est pas représentatif**. Tout d'abord parce que les installations non conformes, mais sans danger pour la santé des personnes, sont considérées dans cet indicateur comme conforme. Cela n'est donc pas le reflet de la réalité. Et ensuite, toutes les installations n'ont pas été contrôlées.

## Les indicateurs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

## Les tarifs des prestations du SPANC janvier 2022

Prestations	Tarifs redevances
<b>Diagnostic</b>	125 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation</b>	95 €
<b>Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC</b>	170 €
<b>Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente</b>	125 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH</b>	250 €
<b>Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH</b>	25 €
<i><b>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</b></i>	
<b>Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation</b>	60 €
<b>Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux</b>	110 €
<b>En cas d'avis défavorable, la contre-visite</b>	80 €

Pénalités	Tarifs
<b>Refus de la réalisation des missions de contrôle</b>	100 % du coût du contrôle

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par **la délibération DEL20180705-196** du conseil communautaire du 5 juillet 2018.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Budget annexe du SPANC

<b>Budget primitif</b>	Dépenses	Fonctionnement	138 638 €
		Investissement	365 670€
	Recettes	Fonctionnement	190 533,77 €
		Investissement	430 740,86 €
<b>Compte administratif</b>	Dépenses	Fonctionnement	123 588,48 €
		Investissement	265 283 €
	Recettes	Fonctionnement	129 017,95 €
		Investissement	362 042,16 €
<b>Résultats de l'exercice 2022</b>	Fonctionnement	-9 678,03€	
	Investissement	37 879,30 €	
<b>Résultats de clôture 2022</b>	Fonctionnement	45 429,47 €	
	Investissement	142 188,63 €	

## Subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les réhabilitations

Le 11ème programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 50 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 6 000 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier). Par ailleurs, il n'y a plus d'attribution d'un forfait de gestion pour la collectivité.

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération DEL20190711-174.

En 2022, 69 installations ont bénéficié des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des aides s'est élevé à 427 598 €.

Les communes éligibles aux subventions en 2022 sont : Auxais, Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Gorges, La Haye, Lessay, Millières, Montsenelle, Marchésieux, Nay, Neufmesnil, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Ay, Saint Martin d'Aubigny, Saint-Sauveur de Pierrepont, Saint-Sébastien de Raids, Varengeuebec et Vesly.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

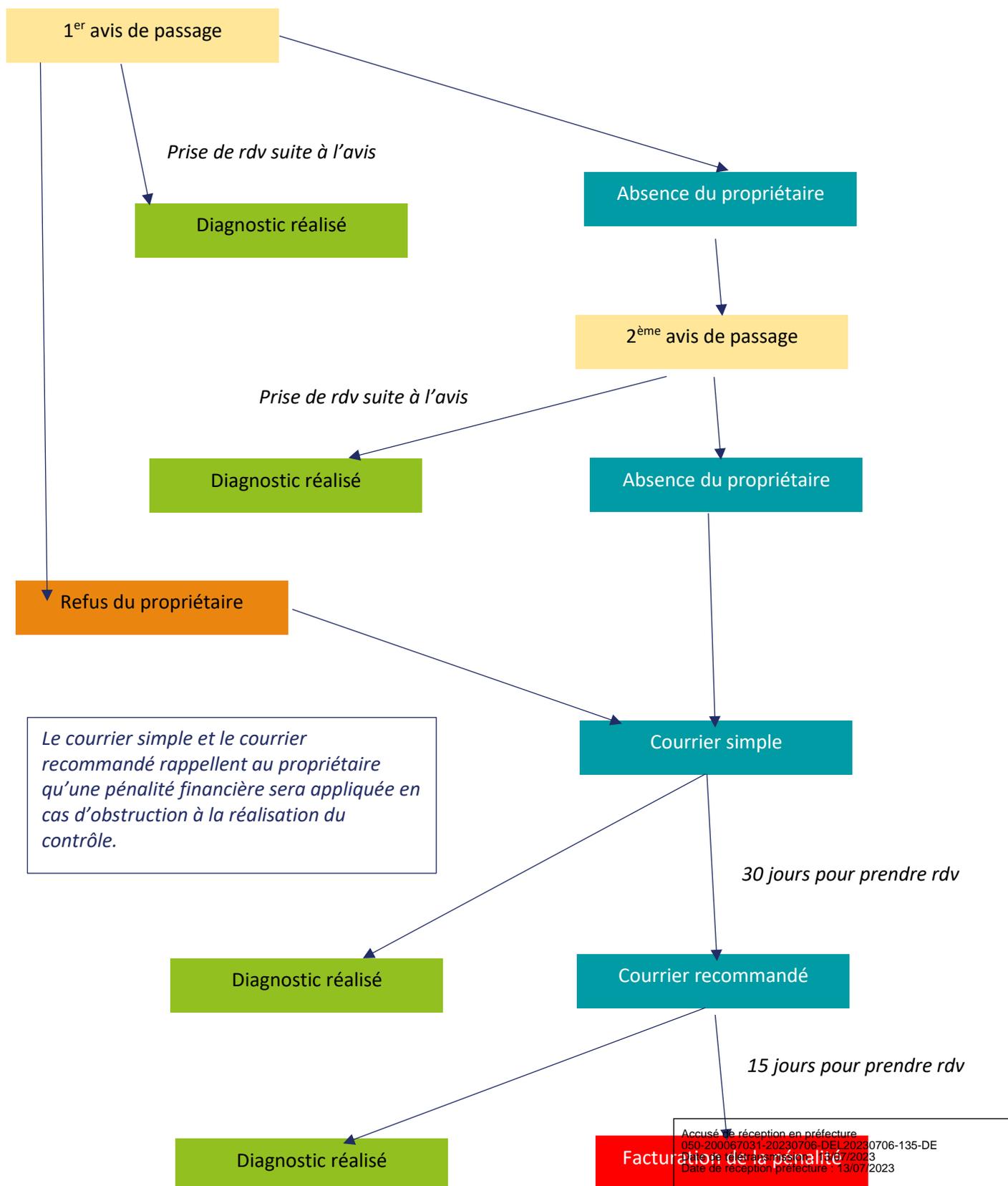
# Mise en œuvre de la réglementation

## Obligation de contrôle

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en cas d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux articles L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



## Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 202

Au cours de l'année 2022, plusieurs procédures de refus de contrôle ont été enclenchées et certaines ont abouti à la facturation d'une pénalité. Le tableau ci-dessous présente le nombre de pénalités établi par commune :

Communes	Nombre de pénalités
Auxais	1
Feugères	1
Gonfreville	1
Gorges	7
Le Plessis-Lastelle	1
Montsenelle	1
Marchésieux	5
Nay	1
Raids	1
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	1
Saint-Martin-d'Aubigny	2
Saint-Sébastien-de-Raids	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

## Suite aux contrôles du SPANC

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

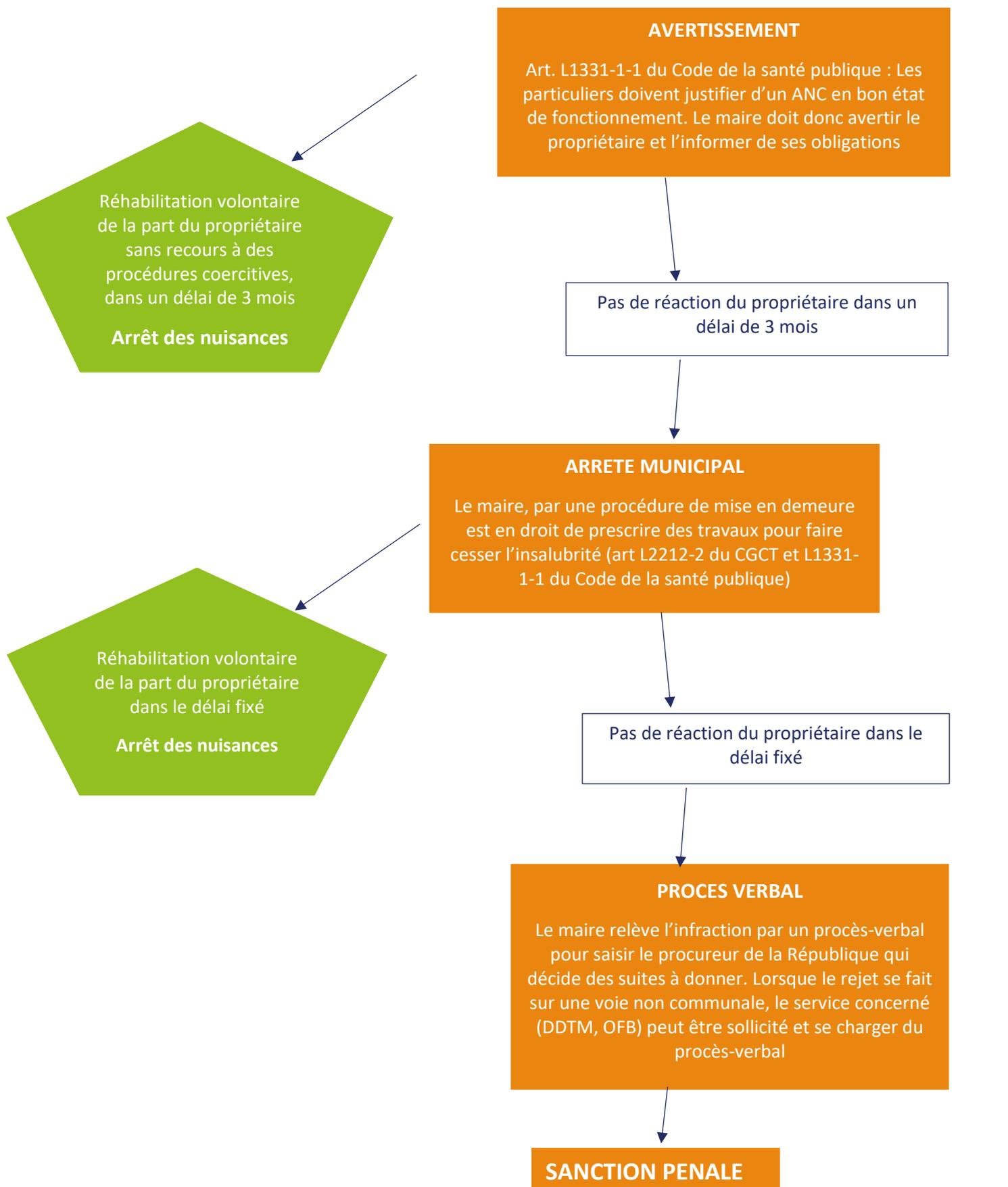
## Les responsabilités du maire

En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

## Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

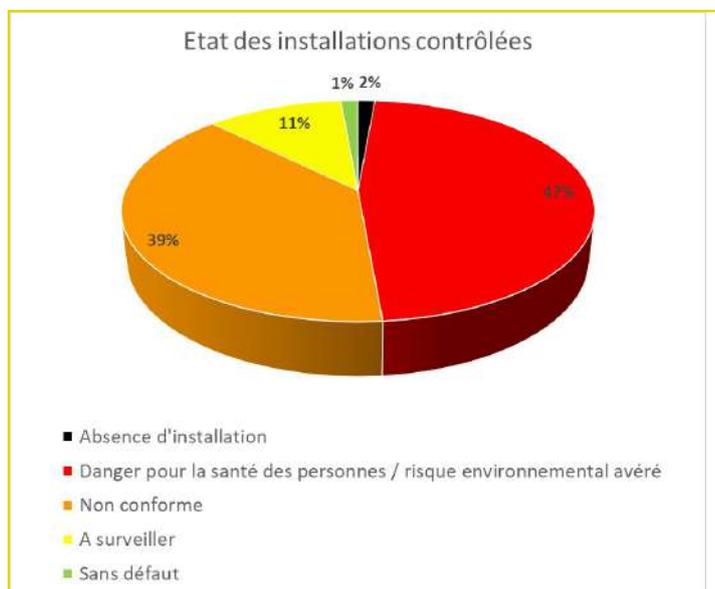
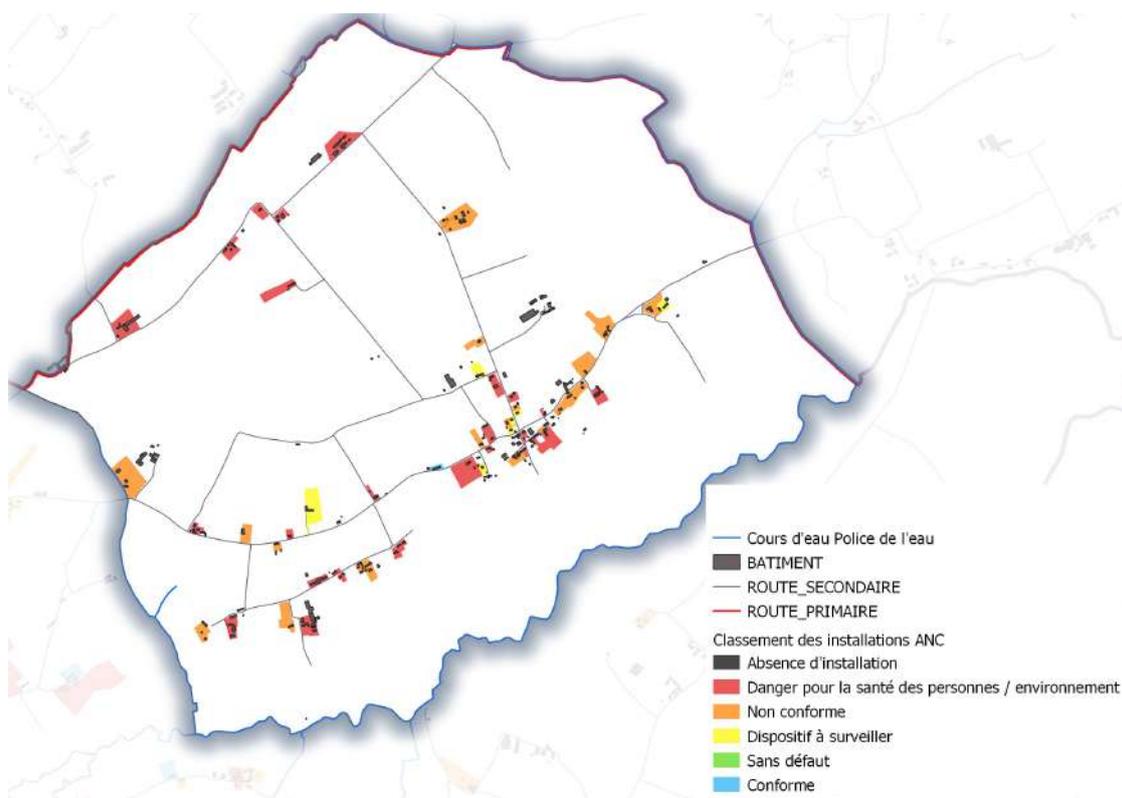
# Annexes - état des lieux des communes sur la campagne 2019-2026

## AUXAIS

### Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **82**

**72** installations, soit **88 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2022  
**1** réalisation de travaux en 2022

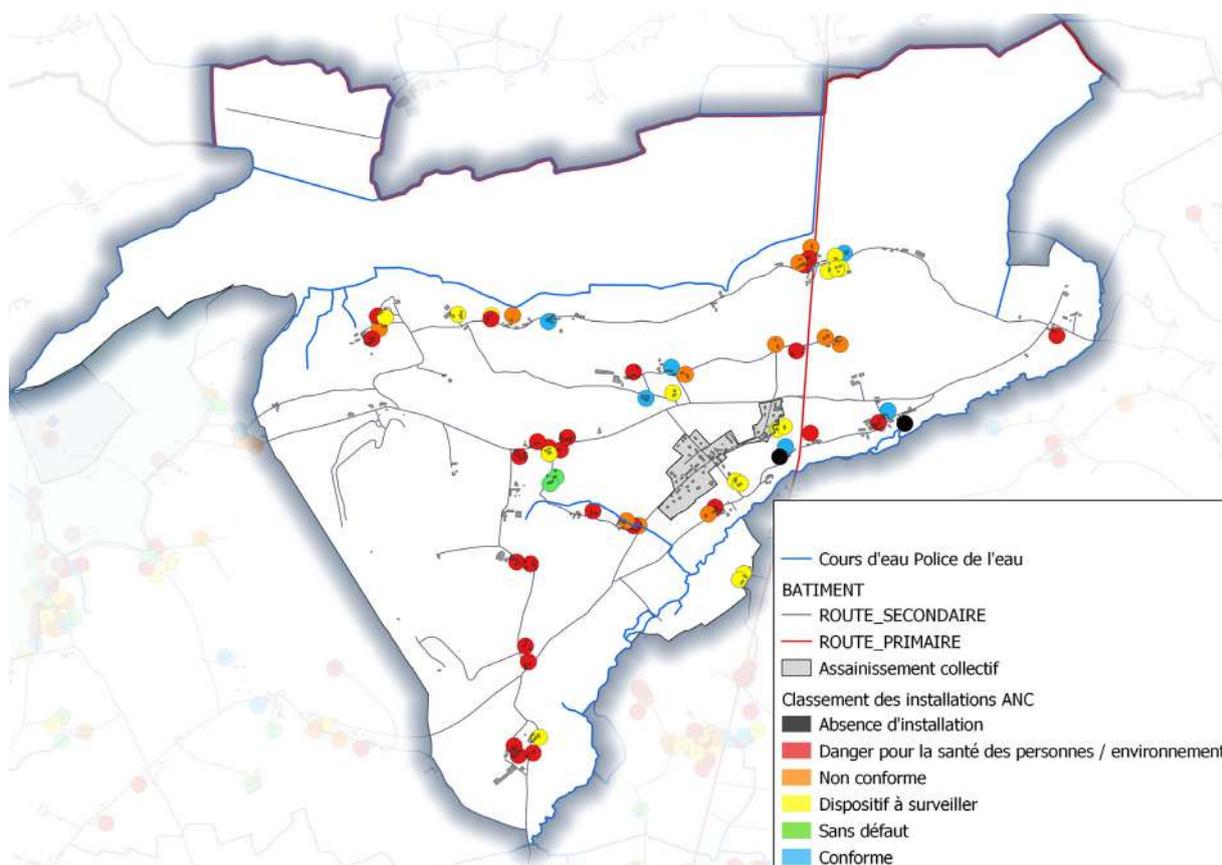
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# DOVILLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **115**

**59** installations, soit **50 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2022  
1 réalisation de travaux en 2022

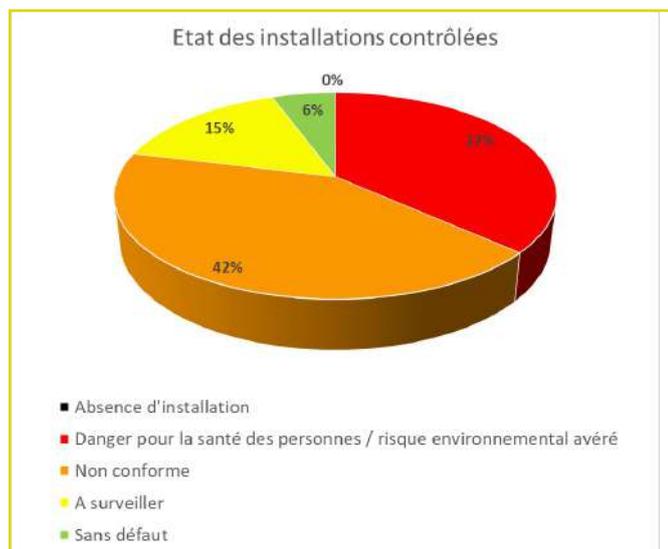
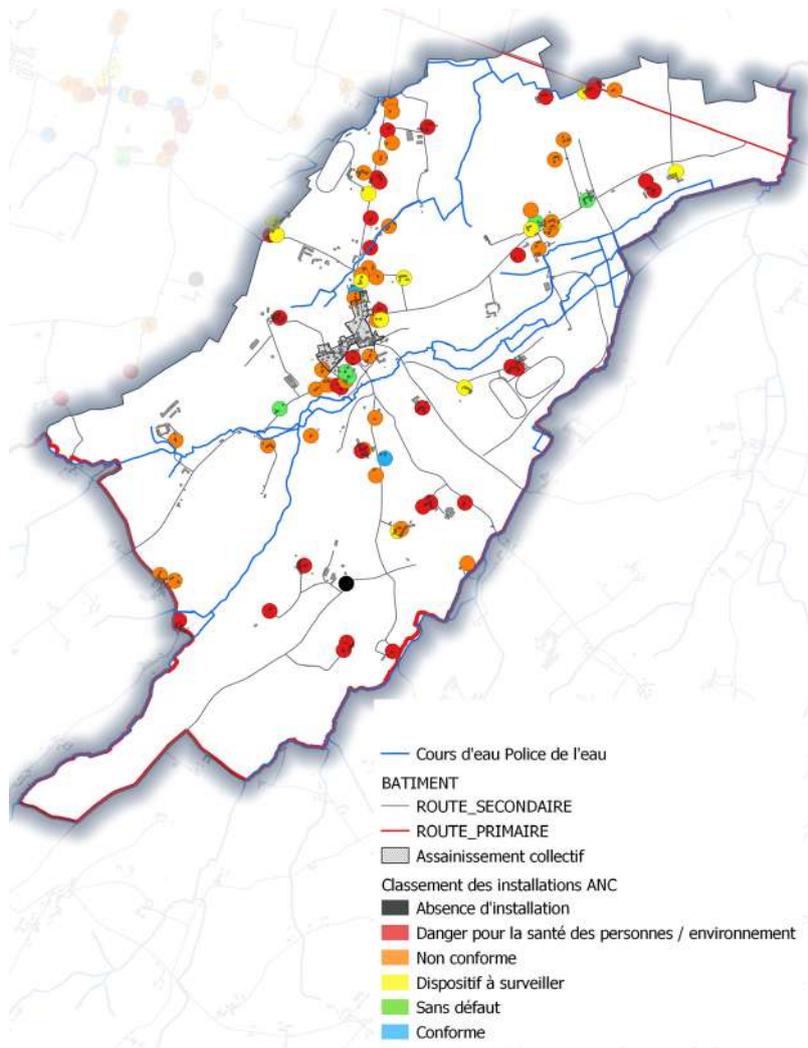
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# FEUGERES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **125**

**90** installations, soit **72 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**1** projet de conception en 2022  
**1** réalisation de travaux en 2022

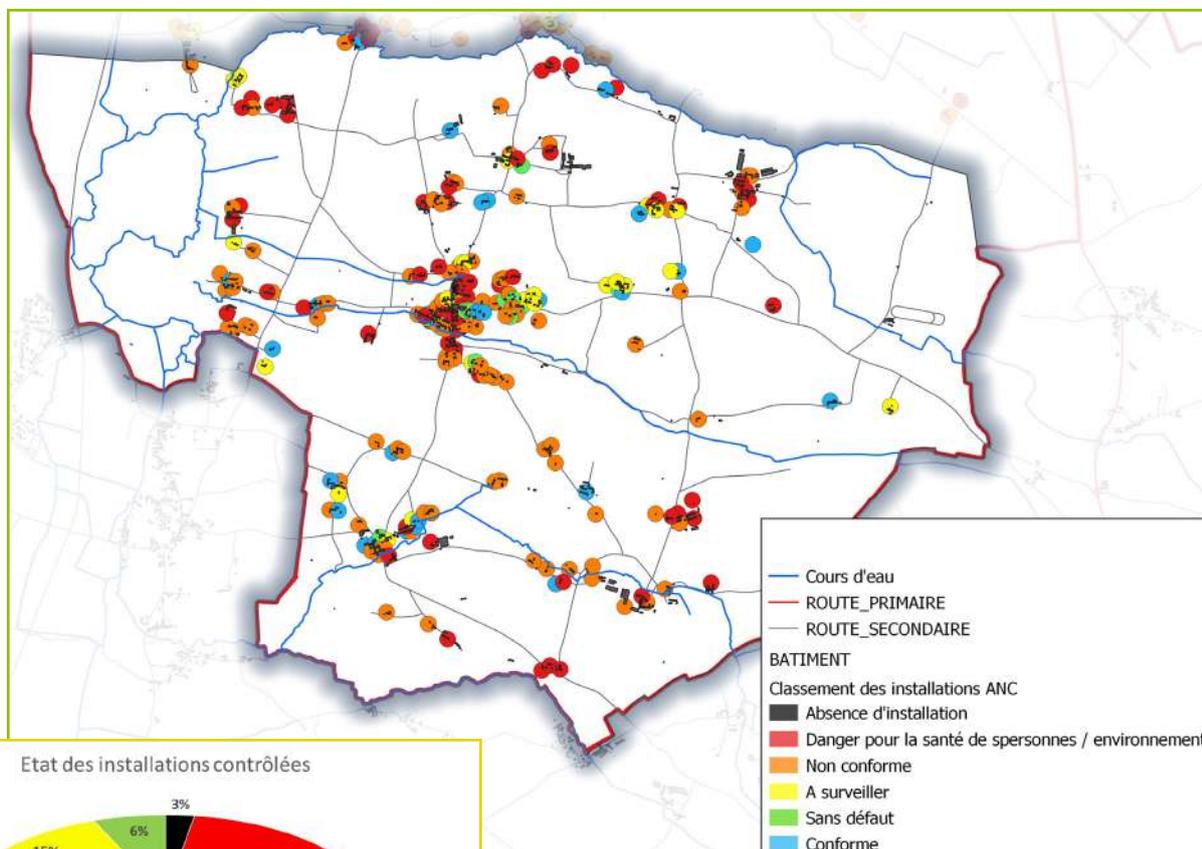
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# GEFFOSSES

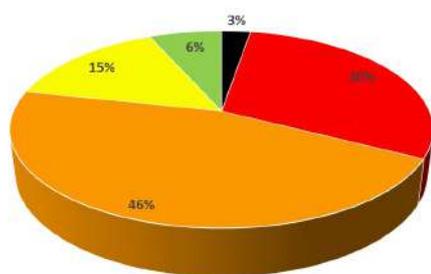
## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **297**

**227** installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne

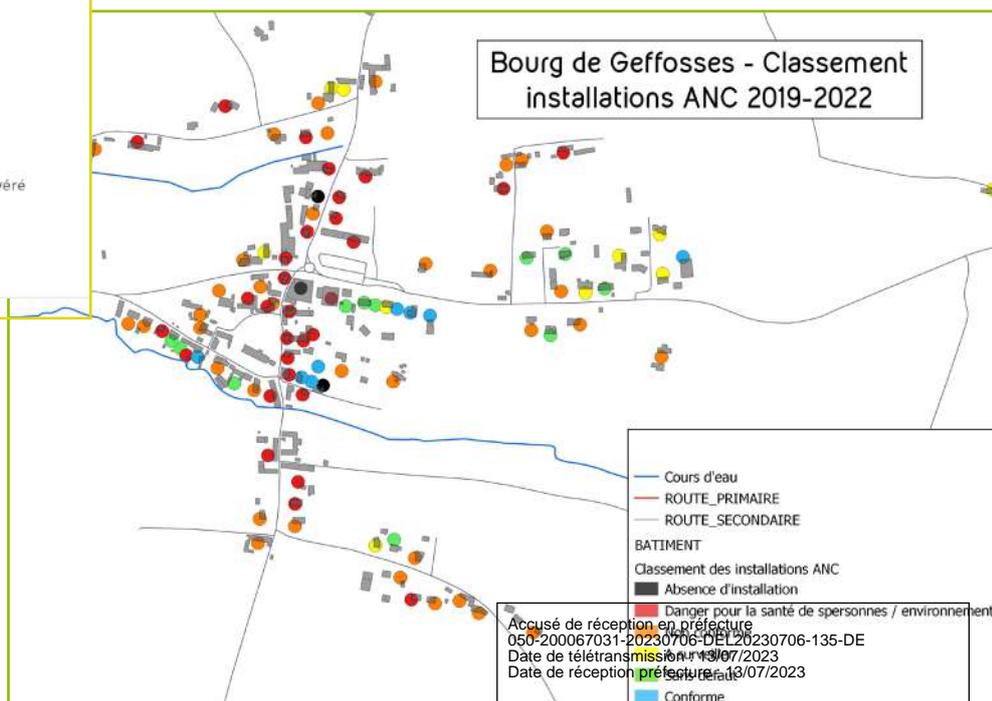


Etat des installations contrôlées



- Absence d'installation
- Danger pour la santé des personnes / risque environnemental avéré
- Non conforme
- A surveiller
- Sans défaut

**19** projets de conception en 2022  
**8** réalisations de travaux en 2022

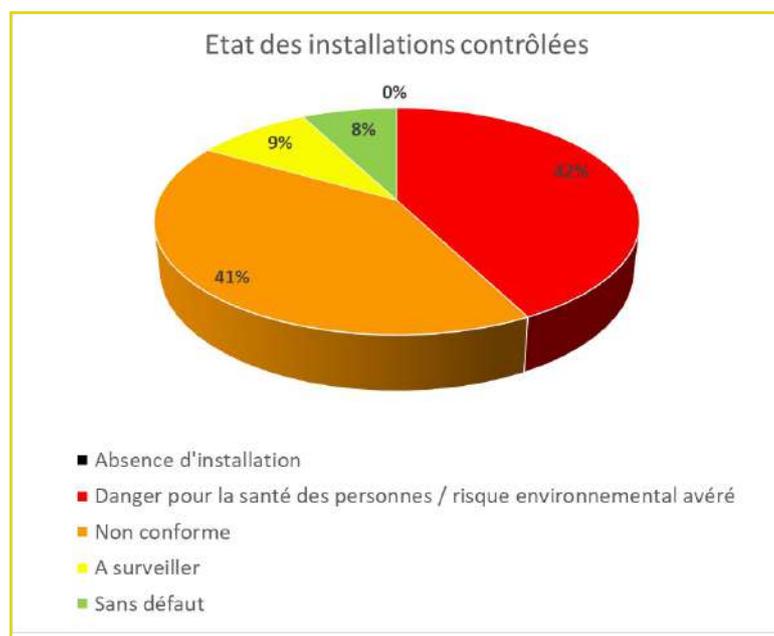
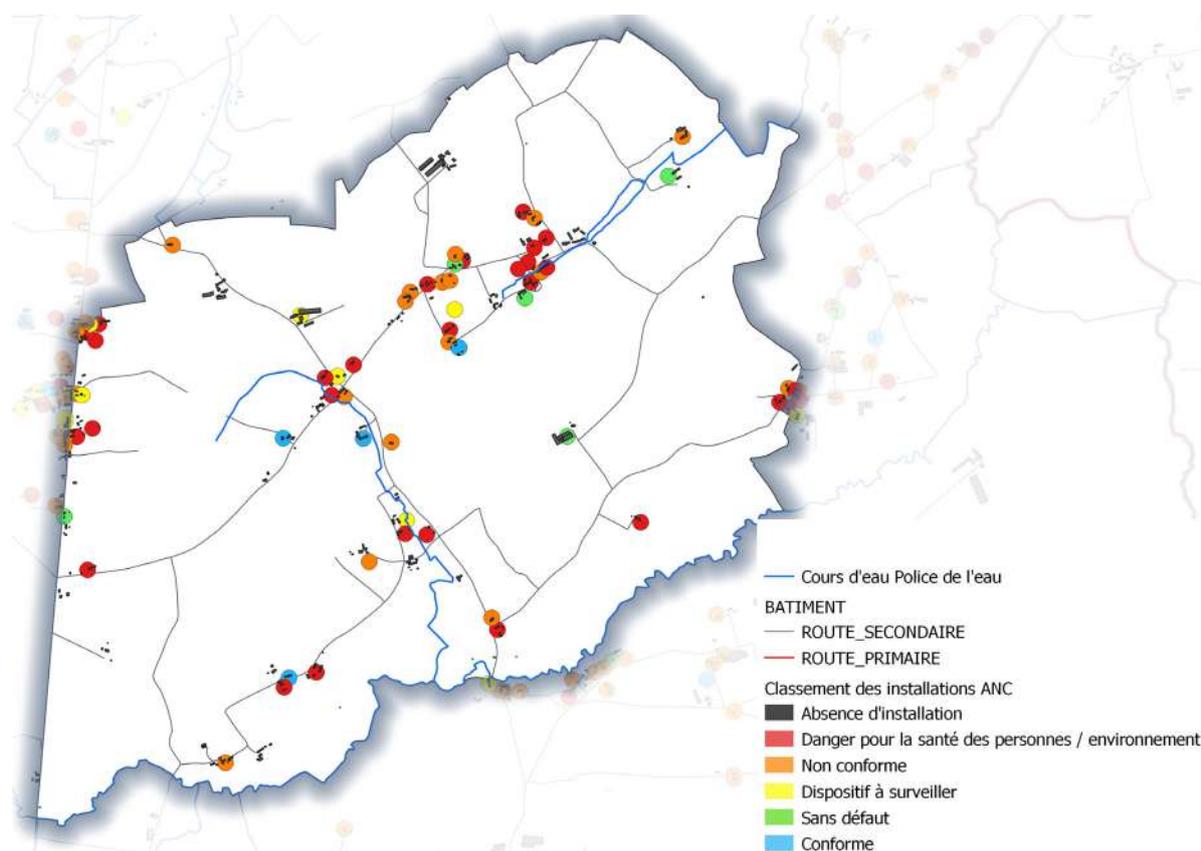


# GONFREVILLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **93**

**66** installations, soit **71 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2022  
Pas réalisation de travaux en 2022

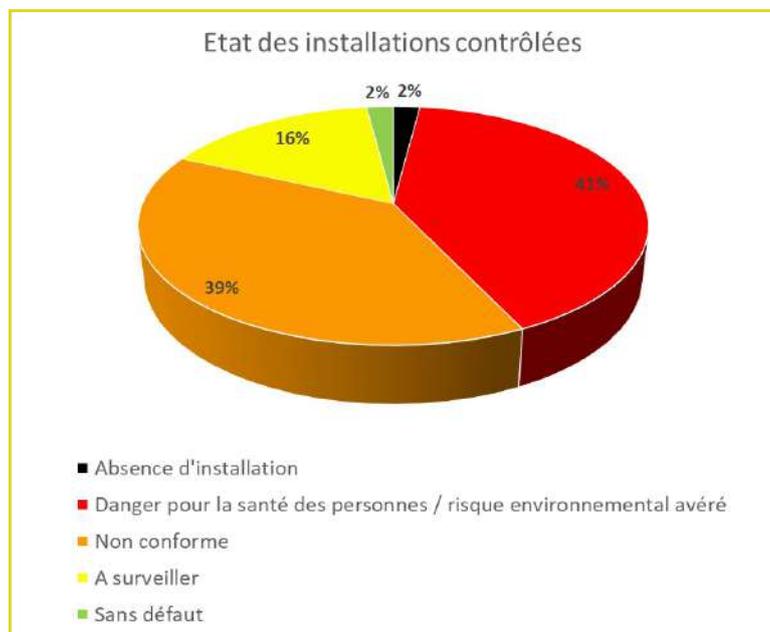
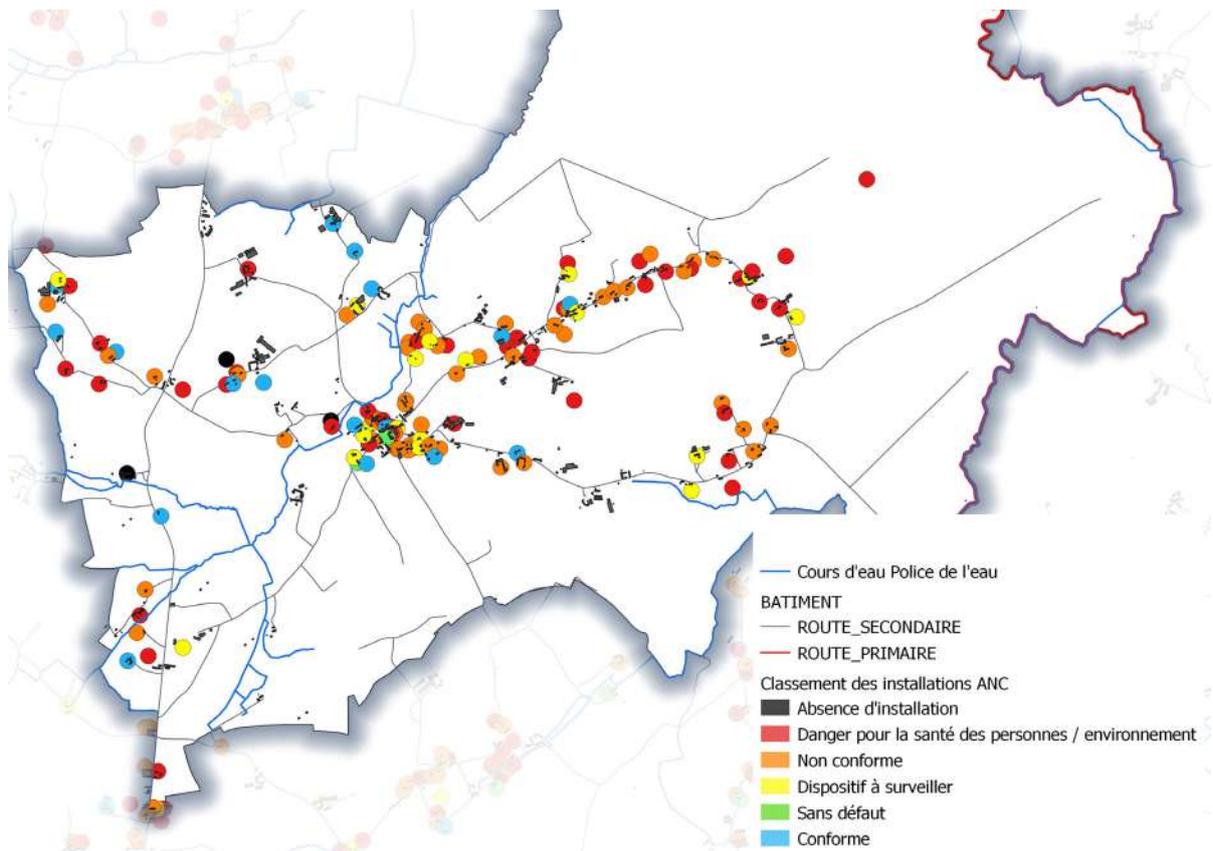
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# GORGES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **227**

**149** installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



9 projets de conception en 2022  
9 réalisations de travaux en 2022

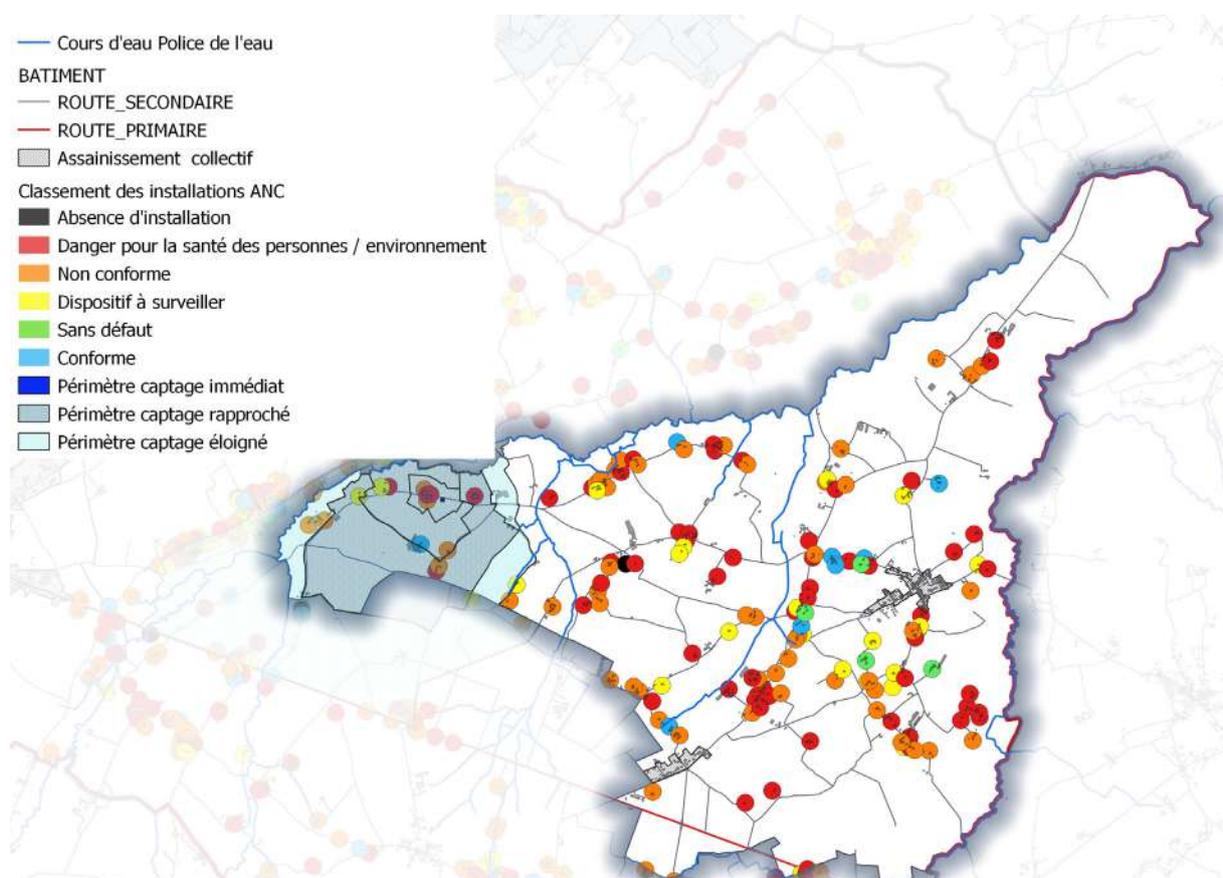
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# MARCHESIEUX

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **242**

**168** installations, soit **69 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2022  
4 réalisations de travaux en 2022

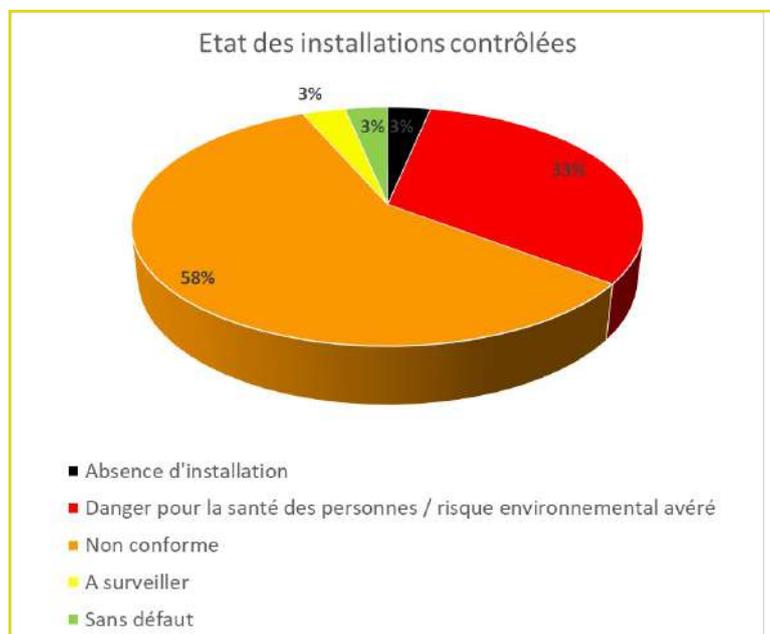
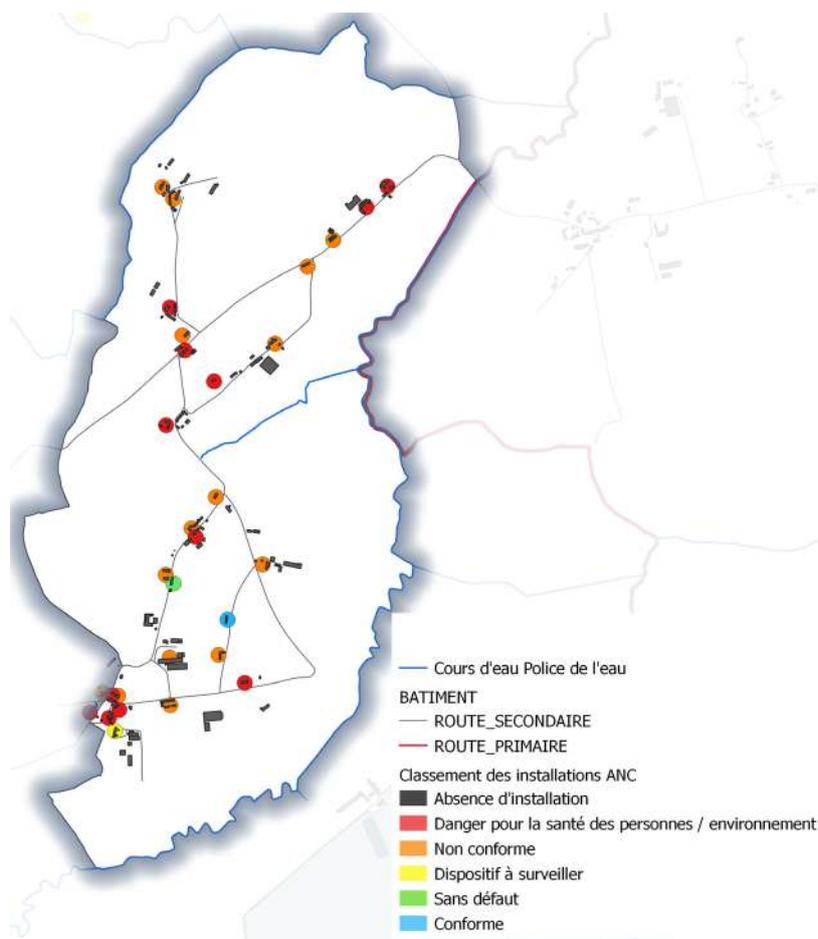
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# NAY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **39**

**31** installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**1** projet de conception en 2022  
Pas de réalisation de travaux en 2022

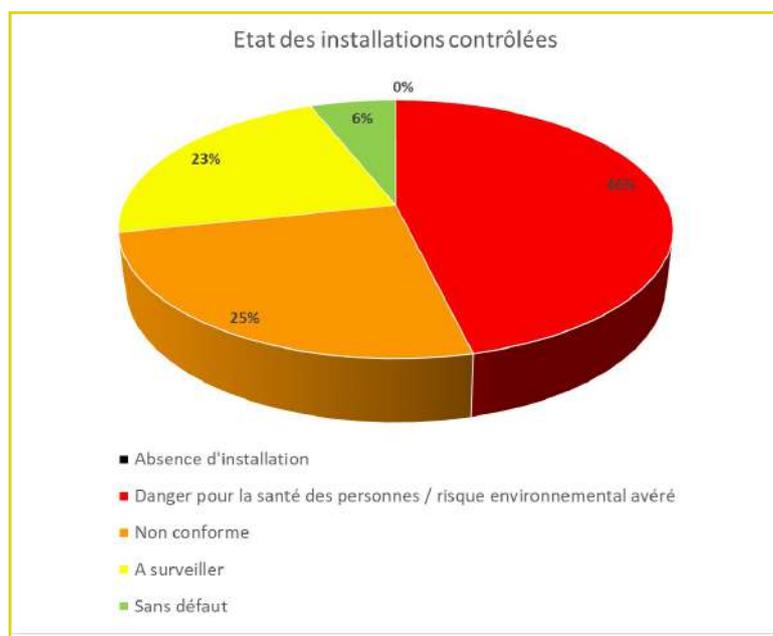
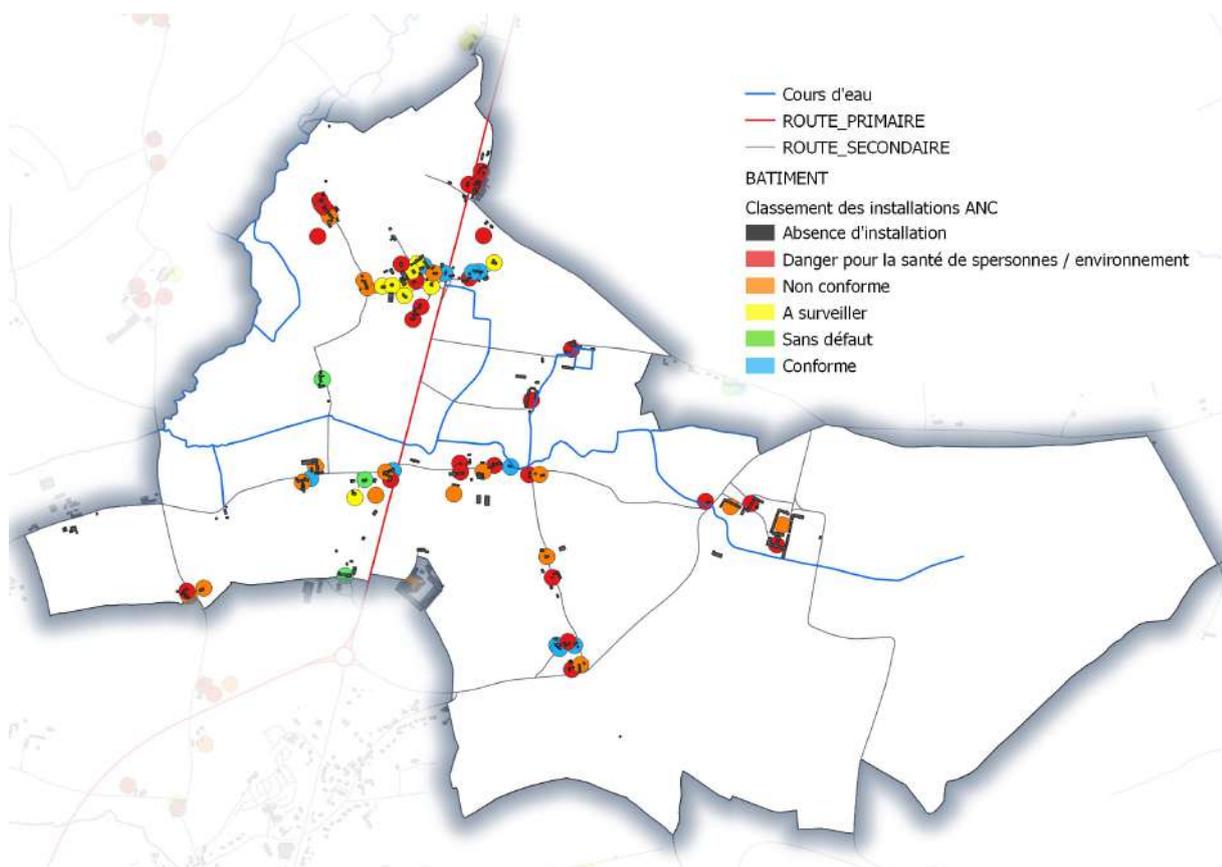
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# NEUFMESNIL

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **93**

**67** installations, soit **72 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2022  
5 réalisations de travaux en 2022

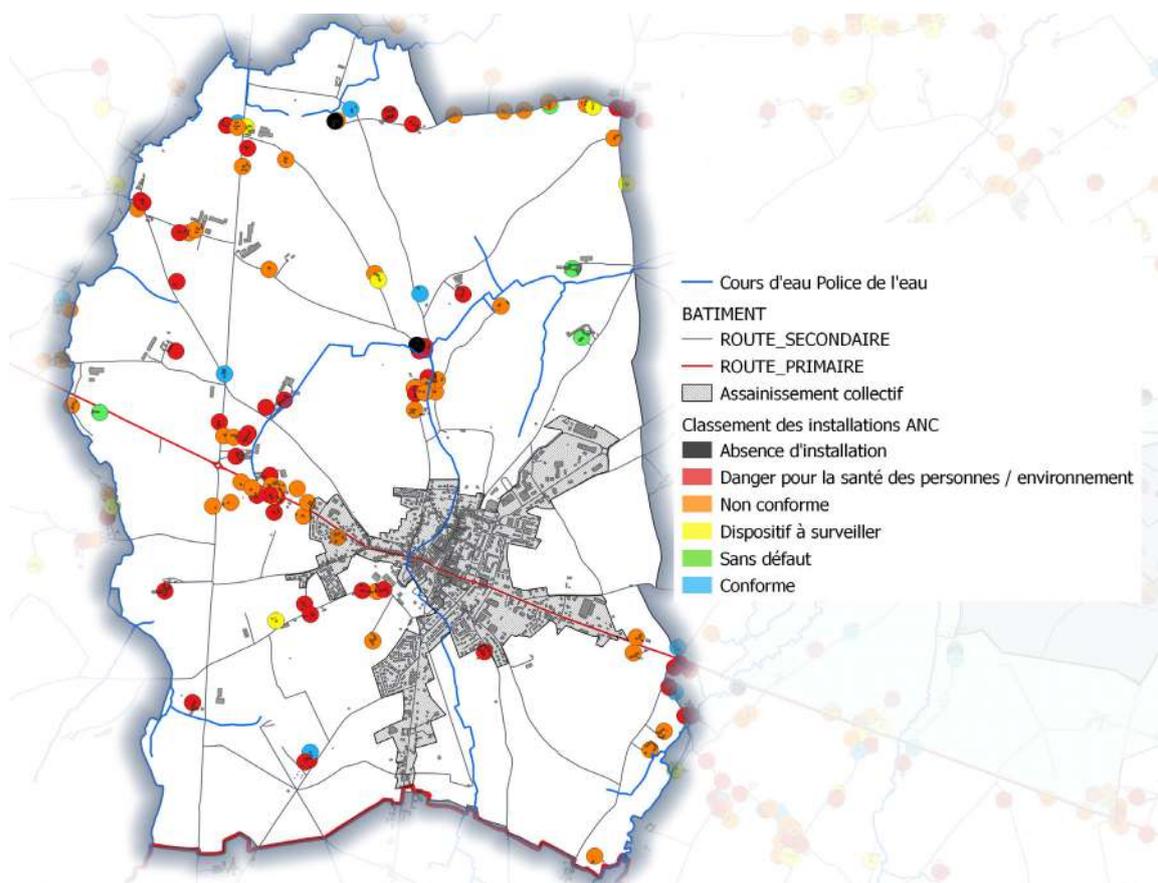
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# PERIERS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **118**

**95** installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2022  
1 réalisation de travaux en 2022

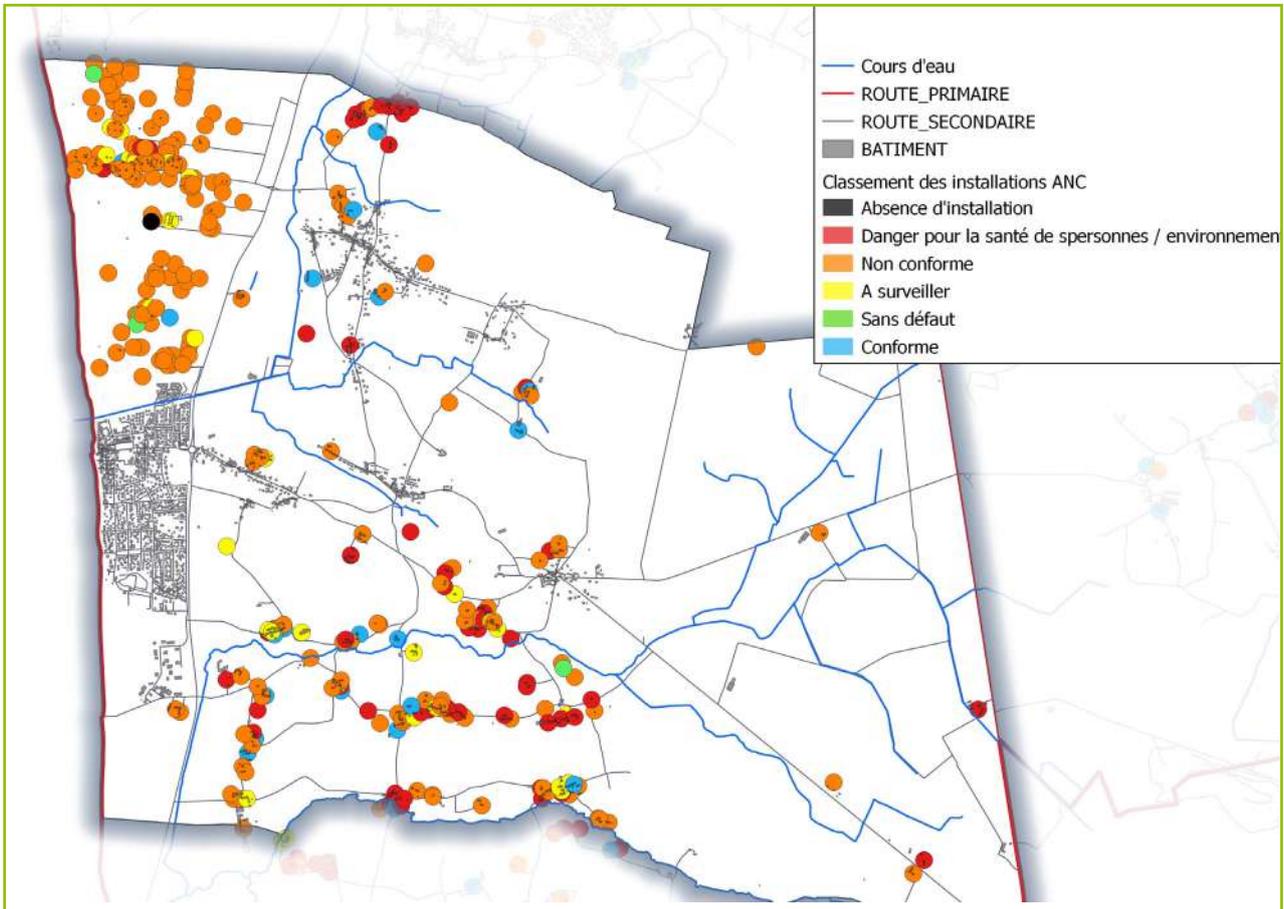
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# PIROU

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **439**

**304** installations, soit **69 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**5** projets de conception en 2022  
**5** réalisations de travaux en 2022

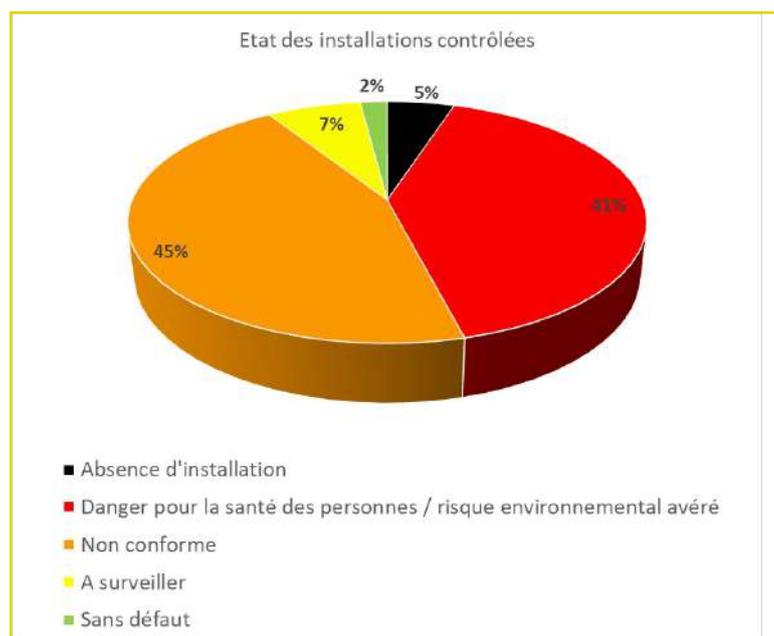
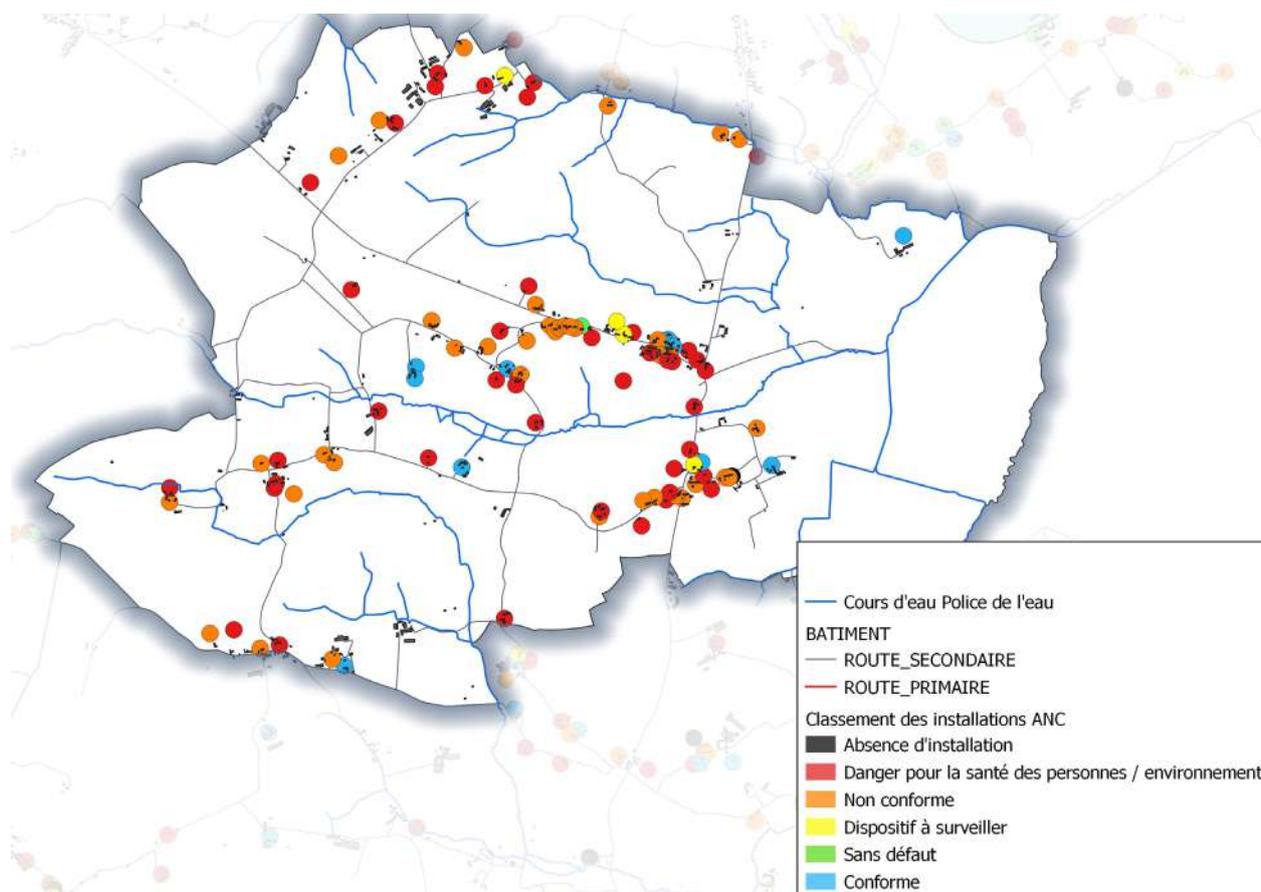
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# LE PLESSIS-LASTELLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **151**

**100** installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**11** projet de conception en 2022  
**7** réalisations de travaux en 2022

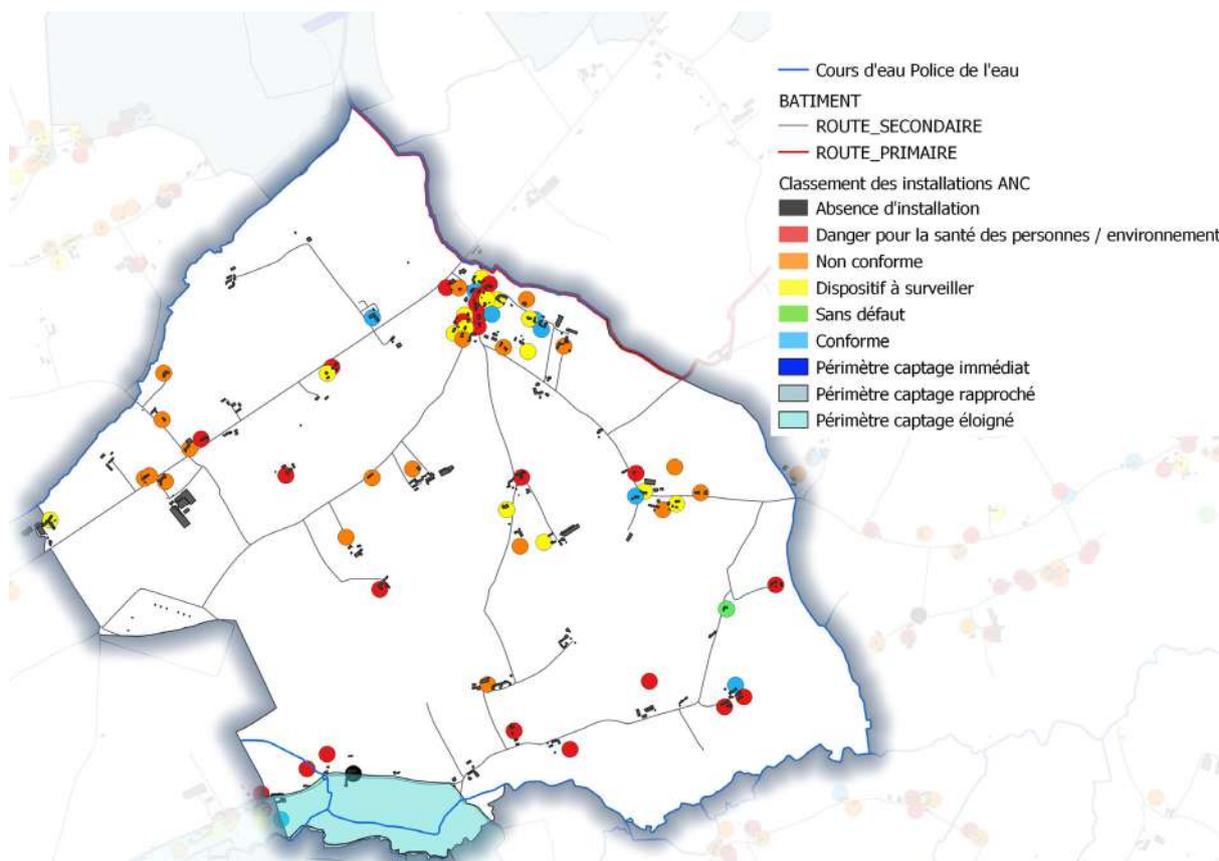
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# RAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **111**

**76** installations, soit **68 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2022  
4 réalisations de travaux en 2022

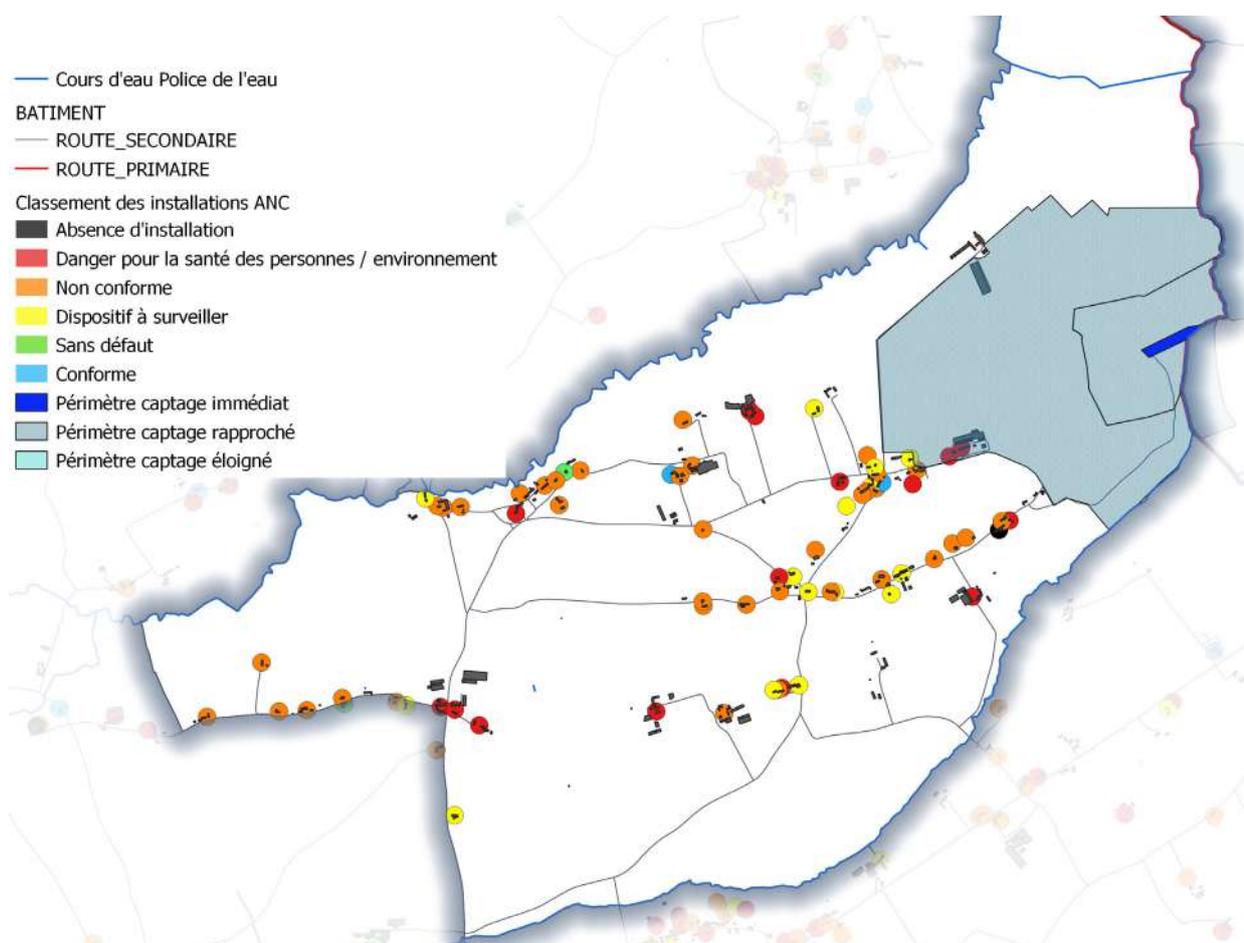
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : 97

72 installations, soit 74 % des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2022  
Pas de réalisation de travaux en 2022

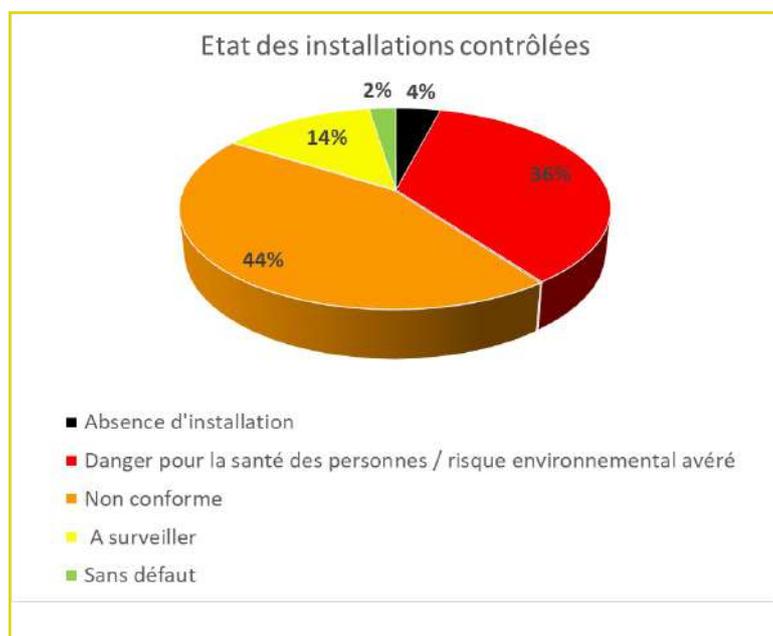
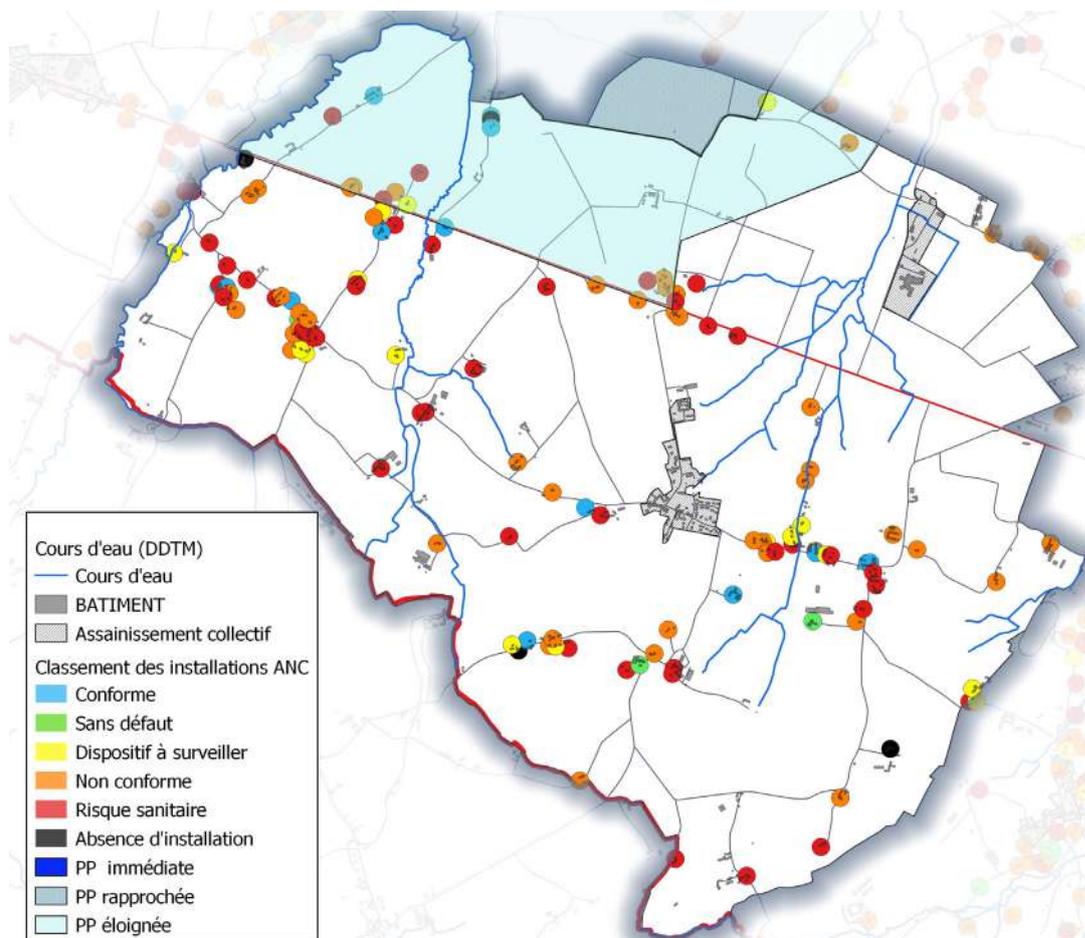
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **188**

**125** installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2022  
**1** réalisation de travaux en 2022

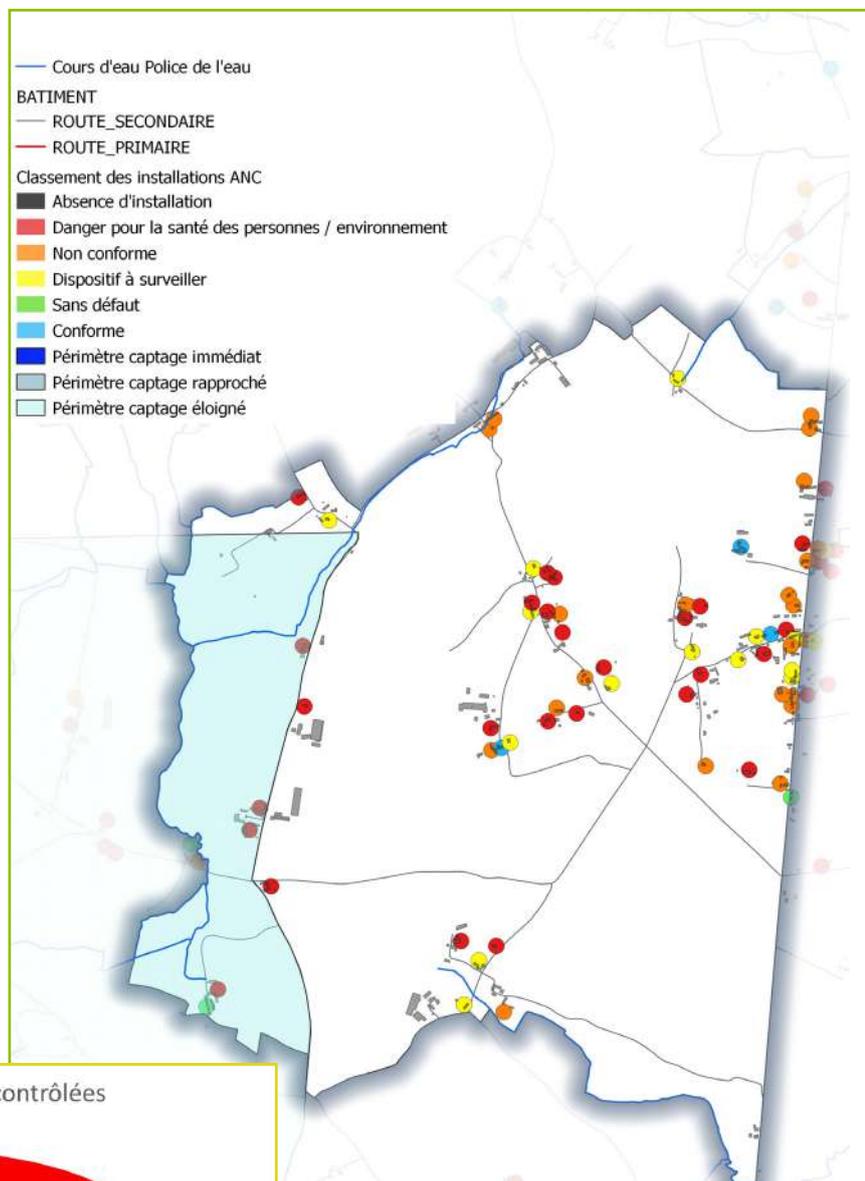
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **106**

**78** installations, soit **74 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**4** projets de conception en 2022  
**2** réalisations de travaux en 2022

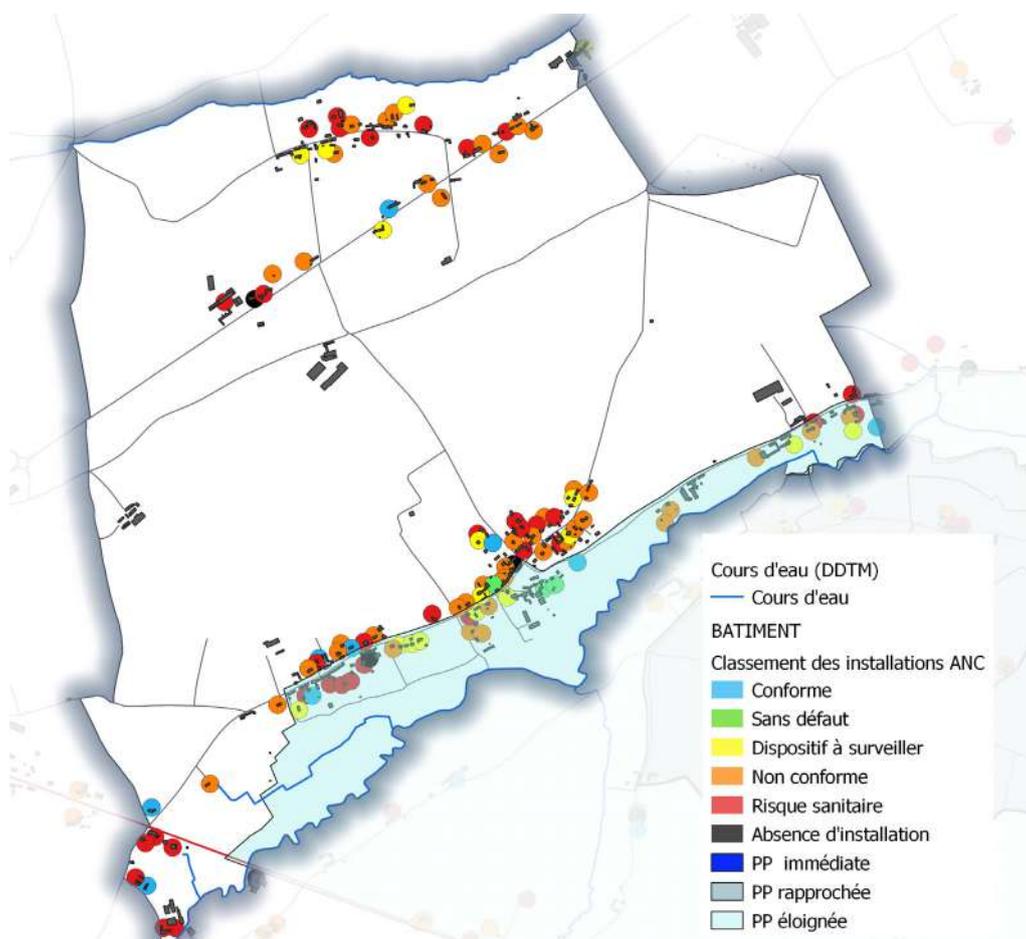
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **164**

**131** installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**7** projets de conception en 2022  
**5** réalisations de travaux en 2022

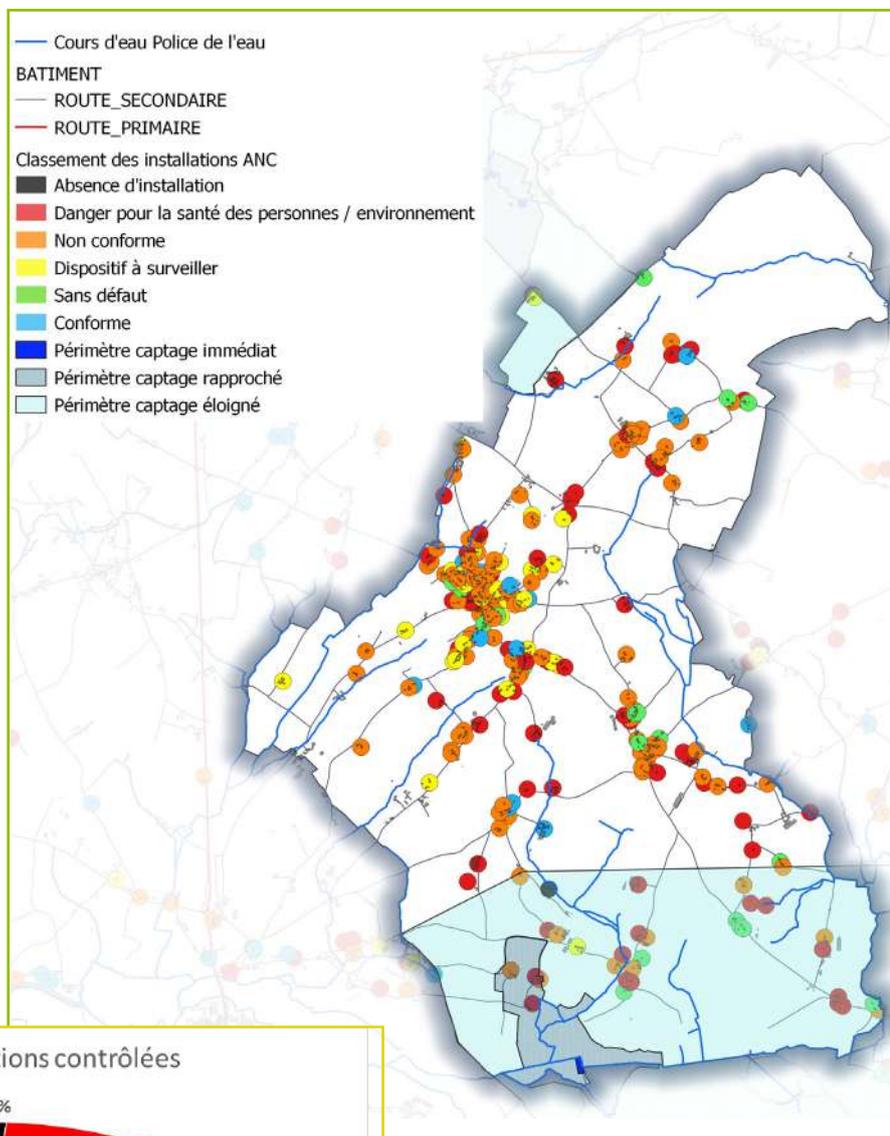
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

# VESLY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2022 : **402**

**283** installations, soit **70 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**7** projets de conception en 2022  
**5** réalisations de travaux en 2022

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Communauté de Communes



Communauté de Communes  
Côte Ouest Centre Manche

20 rue des Aubépines  
50250 LA HAYE

02 33 07 11 79  
contact@cocm.fr

  | [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20230706-DEL20230706-135-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023